

FACULTE D'ECONOMIE,  
DE GESTION  
ET DE SCIENCES SOCIALES  
Département de Sciences sociales  
Service de Sociologie générale  
Panel Démographie familiale

# Portrait de l'enfance en Belgique

Analyse des données du questionnaire enfant du PSBH  
1992-2002

Recherche commanditée par l'Observatoire de l'Enfance,  
de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse

Chercheurs :  
Eric BONSANG  
Marjorie NIBONA

Direction scientifique :  
Marie-Thérèse CASMAN

Rapport final

# 1. Introduction

Ce rapport a pour objet l'analyse exploratoire des données collectées dans le questionnaire enfant du PSBH<sup>1</sup>.

Dans un premier temps, le PSBH sera mis à l'examen. Il semble en effet important de poser le cadre de la recherche et des résultats obtenus. Ces derniers émergent en effet de cette enquête de grande envergure, dont la fin coïncide d'ailleurs avec la diffusion de ce rapport. Les objectifs de l'enquête PSBH, sa méthodologie et la structure de la banque de données seront ainsi passés en revue. Il est évident que les caractéristiques des données disponibles et traitées dans ce document entretiennent des liens étroits avec la façon dont elles ont été recueillies. Il semblait en outre important de mettre à l'honneur la banque de données du PSBH et non pas uniquement les utilisations qui peuvent en être faites dans le cadre de ce rapport. Les données proposées dans ce rapport consacrées aux analyses pourraient en effet être complétées par des traitements effectués à partir de données non encore utilisées mais disponibles dans les bases de données constituées par le PSBH.

Le questionnaire enfant sera plus précisément détaillé dans un second temps. A la base des explorations actuelles, ses spécificités et limites seront abordées.

La méthodologie de la recherche sera ensuite proposée. La pondération appliquée, les segmentations par communauté et par classe d'âge ainsi que les modèles (et/ou définition des variables) utilisés et relatifs aux analyses évolutives et spécifiques seront détaillés dans cette partie.

La section suivante sera consacrée à l'examen de l'évolution des différentes caractéristiques disponibles. Cette section se scinde en trois sous-sections principales.

La première est relative aux effectifs envisagés. Afin de ne pas alourdir encore la présentation des chiffres, ces derniers sont proposés par avance.

La deuxième sous-section est consacrée aux caractéristiques des ménages des enfants considérés tous âges confondus mais segmentés par communauté. Les ménages avec au moins un enfant de moins de 16 ans, le nombre d'enfants dans les ménages, les types de famille, les fréquences de visite au parent non-gardien, le niveau d'instruction des parents, leur situation professionnelle et le niveau de vie des ménages seront passés en revue pour chaque année considérée. Ainsi, un premier angle de vue assez large est proposé.

La troisième sous-section propose une vision plus étroite en proposant l'évolution des caractéristiques des enfants, considérés cette fois par classes d'âge et segmentés par communauté. En plus des caractéristiques envisagées précédemment, l'accueil de l'enfant, le temps de sommeil, la télévision, l'école et les activités extra-scolaires seront examinés année après année.

La dernière section abordera ces caractéristiques sous un angle plus pointu encore au travers d'analyses spécifiques qui interrogent les déterminants à l'œuvre au travers des modèles détaillés dans la section consacrée à la méthodologie.

Enfin, la conclusion tentera de mettre en évidence les principaux résultats obtenus et de lancer quelques pistes en vue d'explorations futures.

---

<sup>1</sup> Panel Study of belgian households.

Avant d'aborder le corps du texte, il faut rappeler que le propos du présent document est de faire l'inventaire des données du questionnaire enfant disponibles entre 1992 et 2002. Il est clair que le but de l'exercice est de faire l'état de la question et de réunir dans un document des chiffres qui illustrent certaines thématiques liées à l'enfance. Il est évident que d'autres questions pourraient être posées et d'autres liens interrogés, le mérite de ce document est de poser les jalons de telles explorations et d'objectiver de manière rigoureuse, à travers des données chiffrées, les thèmes envisagés.

## 2. Présentation du PSBH

En 1989, les Services de Programmation de la Politique Scientifique (maintenant Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles) chargent les Services de Sociologie de la Famille de l'Université de Liège (Madame Bernadette BAWIN-LEGROS) et de l'Universitaire Instelling Antwerpen (Madame Thérèse JACOBS) de lancer, en collaboration, une enquête de grande envergure, le "Panel Démographie Familiale" (Panel Study on Belgian Households ou PSBH). Chaque année, une même série de questions est soumise au même échantillon d'individus et de familles à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Le questionnaire élaboré par les deux centres universitaires aborde différents thèmes tels que la structure et les relations familiales, le logement, la santé, les enfants, la mobilité géographique, les conditions de vie, les valeurs, les opinions...

### 2.1. Objectifs de l'enquête.

Le premier objectif du panel a ainsi été d'offrir une information sur la nature, la fréquence et l'enchaînement des changements qui modifient les modes de vie, mais aussi d'évaluer leur influence sur le bien-être moral et matériel des personnes concernées.

Un second objectif a pu être développé au fil du temps. L'équipe des chercheurs de départ s'est considérablement étoffée et cette croissance s'est accompagnée d'une reconnaissance internationale grandissante. De 1994 jusqu'en 2001, le P.S.B.H. (ULg / U.I.A.) et le C.S.B. (U.F.S.I.A.) ont été choisis par l'Institut National de Statistique, qui n'est autre que le représentant officiel de la Belgique à l'Europanel (Eurostat) pour réaliser les enquêtes belges du Panel communautaire de Ménages (E.C.H.P. : European Community Household Panel). Les quinze pays de l'Union Européenne se sont en effet dotés de cet instrument de recherche passionnant et la récolte d'informations dans des conditions analogues du Nord au Sud de l'Europe offre aujourd'hui la possibilité de réaliser des comparaisons internationales : c'est désormais le second objectif du panel.

Le Panel repose sur le principe cardinal de l'interrogation périodique d'un même échantillon. Il est fondamental de disposer de données longitudinales pour comprendre comment le changement social s'opère et s'articule, pour distinguer les phénomènes éphémères, transitoires ou durables et pour donner des éléments de réponse aux questions d'interactions causales entre les phénomènes sociaux. La recherche réalisée à partir de chaque vague d'enquêtes a permis de construire une banque de données longitudinales et offre ainsi la possibilité de saisir les changements, leurs causes ainsi que les phases et les mécanismes de transition entre les événements. Le Panel constitue par conséquent une banque de données essentielle pour tous les scientifiques, mais aussi pour tous ceux que les transformations économiques, sociales et démographiques intéressent. Les données actuellement disponibles portent sur plus de 10.000 personnes et offrent des possibilités d'analyse quasiment infinies.

Par rapport aux études transversales qui effectuent des mesures pour chaque individu à un moment donné, la méthode longitudinale a le mérite d'éviter au moins quatre sources d'erreurs :

- La répétition de la mesure à intervalles relativement brefs (un an) évite le recours trop important à la mémoire des personnes interrogées.
- Le fait que l'observation porte sur les mêmes individus permet de distinguer clairement deux niveaux d'analyse trop souvent confondus (au plan de l'interprétation) ou faussement opposés (au plan idéologique) : le niveau structurel et le niveau individuel. Si on compare, par exemple, le pourcentage de chômeurs dans la population en 1992 et 1994, il est tout à fait possible de constater que ce pourcentage reste stable à ces deux moments du temps. Il s'agit d'une

caractéristique structurelle de la société. Deux enquêtes transversales réalisées de façon indépendante l'une de l'autre sont d'ailleurs tout à fait susceptibles de mettre en évidence un tel phénomène. Par contre, une enquête par panel apporte des réponses quant à la trajectoire individuelle, à savoir, dans le cas qui nous occupe : sont-ce les mêmes personnes qui sont au chômage en 1992 et en 1994 ? Un panel offre la possibilité de connaître le taux et la vitesse de rotation des individus sur le marché de l'emploi et hors de celui-ci.

- Sur une période d'observations donnée, on peut faire une distinction entre des personnes qui ont vécu de façon persistante en situation de pauvreté, d'autres qui se sont trouvées dans cette même situation de façon tout à fait temporaire, après un divorce par exemple, et enfin, des individus qui ont rencontré une situation de pauvreté de façon intermittente (ils ont connu tantôt la pauvreté, tantôt la "non-pauvreté").
- Une étude transversale ne fournit jamais, par elle-même, la réponse à la question de la causalité entre des phénomènes. Prenons le cas du lien découvert entre la pauvreté et des problèmes de santé : il est impossible de décider si les conditions précaires d'existence nuisent à la santé ou si les problèmes de santé entravent la capacité du ménage à sortir de la pauvreté, ou encore, si les deux facteurs se renforcent. Une étude par panel permet de résoudre certains problèmes de cet ordre, puisqu'il est possible de mesurer l'effet de conditions précaires d'existence sur la santé à court ou à long terme et inversement, d'étudier en quoi une santé déficiente agit sur les conditions générales d'existence d'un ménage. Toutefois, certains problèmes demeurent : l'antériorité d'un phénomène par rapport à un autre n'est pas forcément une indication suffisante de la direction du lien de causalité.

## 2.2.Méthodologie de l'enquête PSBH.

### 2.2.1. L'échantillon

La constitution de l'échantillon s'est réalisée sur une base strictement scientifique. Il s'agit d'un échantillon pondéré de communes, scindé en 275 points d'échantillonnage (ou clusters). Sur base des fichiers du Registre National, 100 adresses de chefs de ménage par cluster ont été choisies aléatoirement (soit 27.500 adresses). Afin de corriger les refus dans certaines catégories de la population, une première "manipulation" de chaque cluster a été réalisée : un code précis a été attribué à chaque adresse selon deux critères (l'âge du chef de ménage et la taille du ménage). Sur base du classement des adresses selon un ordre croissant de code, chaque cluster a été scindé en deux listes : une liste A constituée de 20 adresses de départ et une liste B de 80 adresses de remplacement. Au moment de l'enquête sur le terrain (première vague d'enquêtes P.S.B.H.), lorsque survenait une impossibilité de réaliser une enquête auprès d'un ménage de la liste A, l'enquêteur se tournait vers un ménage de la liste B de même code.

Age du chef de ménage	Taille du ménage		
	1 personne	2 - 4 personnes	5 personnes et plus
+ 65 ans	code 1	code 2	code 3
30 - 65 ans	code 4	code 5	code 6
- 30 ans	code 7	code 8	code 9

### 2.2.2. Etapes de réalisation de la recherche

Une étude par panel est une entreprise échelonnée dans le temps et les phases successives de réalisation sont très précisément élaborées.

La mise au point du questionnaire est soumise à de nombreuses règles méthodologiques. Il faut d'une part qu'il couvre un maximum de domaines sans être trop lourd à passer et il doit d'autre part permettre de construire des indicateurs synthétiques des réponses aux questions posées qui soient à la fois cohérents et complets.

Le "travail de terrain" consiste essentiellement en la formation des superviseurs et des enquêteurs, qui prennent ainsi connaissance des "règles" qui prévalent en matière d'interrogation des personnes. Ceux-ci sont alors prêts à se rendre dans les ménages pour faire passer les questionnaires aux individus qui les composent.

Les milliers de données ainsi recueillies sont ensuite encodées et "nettoyées", opérations qui se prolongent pendant presque un an, pour ensuite être mises à la disposition des utilisateurs.

Chacune de ces quatre phases requiert du temps, de l'énergie et de l'argent.

Les informations collectées peuvent alors être soumises à des traitements statistiques divers:

- Soit des tableaux de fréquence simples (qui permettent de voir la distribution de l'échantillon en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie socio-professionnelle, du revenu, de la nationalité, ...);
- Soit des tableaux de fréquence croisés (qui introduisent une seconde variable en fonction de laquelle la distribution peut être modifiée. Ils informent de façon plus précise et plus nuancée. Les possibilités de croisement sont vastes et les pistes d'analyse sans fin. *Exemple : on peut remarquer que 20% des étrangers hors Union Européenne ont un revenu inférieur à 30.000 francs par mois, contre 10% pour les étrangers ressortissants de l'Union. et 17% de ces derniers sont dans les tranches supérieures à 100.000 francs, contre 7% pour les hors UE.*);
- Soit des moyennes pour les variables continues ;
- Soit l'application de modèles statistiques élaborés mettant en évidence les relations de causalité.

### 2.3. Structure de la banque de données.

Concrètement, le PSBH s'agence comme suit. Chaque vague d'enquêtes est réalisée à partir de quatre types de questionnaires, eux-mêmes convertis en quatre fichiers informatiques

Les quatre questionnaires sont :

- **La feuille de contact** : présentation du ménage (qui vit dans ce ménage, dates de naissance des individus qui le composent, lien existant entre chaque membre du ménage, etc.)
- **Le questionnaire ménage** : questions s'adressant au ménage (caractéristiques du logement, revenus du ménage, etc.);
- **Le questionnaire adulte** : chaque personne de plus de 16 ans répond à ce questionnaire. Il constitue une sorte de biographie de l'individu, avec notamment des questions sur la vie familiale, les revenus personnels, l'éducation, la formation, les valeurs, les loisirs, la santé etc. ;
- **Le questionnaire enfant** : rempli par un adulte du ménage, ce formulaire vise à cerner les conditions d'existence (enseignement, loisirs, mode de garde etc.) des individus de moins de 16 ans vivant dans le ménage.

## 3. Le questionnaire enfant

### 3.1. Le questionnaire.

Le Panel de Démographie Familiale contient des informations relatives aux enfants âgés de moins de 16 ans entre 1992 et 2002 recueillies grâce à un questionnaire spécialement conçu dans ce but. Ce dernier porte sur les points suivants<sup>2</sup> :

- la fréquence des contacts avec les parents ;
- les modes de garde auxquels le ménage a recours ;
- le type d'enseignement suivi ;
- l'absentéisme scolaire ;
- les trajets entre le logement et l'école : nombre de kilomètres, mode et temps de déplacement ;
- le temps consacré à différentes activités en dehors de l'école ;
- Le temps consacré à regarder la télévision ;
- Le temps de sommeil par nuit.

### 3.2. Spécificités et limites de ce questionnaire.

Sur base du questionnaire enfant, il est possible de mettre en perspective certaines caractéristiques des enfants jusqu'alors indisponibles. L'enquête PSBH étant une enquête panel, il est également possible de dégager les tendances évolutives observables entre 1992 et 2002. Les effets de certaines caractéristiques et/ou événements sur l'évolution future des enfants peuvent aussi être observés puisque les mêmes individus sont interrogés d'année en année pendant les onze vagues d'enquêtes successives.

La richesse de l'information disponible est néanmoins limitée par le fait que l'échantillon correspondant à chacune des vagues est rapidement restreint si on veut analyser une catégorie spécifique de la population. Il est dès lors parfois nécessaire de se contenter de dégager des résultats généraux afin de ne pas nuire à l'efficacité des estimations obtenues.

Des caractéristiques liées aux questionnaires des différentes vagues ont parfois amené les chercheurs à rencontrer des difficultés pour appréhender certaines variables. Celles rencontrées pour aborder la thématique de l'accueil méritent d'être plus particulièrement détaillées :

---

<sup>2</sup> Les questionnaires relatifs aux différentes vagues d'enquête sont disponibles sur le site du PSBH : <http://www.ulg.ac.be/psbh/>



Plusieurs changements de définition concernant le type d'accueil auquel ont recours les parents rendent en effet l'appréhension de leur évolution au cours du temps difficile. Ainsi, certaines variables ont vu leur définition changer au fil des vagues alors que d'autres sont restées stables.

Les définitions relatives aux « modes » de garde suivants sont restées identiques au cours des différentes vagues :

- Grand-parents paternels ;
- Grands-parents maternels ;
- Au domicile d'une gardienne d'enfants ;
- Chez une autre personne privée.

Ces autres définitions, quant à elles, ont varié selon l'année considérée :

- A partir de la vague 4, le mode « crèche ou une autre structure d'accueil » devient « crèche » ;
- En vague 5 et 6, le mode « un membre du ménage ou un autre membre de la famille » est divisé en deux modes : « un membre du ménage » et « un autre membre de la famille » ;
- A partir de la vague 7, les modes « gouvernante, une fille au pair » et « une aide familiale, une femme d'ouvrage à votre domicile » fusionnent ;
- En vague 7, un nouveau mode apparaît : « une garderie organisée avant ou après l'école » ;
- A partir de la vague 8, le mode « une garderie organisée avant ou après l'école » se divise en deux modes : « une garderie organisée avant ou après l'école à l'école » et « une garderie organisée avant ou après l'école en dehors de l'école » ;
- A partir de la vague 9, un nouveau mode est proposé : « l'ex-partenaire ».

S'il est possible dans certains cas de faire des regroupements afin d'analyser l'évolution observable entre 1992 et 2002, le problème le plus important est celui de la définition de la crèche, ce changement ayant eu un impact significatif avant et après la vague 4.

Il faut noter qu'une question supplémentaire est apparue lors de la cinquième vague d'enquête. Elle aborde le caractère payant ou non du mode de garde utilisé.

## 4. Méthodologie de la recherche

Certains choix méthodologiques ont été opérés par les chercheurs afin de déterminer de quelle manière le Portrait de l'Enfance en Belgique allait être brossé. Les inclinaisons principales sont présentées ci-après afin de poser le cadre des options prises.

### 4.1. Pondération

La pondération appliquée à l'échantillon permet de résoudre les problèmes liés à la représentativité dus à l'attrition.

Comme le met en évidence R. Van Dam (1996)<sup>3</sup>, trois facteurs ont un impact significatif sur la représentativité d'une étude par panel. En plus des non-réponses typiques et du caractère dynamique d'une population, il faut en effet noter une distorsion due aux règles de suivi du PSBH « qui engendrent des chances de sélection transversales différentielles entre les sujets d'échantillonnage et les autres. » (Ottoy, 2004) La méthode de pondération mise à la disposition des utilisateurs est une méthode dite « weight sharing » (partage des paramètres) recommandée par Eurostat pour le European Community Household Panel. L'article de Winfried Ottoy, chercheur à l'université d'Anvers, sur la pondération et paru dans le livre « Onze ans de vie en Belgique » est disponible en annexe<sup>4</sup> et détaille la façon dont la pondération a été construite.

C'est cette pondération disponible qui a été appliquée aux données pour les analyses menées dans le cadre de cette recherche.

### 4.2. Segmentation par communautés

L'analyse est également organisée avec une segmentation par communauté (flamande et française). Cette classification a été préférée à une distinction par région car l'échantillon disponible pour la région de Bruxelles-Capitale a été jugé trop restreint pour permettre d'obtenir des résultats représentatifs. La classification des ménages par communauté a été réalisée à partir de la variable déterminant la langue dans laquelle l'interview s'est déroulée. Si cette façon de procéder a pu dans certains cas réunir des ménages vivant en communauté française (géographique) et en communauté flamande, elle a cependant permis de regrouper les ménages selon leur appartenance véritable à l'une des deux communautés. Ainsi, les clivages ne peuvent uniquement être pensés en terme de localisation géographique mais aussi en fonction d'us et coutumes liées à des cultures parfois différentes à certains égards. Les résultats obtenus mettent en évidence certaines de ces différences.

La segmentation par région a cependant pu être utilisée dans le cadre des analyses spécifiques puisque la taille des échantillons y est de loin plus importante.

---

<sup>3</sup> Voir l'article de Winfried Ottoy disponible en annexe (annexe 1)

<sup>4</sup> Annexe 1

### 4.3.Segmentation par classes d'âge

Il faut rappeler avant toute chose que dans le cadre de l'enquête PSBH est considéré comme un enfant tout membre du ménage âgé de 16 ans au plus.

L'âge de l'enfant a été défini comme le résultat de la différence entre l'année de l'enquête et l'année de la naissance.

$$\text{Age de l'enfant (i)} = \text{année de l'enquête} - \text{année de naissance}$$

Ainsi, les enfants définis comme âgés de  $i$  ans peuvent être en réalité âgés de  $(i \text{ ans} - 364 \text{ jours})$  à  $(i \text{ ans} + 364 \text{ jours})$ .

Par exemple, un enfant né le 1er janvier 1992 et dont le ménage participe à l'enquête le 31 décembre 1993 se verra attribuer un an d'âge. De la même façon, un enfant né le 31 décembre 1992 et dont l'enquête a lieu le 1er janvier 1993 sera défini comme étant âgé de 1 an.

Cette définition a pour conséquence directe qu'on compte proportionnellement moins d'enfants âgés de 0 an que d'enfants d'un autre âge.

Les classes d'âge retenues sont fondées sur le système scolaire belge. En effet, une grande part des analyses effectuées a trait à l'école et beaucoup de domaines de la vie des enfants sont conditionnés par leur participation à un enseignement particulier. Ainsi, les groupes suivants ont été constitués :

- Les 0-2 ans, la petite enfance,
- Les 3-6 ans, la petite enfance scolarisée,
- Les 7-12 ans, l'enfance,
- Les 13-16 ans, l'adolescence.

De la sorte, la première classe d'âge regroupe les enfants d'âge préscolaire. La classe 3-6 ans ceux inscrits à l'école maternelle, la classe 7-12 ans à l'école primaire et la classe 13-16 ans à l'école secondaire.

### 4.4.Modèles et/ou définitions des variables utilisées

#### 4.4.1. Analyses évolutives

La partie du rapport réservée aux analyses évolutives se base sur l'observation des pourcentages et des moyennes calculés du point de vue de l'enfant pour les différentes années d'observation (1992-2002) et les différentes thématiques envisagées.

Les types de famille retenus pour l'analyse sont les suivants :

- Père et mère,
- Mère,
- Mère recomposée,
- Père recomposée,
- Père et
- Sans parents.

**Les fréquences de visite au parent non-gardien** ont été catégorisées de la manière suivante :

- Tous les jours,
- Au minimum une fois par semaine,
- Une ou deux fois par mois,
- Au plus quatre fois par an et
- Jamais en cause du décès de ce parent.

**Le niveau d'instruction des parents** retenus dans le cadre des analyses spécifiques sont les suivants :

- Primaire,
- Secondaire et
- Supérieur.

En ce qui concerne l'observation des **revenus des ménages des enfants considérés**, l'échelle d'équivalence OCDE (1 ;0.5 ;0.3) a été retenue.

Le revenu total du ménage au prix de 2002 a également été envisagé afin de compléter la vision obtenue à partir de l'échelle d'équivalence. Les classes de revenus suivantes ont été retenues :

- 0-999,
- 1000-1499,
- 1500-1999,
- 2000-2499,
- 2500-2999,
- 3000-3499,
- 3500-3999,
- 4000-4499 et
- 4500 et plus euros.

La **distance à l'aisance** a également été retenue afin d'envisager le niveau de vie des ménages des enfants. Cette distance à l'aisance a été définie de la façon suivante. Il y a distance à l'aisance quand les parents des enfants considérés déclarent comme « revenu minimum pour joindre les deux bouts » un revenu supérieur à celui qu'ils déclarent comme étant celui perçu par le ménage. On considère dès lors qu'il y a présence, pour le ménage, d'une distance à l'aisance. Cette variable ne mesure pas cette distance, elle met uniquement en évidence son existence.

En ce qui concerne **l'accueil de l'enfant**, un enfant est considéré comme « gardé » s'il est accueilli plus de quatre heures par semaine au total par des personnes différentes de ses parents. Cette définition est celle adoptée par le questionnaire enfant.

**Le temps de sommeil** des enfants est considéré en nombre de minutes et en heures, catégorisées de la manière suivante :

- Moins de 8 heures,
- Entre 8 et 9 heures,
- Entre 10 et 12 heures,
- Entre 12 et 14 heures,
- Entre 14 et 16 heures,
- Entre 16 et 18 heures et
- Plus de 18 heures de sommeil.

**Le thème de la télévision** est abordé d'une part en différenciant les enfants qui regardent la télévision et ceux qui ne la regardent pas et, d'autre part, en distinguant ceux qui la regardent en gros consommateurs (plus de deux heures par jour) et petits consommateurs (moins de deux heures par jour). Le nombre d'heures pendant lesquelles les enfants regardent la télévision est cependant également disponible. Les catégories suivantes ont été retenues :

- Ne regardent pas,
- Regardent moins d'une heure,
- Regardent entre une et deux heures,
- Regardent entre deux et trois heures et
- Regardent plus de trois heures.

**Les activités extra-scolaires** sont d'abord envisagées selon que les enfants en pratiquent une ou pas. L'information relative aux différentes activités (sport, danse, dessin, musique, mouvements de jeunesse, bénévolat, job ou autre) est envisagée selon que les enfants les pratiquent ou non. Le temps consacré à chacune d'entre-elles est également disponible. Il a été catégorisé de la sorte :

- Pas du tout,
- Moins d'une heure,
- Entre une et deux heures,
- Entre deux et trois heures et
- Plus de trois heures.

**Le thème de l'école** est abordé au travers de différentes caractéristiques.

La définition qui a été adoptée pour construire la variable « temps passé à l'école » est la suivante :

$$(Heure de retour de l'école - heure de départ à l'école) - (2 \times \text{temps pour aller à l'école})$$

A l'école maternelle et primaire, l'horaire habituel est de 8h30 à 15h30, soit 7 heures de temps scolaire. Dans l'enseignement secondaire, l'horaire habituel est de 8h30 à 16h30, soit 8 heures de temps scolaire.

Les données concernant les autres types d'enseignements étant moins claires, les enfants qui en fréquentent un ont été assimilés à ceux qui participent à l'enseignement secondaire.

La classification qui a été adoptée est la suivante :

Ecole maternelle et primaire :

- Une demi-journée ou moins : 4 heures ou moins
- Heures scolaires uniquement : entre 4 et 7h30
- Deux heures ou moins en plus : entre 7h30 et 9h30
- Plus de deux heures en plus : plus de 9h30

Ecole secondaire et autres types d'enseignement:

- Une demi-journée ou moins : 4 heures ou moins
- Heures scolaires uniquement : entre 4 et 8h30
- Deux heures ou moins en plus : entre 8h30 et 10h30
- Plus de deux heures en plus : plus de 10h30

**Les modes de transport** proposés par le questionnaire sont les suivants :

- À pied,
- À vélo,
- En voiture,
- En bus scolaire et
- En transport public.

#### **4.4.2. Analyses spécifiques**

##### **Le modèle probit à effets aléatoires.**

Le modèle utilisé pour estimer la probabilité pour un enfant d'être observé dans une situation donnée ou non (par exemple, la probabilité d'être gardé par une personne autre que ses parents, la probabilité d'exercer une activité extra-scolaire...) est le modèle probit à effets aléatoires.

Le modèle probit simple a les caractéristiques suivantes :

La variable dépendante du modèle probit est une variable binaire (qui peut prendre deux valeurs, 0 ou 1).

Ce modèle s'appuie sur l'hypothèse que la valeur de cette variable dépend d'une variable latente continue et qu'elle prend la valeur 1 lorsque la variable latente dépasse un seuil que l'on normalise à 0.

Plus formellement, on peut écrire :

$$y_i = 1 \quad \text{si } y_i^* > 0 \\ y_i = 0 \quad \text{sinon,}$$

$y_i$  étant défini comme étant la variable binaire dépendante du modèle et  $y_i^*$  la variable latente.

Le modèle contient également l'hypothèse que cette variable latente dépend d'un vecteur de caractéristiques de l'individu ( $X_i$ ), d'un vecteur de paramètres  $\beta$  associés au  $X_i$  et d'un terme aléatoire  $v_i$ , indépendamment distribué, qui suit une loi normale de moyenne 0 et de variance  $\sigma^2$ .

Ce qui donne :

$$y_i^* = X_i \beta + v_i \quad v_i \sim N(0, \sigma^2)$$

La probabilité que la variable dépendante prenne la valeur 1 peut être exprimée comme suit :

$$P(y_i = 1) = P(y_i^* > 0) = P(X_i \beta + \varepsilon_i > 0) = P((\varepsilon_i / \sigma) > - X_i (\beta / \sigma)) = \Phi(X_i (\beta / \sigma))$$

$$P(y_i = 0) = 1 - \Phi(X_i (\beta / \sigma))$$

$\Phi$  représentant la fonction de distribution normale cumulée. Grâce aux différentes hypothèses, la fonction de vraisemblance L est dérivée comme suit :

$$L(\beta / \sigma) = \prod_i (\Phi(X_i (\beta / \sigma))^{y_i} (1 - \Phi(X_i (\beta / \sigma)))^{(1-y_i)})$$

Le logarithme de la fonction de vraisemblance est :

$$l(\beta / \sigma) = \sum_i \{y_i \ln(\Phi(X_i (\beta / \sigma))) + (1 - y_i) \ln(1 - \Phi(X_i (\beta / \sigma)))\}$$

On obtient les estimations des coefficients en maximisant cette expression en fonction de ces derniers.

Le choix d'utiliser le modèle probit à effets aléatoires plutôt que le modèle probit simple est lié au type des données utilisées dans le cadre des analyses. En effet, ces données sont en panel et les mêmes individus sont donc observés sur plusieurs périodes. Dans ce cas, les différentes observations effectuées sur le même individu ne sont pas indépendantes les unes des autres et biaisent ainsi les résultats d'un modèle probit simple (les  $v_i$  ne sont plus indépendants).

Le modèle probit à effets aléatoires corrige ce problème en prenant les hypothèses suivantes :

$$y_{it} = 1 \quad \text{si } y_{it}^* > 0 \\ y_{it} = 0 \quad \text{sinon}$$

$$y_{it}^* = X_{it} \beta + v_{it}$$

$$\text{avec } v_{it} = \alpha_i + \varepsilon_{it},$$

où  $y_{it}$  est la variable dépendante qui peut prendre les valeurs 0 ou 1,

$y_{it}^*$  est une variable latente qui peut représenter l'utilité que l'individu attache au choix correspondant,

$X_{it}$  est un vecteur de variables explicatives,

$\beta$  le vecteur de coefficients attaché au  $X_{it}$ ,

$\alpha_i$  est l'effet spécifique individuel non-observé et

$\varepsilon_{it}$  est un terme d'erreur.

Le modèle probit à effets aléatoires s'appuie sur les hypothèses suivantes : les  $\varepsilon_{it}$  sont indépendants et sont distribués suivant une loi normale  $N(0, \sigma_\varepsilon)$  et les  $\alpha_i$  sont indépendants des  $\varepsilon_{it}$  et des  $X_{it}$  et sont distribués suivant une loi normale  $N(0, \sigma_\alpha)$ .

La corrélation entre deux termes d'erreurs successifs pour le même individu est une constante donnée par,

$$\rho = \text{corr}(v_{it}, v_{it-1}) = \sigma_\alpha^2 / (\sigma_\alpha^2 + \sigma_\varepsilon^2)$$

Les paramètres de ce modèle peuvent être estimés en considérant que la distribution des  $y_{it}^*$ , conditionnellement à  $\alpha_i$ , est indépendamment distribuée suivant une loi normale. Il s'ensuit donc,

$$P(y_{it} = 1 \mid \alpha_i, X_{it}) = P((\varepsilon_{it} / \sigma_\varepsilon) > -(X_{it}\beta + \alpha_i) / \sigma_\varepsilon) = \Phi(Z_{it})$$

$$\text{Avec } Z_{it} = (X_{it}\beta + \alpha_i) / \sigma_\varepsilon$$

Et  $\Phi$  est la distribution cumulée de la loi normale standardisée.

On marginalise ensuite la fonction de vraisemblance appropriée par rapport à  $\alpha_i$ , ce qui donne,

$$\prod_i \{ \int \prod_t [1 - \Phi(X_{it}\beta^* + (\rho/(1+\rho))^{1/2} \alpha^*)]^{y_{it}} [\Phi(X_{it}\beta^* + (\rho/(1+\rho))^{1/2} \alpha^*)]^{1-y_{it}} \phi(\alpha^*) d\alpha^* \}$$

où  $\alpha^* = \alpha / \sigma_\alpha$ ,  $\beta^* = \beta / \sigma_\varepsilon$  et  $\phi$  est la fonction de densité de la loi normale standardisée. Le logiciel STATA permet d'obtenir les estimations de  $\beta^*$  et  $\rho$ .

Ce modèle a été appliqué aux différentes analyses spécifiques, exceptées celles portant sur le sommeil, pour laquelle un modèle linéaire à effets aléatoires a été appliqué, et le retard scolaire qui applique la méthode suivante :

### Le retard scolaire.

La méthode utilisée afin de déterminer si l'enfant peut ou non être considéré comme ayant subi un retard scolaire consiste à observer le niveau d'enseignement  $e$  de l'enfant à une période  $t$  et d'observer ensuite le niveau d'enseignement à la période  $(t + c)$  : si le niveau d'enseignement est inférieur au niveau  $(e + c)$ , alors on considère que l'enfant est en situation de retard scolaire.

Les problèmes posés par cette méthode sont les suivants :

1. Un enfant peut être dans la même année au cours de deux périodes d'enquête successive sans être en situation de retard.

Par exemple :

Interview W1 : Septembre 92 : 3<sup>ème</sup> primaire

Interview W2 : Mai 93 : 3<sup>ème</sup> primaire

Pour éviter ce type de problème, le mois de l'interview a été pris en compte. Si le ménage est interviewé entre le mois de septembre et le mois de décembre, on considère le niveau d'éducation précédent afin d'avoir comme période de référence la période de janvier à août.

2. Il peut arriver, en fonction du moment de l'interview également, qu'aucun renseignement ne soit disponible pour une année scolaire.



Par exemple :

Interview W1 : Juin 92 : 2<sup>ème</sup> primaire

Interview W2 : Septembre 93 : 3<sup>ème</sup> primaire

Pour ce type de cas, il est impossible de déterminer si l'enfant a répété sa deuxième ou sa troisième année de l'enseignement primaire. En appliquant la correction proposée ci-avant, on fera l'hypothèse que l'enfant a répété sa 2<sup>ème</sup> année.

### 3. Erreurs commises dans les questionnaires ou à l'encodage.

La définition choisie de la situation d'échec des enfants est sensible aux erreurs d'encodage et/ou de « remplissage ». Les données ont été analysées au cas par cas et ont été « nettoyées » au mieux. Il peut néanmoins subsister des erreurs d'encodage.

Les enfants retenus pour l'analyse ont 7 ans et sont en première année de l'enseignement primaire entre 1992 et 1996. L'observation de l'année dans laquelle ils se trouvent 6 ans plus tard permet d'envisager le retard scolaire. S'ils sont dans une année scolaire inférieure à la sixième année, ces enfants sont considérés comme ayant connu un retard durant leur enseignement primaire.

1992 ? 1998: 83 enfants

1993 ? 1999: 83 enfants

1994 ? 2000: 62 enfants

1995 ? 2001: 82 enfants

1996 ? 2002: 81 enfants

## 5. Evolution des différentes caractéristiques disponibles dans le questionnaire enfant du PSBH

Cette partie se propose d'examiner les caractéristiques disponibles des enfants de l'enquête PSBH telles qu'elles ont évolué entre 1992 et 2002. Les données mettront l'accent sur les caractéristiques propres à la communauté française et seront directement comparées avec les données relatives à la communauté flamande. Il ne s'agit pas ici de mettre en évidence des relations entre phénomènes observés mais bien de proposer des évolutions telles qu'elles peuvent être observées à partir des fréquences opérées sur les données panel.

Dans un premier temps, afin de définir le cadre des observations présentées dans l'ensemble de cette section, les effectifs seront mis en évidence. Il semble en effet qu'il était opportun, afin de ne pas alourdir la présentation des différents tableaux, de ne pas à chaque fois y insérer les effectifs. De cette façon, le lecteur pourra tout de même, s'il le désire, consulter les effectifs d'enfants concernés par tel ou tel traitement.

Les caractéristiques des ménages seront alors présentées. Le type de famille, les fréquences de visite au parent non-gardien, le niveau d'instruction des parents, la situation professionnelle des parents et le niveau de vie des ménages au sein desquels vivent les enfants seront ensuite interrogés afin de poser le cadre des analyses suivantes.

Enfin, ces caractéristiques seront présentées par catégorie d'âge selon la ventilation choisie en référence au système scolaire belge et présentées ci-avant.

Les thèmes suivants seront également envisagés de cette façon :

- L'accueil de l'enfant
- Le temps de sommeil
- La télévision
- Les activités extra-scolaires
- L'école (le temps passé à l'école, le retour sur le temps de midi, l'absentéisme scolaire, les distance logement-école et les modes de transport)

L'analyse des chiffres présentés dans cette section permet de se faire une idée du paysage belge en matière d'enfance. A ce titre, elle mérite toute l'attention nécessaire.

## 5.1.Les effectifs

### Belgique

	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	Total
1992	450	677	914	549	2590
1993	358	613	774	476	2221
1994	325	583	732	446	2086
1995	290	576	752	455	2073
1996	237	543	752	428	1960
1997	231	456	725	399	1811
1998	300	528	896	523	2247
1999	271	449	845	498	2063
2000	263	403	814	467	1947
2001	214	376	735	432	1757
2002	211	366	648	458	1683
Total	3150	5570	8587	5131	22438

### Communauté française

	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	Total
1992	259	398	521	287	1465
1993	187	352	453	256	1248
1994	161	328	438	248	1175
1995	157	320	462	279	1218
1996	140	300	464	260	1164
1997	136	243	419	250	1048
1998	145	218	414	256	1033
1999	142	197	394	245	978
2000	122	195	349	240	906
2001	103	174	296	205	778
2002	94	175	253	205	727
Total	1646	2900	4463	2731	11740

### Communauté flamande

	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	Total
1992	191	279	393	262	1125
1993	171	261	321	220	973
1994	164	255	294	198	911
1995	133	256	290	176	855
1996	97	243	288	168	796
1997	95	213	306	149	763
1998	155	310	482	267	1214 <sup>5</sup>
1999	129	252	451	253	1085
2000	141	208	465	227	1041
2001	111	202	439	227	979
2002	117	191	395	253	956
Total	1504	2670	4124	2400	10698

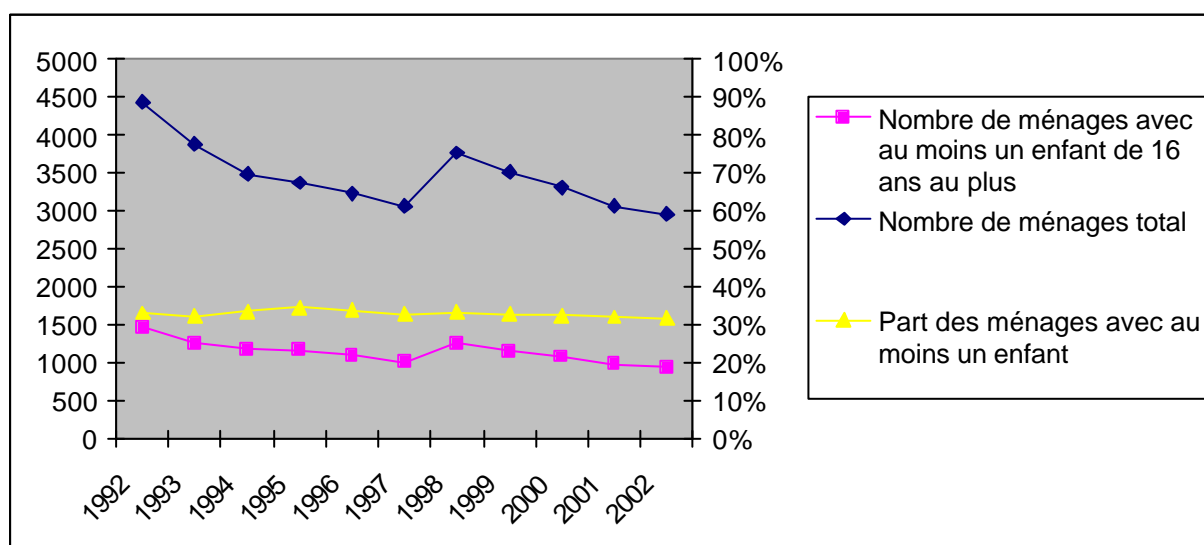
<sup>5</sup> Il faut noter que l'UIA, qui s'est occupée de la récolte des données de la communauté flamande, a rechargé son échantillon en 1998. Cela explique l'évolution de la taille respective des échantillons des communautés flamande et française.

## 5.2. Les caractéristiques des ménages

Les conditions de vie des enfants dépendent des caractéristiques du ménage dans lequel ils vivent. Certaines d'entre-elles vont ainsi être présentées dans cette section qui s'intéresse aux ménages des enfants âgés de 0 à 16 ans en Belgique.

### 5.2.1. Les ménages avec au moins un enfant de moins de 16 ans

	Nombre de ménages avec au moins un enfant de 16 ans au plus	Nombre de ménages total	Part des ménages avec au moins un enfant
1992	1472	4438	33%
1993	1252	3888	32%
1994	1173	3492	34%
1995	1165	3374	35%
1996	1091	3232	34%
1997	1006	3071	33%
1998	1258	3771	33%
1999	1154	3512	33%
2000	1078	3311	33%
2001	984	3067	32%
2002	937	2958	32%



La part des ménages avec au moins un enfant de moins de 16 ans est restée stable au cours du temps. Ils représentent environ un tiers des ménages belges.

## 5.2.2. Le nombre d'enfants dans les ménages

Le nombre de frères et de sœurs des enfants de l'enquête est également resté stable au cours du temps. Entre 1992 et 2002, on remarque que ce sont les ménages qui comptent deux enfants qui restent les plus nombreux. Il faut noter que ceux qui comptent respectivement un et trois enfants représentent plus ou moins les mêmes proportions :

### Pourcentage d'enfants seuls, avec un, deux, trois ou quatre et plus frères/sœurs de 16 ans ou moins. Belgique 1992-2002.

Année	N	Seul	Un(e) frère/sœur	Deux frères/sœurs	Trois frères/sœurs	Quatre frères/sœurs ou plus
1992	2590	25%	44%	20%	8%	3%
1993	2221	25%	43%	22%	8%	3%
1994	2086	25%	41%	22%	8%	4%
1995	2073	24%	43%	23%	6%	4%
1996	1960	23%	44%	23%	6%	5%
1997	1811	23%	44%	23%	5%	4%
1998	2247	23%	44%	23%	6%	3%
1999	2063	21%	47%	22%	6%	4%
2000	1947	21%	47%	23%	6%	3%
2001	1757	23%	46%	23%	6%	3%
2002	1683	23%	45%	23%	6%	2%
<b>Total</b>	<b>22438</b>	<b>23%</b>	<b>44%</b>	<b>23%</b>	<b>7%</b>	<b>3%</b>

La comparaison des deux communautés apporte d'autres enseignements :

### Pourcentage d'enfants seuls, avec un, deux, trois ou quatre et plus frères/sœurs de 16 ans ou moins. Communauté française 1992-2002.

Année	N	Seul	Un(e) frère/sœur	Deux frères/sœurs	Trois frères/sœurs	Quatre frères/sœurs ou plus
1992	1465	26%	42%	19%	10%	3%
1993	1248	26%	42%	20%	9%	3%
1994	1175	24%	42%	21%	8%	5%
1995	1218	25%	40%	23%	6%	6%
1996	1164	22%	43%	22%	7%	6%
1997	1048	23%	44%	23%	5%	5%
1998	1033	23%	43%	23%	5%	5%
1999	978	22%	45%	21%	5%	5%
2000	906	22%	46%	21%	8%	3%
2001	778	24%	42%	23%	8%	3%
2002	727	24%	43%	21%	10%	2%
<b>Total</b>	<b>11740</b>	<b>24%</b>	<b>43%</b>	<b>22%</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>

**Pourcentage d'enfants seuls, avec un, deux, trois ou quatre et plus frères/sœurs de 16 ans ou moins.  
Communauté flamande 1992-2002.**

Année	N	Seul	Un(e) frère/sœur	Deux frères/sœurs	Trois frères/sœurs	Quatre frères/sœurs ou plus
1992	1125	25%	45%	21%	6%	3%
1993	973	24%	44%	23%	6%	3%
1994	911	25%	41%	24%	8%	3%
1995	855	23%	45%	24%	5%	3%
1996	796	24%	44%	23%	6%	3%
1997	763	22%	45%	24%	5%	4%
1998	1214	23%	45%	23%	7%	2%
1999	1085	21%	48%	23%	7%	2%
2000	1041	20%	49%	24%	5%	2%
2001	979	22%	49%	23%	4%	3%
2002	956	22%	47%	25%	4%	3%
Total	10698	23%	45%	23%	6%	3%

Ainsi, les ménages qui ne comptent qu'un seul enfant sont légèrement plus nombreux en communauté française.

Par contre, les enfants qui n'ont qu'un frère ou une sœur, soit les ménages qui comptent deux enfants, sont un peu plus nombreux en communauté flamande. C'est dans cette partie du pays également que les ménages avec trois enfants sont les plus nombreux. Par contre, ceux qui comptent quatre enfants sont plus représentés en communauté française. Lorsque les enfants ont quatre frères/sœurs ou plus, les taux sont également un peu plus élevés dans cette partie du pays.

### 5.2.3. Types de famille

**Pourcentage des enfants selon le type de famille  
Belgique 1992-2002**

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	86,4%	8,8%	2,9%	0,8%	0,7%	0,4%
1993	86,2%	9,0%	3,2%	0,6%	0,7%	0,3%
1994	86,4%	8,5%	3,7%	0,7%	0,6%	0,2%
1995	84,8%	9,5%	3,6%	0,7%	0,7%	0,7%
1996	85,2%	8,8%	3,7%	1,0%	0,5%	0,9%
1997	85,5%	8,9%	3,0%	1,0%	0,6%	1,0%
1998	84,9%	8,9%	3,4%	1,1%	0,7%	1,0%
1999	83,6%	9,4%	4,2%	1,0%	0,8%	1,0%
2000	84,9%	9,2%	3,4%	0,8%	0,8%	1,0%
2001	83,7%	10,1%	3,7%	0,8%	0,8%	0,9%
2002	82,4%	11,1%	3,8%	1,0%	1,1%	0,7%

Si les familles se réinventent et que les différentes formes qu'elles revêtent se multiplient, il n'en reste pas moins que la grande majorité des enfants en Belgique vit dans un ménage qui comporte à la fois son père et sa mère. L'évolution des types de famille entre 1992 et 2002 met cependant en évidence la tendance actuelle qui va dans le sens d'une diminution du nombre de familles réunissant les deux parents. On peut observer une chute de 4% entre 1992 et 2002 pour ce type de ménage. Il faut noter que lorsque les enfants ne vivent pas avec leurs parents dans le même ménage ils vivent le plus souvent avec leur mère et que, sur 10 années, le nombre de pères qui élèvent leurs enfants lorsqu'ils ne vivent plus avec la mère n'a pas, quant à lui, évolué. 85% des enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents habitent avec leur mère. Cette proportion est restée stable au cours des années et quelle que soit la communauté considérée.

Lorsqu'on observe les chiffres segmentés par communauté, d'autres commentaires sont pourtant à mettre en évidence :

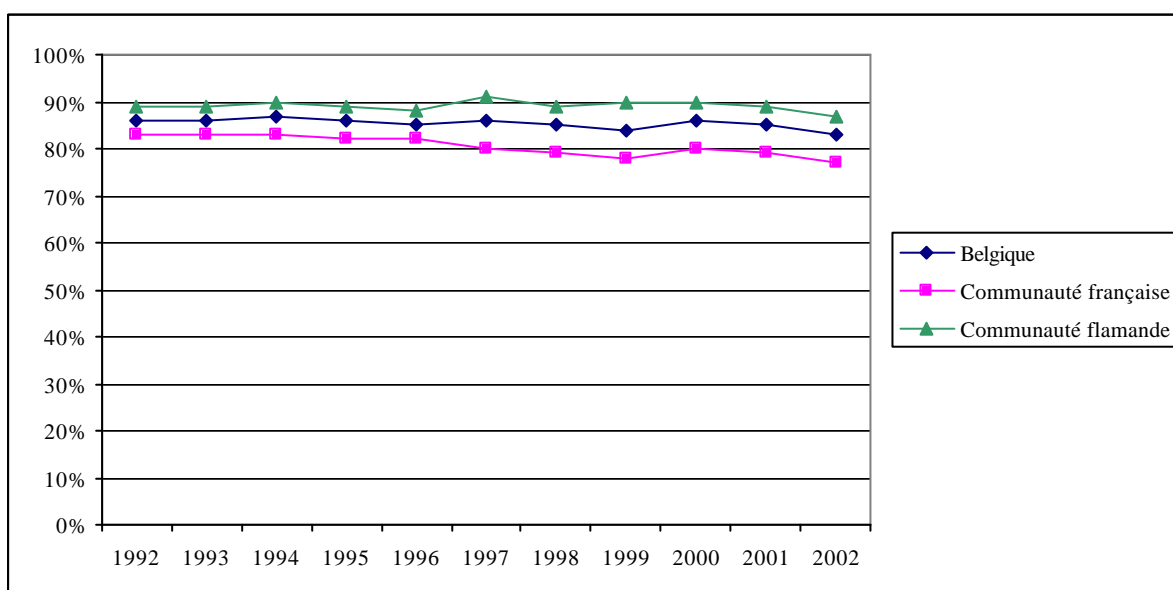
**Pourcentage des enfants selon le type de famille  
Communauté française 1992-2002**

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	83,2%	10,9%	3,6%	0,9%	1,0%	0,5%
1993	83,1%	11,3%	3,4%	0,8%	1,0%	0,3%
1994	82,4%	10,7%	5,0%	0,8%	0,9%	0,2%
1995	80,7%	12,7%	4,4%	1,1%	0,6%	0,5%
1996	81,8%	12,0%	4,3%	1,0%	0,3%	0,5%
1997	79,3%	13,5%	4,0%	1,6%	0,8%	0,8%
1998	79,2%	13,5%	4,5%	1,3%	0,6%	0,9%
1999	77,6%	13,6%	5,9%	1,3%	0,5%	1,2%
2000	79,7%	13,4%	4,9%	1,0%	0,2%	0,8%
2001	78,9%	15,4%	3,5%	1,2%	0,6%	0,4%
2002	77,1%	17,4%	2,7%	1,6%	0,8%	0,4%

**Pourcentage des enfants selon le type de famille  
Communauté flamande 1992-2002**

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	88,9%	7,2%	2,3%	0,8%	0,4%	0,4%
1993	88,7%	7,0%	3,1%	0,5%	0,4%	0,3%
1994	89,6%	6,7%	2,6%	0,6%	0,4%	0,1%
1995	88,3%	6,6%	2,9%	0,4%	0,8%	0,9%
1996	87,9%	6,2%	3,1%	1,0%	0,6%	1,2%
1997	90,5%	5,0%	2,2%	0,5%	0,5%	1,1%
1998	89,2%	5,5%	2,5%	1,0%	0,8%	1,0%
1999	88,2%	6,2%	3,0%	0,8%	1,0%	0,9%
2000	88,8%	6,0%	2,2%	0,6%	1,2%	1,2%
2001	87,3%	6,2%	3,9%	0,5%	1,0%	1,2%
2002	86,1%	6,7%	4,6%	0,5%	1,2%	0,9%

L'observation de ces données nous montre que si la tendance est à la baisse pour les deux communautés, elle l'est plus particulièrement en communauté française où l'on ne compte plus que 77,1% d'enfants qui vivent avec leurs deux parents, soit une chute de 6,1% alors que l'écart observé pour la communauté flamande n'est que de 2,8%, soit moins de la moitié.



La diminution du nombre d'enfants vivant avec leurs deux parents peut être due au fait que la population d'enfants âgés de 0 à 16 ans a quelque peu vieilli durant cette dernière décennie. L'âge moyen des enfants âgés de 0 à 16 ans de notre échantillon a augmenté de 7,74 ans en 1992 à 8,83 en 2002. Il est difficile d'évaluer si cette évolution reflète une évolution démographique au sein de la Belgique qui serait due à une baisse de la fécondité ou à une caractéristique propre à notre échantillon.



Si on constate entre 1992 et 2002 une augmentation des enfants qui vivent dans d'autres configurations familiales que celle qui réunit leurs deux parents, il faut noter que si on compare la communauté française et la communauté flamande, c'est dans cette dernière qu'on peut remarquer une plus forte augmentation des enfants qui vivent avec leur père seul. Si ces cas restent très rares (seuls 1,2% des enfants de la communauté flamande vivent avec leur père seul en 2002) on peut toutefois remarquer qu'ils sont en légère augmentation au fil du temps pour cette partie du pays alors qu'ils se maintiennent au même niveau en communauté française.

Face à cette diminution des enfants vivant avec leurs parents et face au constat selon lequel ce sont les mères qui ont le plus souvent la garde de leurs enfants, on peut s'interroger sur la fréquence des visites à l'autre parent.

#### **5.2.4. Les fréquences de visite au parent non-gardien.**

En ce qui concerne la fréquence de visite au père lorsqu'on observe les chiffres pour la Belgique, on peut d'abord remarquer que si durant les premières années d'observation la formule la plus courante est celle où l'enfant voit son père 1 ou 2 fois par mois, il semble que l'évolution des dernières années va dans le sens d'une augmentation des visites puisqu'à partir de 1999, les enfants qui voient leur père au minimum une fois par semaine sont plus nombreux que ceux qui ne le voient qu'une ou deux fois par mois. Il faut toutefois noter qu'un enfant sur cinq environ ne voit son père qu'au plus 4 fois par an et ce, de manière relativement stable au cours des années.

**Pourcentages des enfants vivant avec leur mère selon la fréquence de visite au père  
Belgique 1992-2002**

	N	Tous les jours	min 1x/sem	1 ou 2 x/mois	au + 4 x/an	décès
1992	301	7%	30%	36%	23%	4%
1993	261	10%	24%	33%	25%	8%
1994	250	10%	27%	33%	24%	7%
1995	273	11%	29%	35%	17%	9%
1996	257	15%	32%	24%	20%	7%
1997	232	10%	35%	32%	16%	6%
1998	306	11%	29%	34%	17%	9%
1999	292	15%	32%	29%	17%	7%
2000	272	19%	29%	26%	18%	6%
2001	252	14%	41%	19%	19%	5%
2002	228	20%	28%	25%	20%	8%

Si on compare la situation des deux communautés, on peut observer les taux suivants :

**Pourcentages des enfants vivant avec leur mère selon la fréquence de visite au père  
Communauté française 1992-2002**

	N	Tous les jours	min 1x/sem	1 ou 2 x/mois	au + 4 x/an	décès
1992	200	9%	30%	28%	30%	4%
1993	169	9%	21%	32%	28%	9%
1994	175	11%	32%	25%	25%	8%
1995	196	7%	30%	33%	21%	8%
1996	184	15%	30%	25%	23%	7%
1997	177	9%	35%	33%	16%	6%
1998	201	8%	28%	38%	18%	9%
1999	190	19%	27%	32%	15%	8%
2000	175	22%	28%	26%	16%	6%
2001	143	20%	44%	16%	15%	5%
2002	125	30%	32%	18%	13%	8%

**Pourcentages des enfants vivant avec leur mère selon la fréquence de visite au père  
Communauté flamande 1992-2002**

	N	Tous les jours	min 1x/sem	1 ou 2 x/mois	au + 4 x/an	décès
1992	101	5%	31%	45%	15%	5%
1993	92	11%	29%	35%	19%	6%
1994	75	9%	19%	45%	21%	5%
1995	77	16%	27%	38%	9%	10%
1996	73	16%	37%	23%	19%	6%
1997	55	13%	36%	30%	15%	6%
1998	105	15%	34%	27%	16%	7%
1999	102	10%	41%	25%	19%	6%
2000	97	14%	31%	26%	21%	7%
2001	109	7%	38%	24%	25%	6%
2002	103	8%	24%	33%	26%	8%

De manière générale, il semble que les enfants de couples séparés voient plus souvent leur père une ou deux fois par mois en communauté flamande alors qu'ils sont plus nombreux en communauté française à ne le voir que 4 fois par an au plus, du moins au début de l'enquête. On peut en effet remarquer que lors des dernières vagues les contacts sont plus nombreux.

Les pourcentages d'enfants vivant avec leur père sont trop infimes pour que les fréquences de visite avec la mère puissent être envisagées de manière pertinente. Il est cependant possible de consulter ces chiffres relatifs à cette réalité en annexe<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Voir annexe 2

### 5.2.5. Le niveau d'instruction des parents

Le niveau d'instruction des parents est une variable essentielle à considérer. Les analyses spécifiques mettront en évidence son importance dans divers domaines de la vie des enfants. Brosser le tableau de la façon dont ces derniers se répartissent selon la certification scolaire de leur parent prend ainsi tout son sens. Le niveau de diplôme se distingue uniquement selon qu'il provient de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

Il faut noter que les ménages qui quittent le plus rapidement l'enquête panel sont ceux qui ont un niveau de certification plus faible. Il est dès lors possible, malgré l'application de la pondération, que le niveau de certification ne puisse pas être considéré comme représentatif. Ceci n'a aucune influence sur la suite des analyses, il était cependant important de le signaler.

#### Niveau d'instruction de la mère

Fréquence des enfants âgés de 0 à 16 ans suivant le niveau d'éducation de la mère. 1992-2002

	Belgique			Communauté française			Communauté flamande					
	N	Primaire	Secondaire	Supérieur	N	Primaire	Secondaire	Supérieur	N	Primaire	Secondaire	Supérieur
1992	2506	16%	53%	31%	1406	18%	48%	34%	1100	15%	57%	28%
1993	2166	15%	53%	33%	1211	16%	48%	36%	955	14%	56%	30%
1994	2040	13%	53%	34%	1145	15%	49%	37%	895	11%	56%	32%
1995	2007	12%	52%	37%	1180	16%	46%	38%	827	7%	57%	35%
1996	1896	10%	52%	38%	1129	15%	47%	38%	767	7%	56%	37%
1997	1747	10%	51%	39%	1009	13%	47%	40%	738	7%	55%	39%
1998	2143	8%	53%	40%	997	11%	49%	40%	1146	5%	56%	39%
1999	1981	7%	53%	40%	942	11%	49%	41%	1039	5%	57%	39%
2000	1876	6%	52%	41%	881	10%	49%	41%	995	4%	55%	42%
2001	1695	6%	50%	44%	752	10%	48%	42%	943	4%	51%	45%
2002	1611	6%	50%	44%	697	9%	50%	41%	914	4%	50%	46%
Total	21668	10%	52%	38%	11349	13%	48%	39%	10319	8%	55%	37%

On peut constater que les enfants sont de plus en plus nombreux au fil du temps à avoir une mère dont la certification est au moins de l'enseignement supérieur. Si on compare les deux communautés, on peut cependant constater que les enfants dont les mères ont un diplôme de l'enseignement secondaire sont plus nombreux en communauté flamande qu'en communauté française. Par contre, ceux dont la mère a une certification scolaire de l'enseignement supérieur au moins sont plus nombreux au début de l'enquête (jusqu'en 2000 environ) en communauté française.

On peut remarquer que les mères, plus que les pères, ont augmenté le niveau de leur diplôme :

### Niveau d'instruction du père

#### Fréquence des enfants âgés de 0 à 16 ans suivant le niveau d'éducation du père. 1992-2002

	Belgique			Communauté française			Communauté flamande					
	N	Primaire	Secondaire	Supérieur	N	Primaire	Secondaire	Supérieur	N	Primaire	Secondaire	Supérieur
1992	2226	13%	52%	35%	1220	15%	49%	36%	1006	12%	55%	34%
1993	1926	13%	51%	36%	1059	15%	49%	36%	867	12%	53%	35%
1994	1808	11%	53%	36%	985	12%	51%	37%	823	10%	54%	35%
1995	1765	11%	53%	37%	1001	15%	49%	36%	764	8%	55%	37%
1996	1660	10%	54%	37%	958	13%	51%	36%	702	7%	55%	37%
1997	1532	8%	54%	38%	847	10%	52%	38%	685	7%	55%	38%
1998	1862	7%	56%	37%	803	8%	55%	37%	1059	7%	56%	37%
1999	1713	7%	57%	36%	764	7%	55%	37%	949	6%	58%	36%
2000	1618	7%	57%	36%	705	8%	56%	36%	913	7%	57%	36%
2001	1445	5%	57%	38%	611	7%	57%	36%	834	4%	57%	39%
2002	1376	5%	55%	40%	568	7%	54%	39%	809	3%	57%	40%
Total	18931	9%	54%	37%	9521	11%	52%	37%	9411	8%	55%	37%

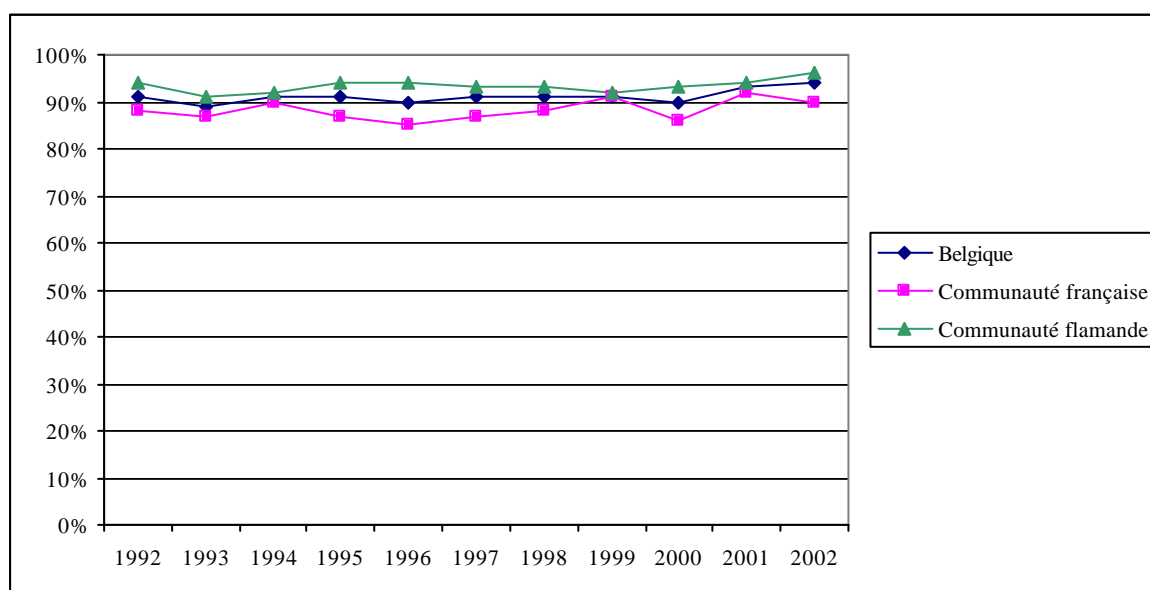
En effet, la répartition des enfants selon le diplôme de leur père reste sensiblement la même au cours du temps. On ne constate pas ici de tendance vers une augmentation du niveau du diplôme. Il semble que les pères ayant un diplôme de l'enseignement primaire uniquement sont un peu plus nombreux en communauté française qu'en communauté flamande mais qu'en ce qui concerne les diplômes de l'enseignement supérieur les taux sont semblables dans les deux communautés.

## 5.2.6. Situation professionnelle des parents

La situation professionnelle des parents des enfants considérés est évidemment importante. En effet, elle permet de se faire une idée de la composition de l'échantillon mais elle a des répercussions sur de nombreux thèmes envisagés dans le rapport. Les revenus et le niveau de vie n'en sont que le reflet le plus facilement abordable. L'accueil des enfants y est intimement lié, la localisation de l'école en dépend souvent, les heures de réveil (et donc souvent de sommeil) aussi, les modes de transports également. Le présent rapport n'a pas pour ambition d'interroger tous les liens qui peuvent être envisagés ni l'impact que la situation professionnelle des parents peut avoir sur divers domaines de la vie de leurs enfants. Il convient pourtant, dans le cadre de cette présentation et afin d'avoir un cadre de référence, sinon le plus détaillé du moins assez pertinent, de brosser le tableau de la situation professionnelle des parents en Belgique et de comparer la situation telle qu'elle s'est présentée entre 1992 et 2002 en communauté française et en communauté flamande.

**Pourcentage d'enfants dont le père travaille. 1992-2002**

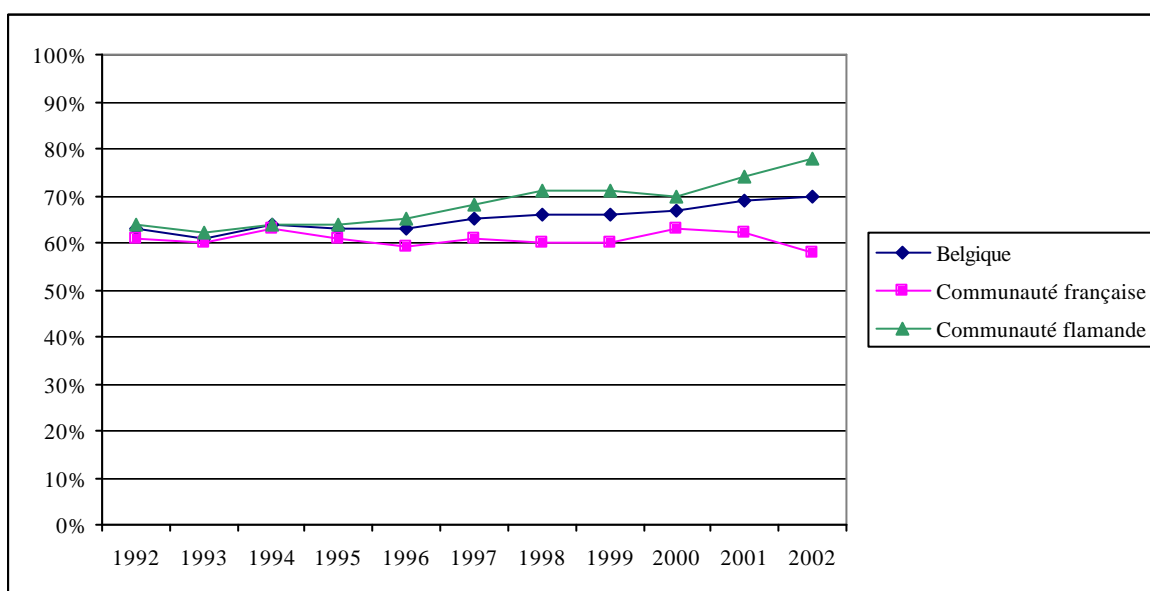
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	91%	88%	94%
1993	89%	87%	91%
1994	91%	90%	92%
1995	91%	87%	94%
1996	90%	85%	94%
1997	91%	87%	93%
1998	91%	88%	93%
1999	91%	91%	92%
2000	90%	86%	93%
2001	93%	92%	94%
2002	94%	90%	96%



On le constate, le taux d'emploi des pères en Belgique est resté relativement stable au cours du temps. Les enfants de la communauté flamande sont cependant plus nombreux à avoir un père qui travaille. En ce qui concerne les mères, l'évolution au cours du temps est beaucoup plus marquée :

**Pourcentage d'enfants dont la mère travaille. 1992-2002**

	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	63%	61%	64%
1993	61%	60%	62%
1994	64%	63%	64%
1995	63%	61%	64%
1996	63%	59%	65%
1997	65%	61%	68%
1998	66%	60%	71%
1999	66%	60%	71%
2000	67%	63%	70%
2001	69%	62%	74%
2002	70%	58%	78%



On peut le constater, les femmes, même lorsqu'elles ont des enfants, sont de plus en plus nombreuses à gagner le marché du travail. Il faut cependant faire quelques remarques à ce sujet.

Une fois encore, on peut remarquer que la situation en communauté française est moins favorable (du moins en terme d'emploi) que celle en communauté flamande. Les enfants néerlandophones sont plus nombreux que les francophones à avoir une mère active. Lorsque nous aborderons le thème de l'accueil de l'enfant, il sera nécessaire de garder cette remarque à l'esprit.

Une autre remarque peut être faite concernant le travail des mères. Si on observe le groupe d'enfants qui ne vivent qu'avec leur mère ( qu'elle soit ou non à nouveau en couple), on peut constater que leurs mères sont moins nombreuses à travailler et qu'elles ont un niveau d'éducation moindre que celles des enfants qui vivent toujours avec leurs deux parents.

Ceci pose évidemment question. En effet, les enfants des couples séparés vivent le plus souvent, nous l'avons vu au travers des chiffres présentés ci-avant, avec leur mère. Si ces femmes ont un niveau d'éducation et un taux d'emploi moindre que la population moyenne, on ne peut qu'être interpellé par le fait que leurs enfants sont ainsi en quelque sorte parfois « doublement » pénalisés. Leur niveau de vie serait "doublement" différent : perte du revenu du père ET parfois (plus souvent que dans la population des femmes en couple ) pas de revenu pour la mère. L'impact des séparations sur les conditions de vie matérielles des enfants se dessine derrière ces constats. Il sera intéressant de s'y arrêter par la suite.

### 5.2.7. Le niveau de vie des ménages de l'enfant

Le niveau de vie des ménages des enfants peut être appréhendé grâce à différentes variables. Ainsi, le revenu équivalent mais également les revenus des ménages aux prix de 2002 vont être observés. L'évaluation subjective des conditions de vie des ménages et les proportions de ménages présentant une certaine distance à l'aisance seront interrogés.

#### Le revenu équivalent du ménage:

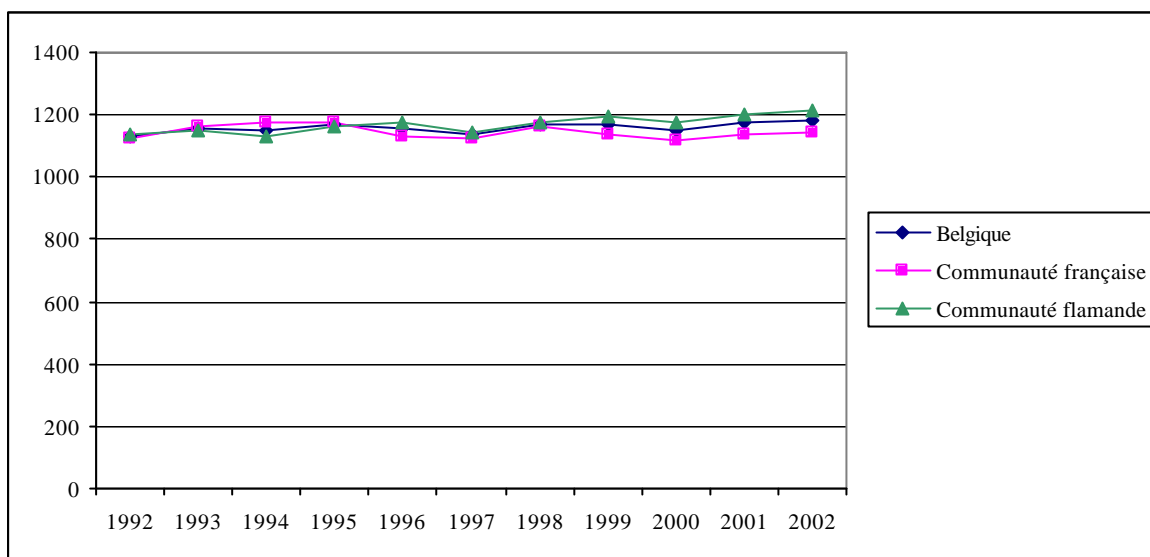
Dans un premier temps, l'évolution du revenu des ménages des enfants sera considérée entre 1992 et 2002. Les revenus sont exprimés au prix de 2002 et sont libellés en euro. Afin de pouvoir rendre comparable les revenus de familles de compositions différentes, l'échelle d'équivalence proposée par l'OCDE a été utilisée<sup>7</sup>. Le tableau suivant présente l'évolution du revenu moyen du ménage dans lequel vivent les enfants.

**Revenu équivalent (échelle d'équivalence OCDE (1 ;0.5 ;0.3)) des ménages dans lesquels vivent les enfants de 0 à 16 ans.1992-2002**

	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	1131	1124	1136
1993	1154	1160	1150
1994	1151	1176	1131
1995	1167	1173	1162
1996	1157	1131	1178
1997	1136	1125	1145
1998	1170	1160	1177
1999	1169	1138	1193
2000	1150	1117	1175
2001	1174	1135	1203
2002	1184	1140	1216

<sup>7</sup> Cette échelle peut influencer sur les résultats obtenus. Elle permet cependant, une fois l'équivalence acceptée, de comparer les niveaux de vie des ménages en faisant fi de leur composition. Cette échelle donne un poids de 1 au premier adulte, de 0.5 pour chaque adulte supplémentaire et de 0.3 pour chaque enfant.

Le revenu équivalent moyen du ménage où vivent les enfants a augmenté d'un peu moins de 5 % entre 1992 et 2002 en Belgique. L'augmentation la plus forte a eu lieu en Communauté flamande où le revenu équivalent est passé de 1136 € par mois à 1216 €.



### Les revenus du ménage au prix de 2002.

L'observation des revenus des ménages aux prix de 2002 permet de constater et de mieux objectiver la différence qui existe entre la communauté flamande et la communauté française. (la répartition des revenus des ménages au prix de 2002 pour la Belgique est disponible en annexe 3).

Ainsi, quand on compare les tableaux relatifs aux revenus de la communauté française à ceux relatifs aux revenus de la communauté flamande, on peut faire les constats suivants :

- Les ménages dont les revenus sont inférieurs à 2000 euros sont plus nombreux en communauté française qu'en communauté flamande. Ainsi, en 1992, 4% des enfants de 0 à 16 ans en communauté française vivaient dans des ménages dont les revenus étaient inférieurs à 1000 euros, contre 2% seulement des enfants en communauté flamande. Cette même année, 21% des enfants en communauté française vivaient dans des ménages dont les revenus se situaient entre 1500 et 2000 euros contre 17% en communauté flamande.
- Lorsque les revenus des ménages se situent entre 2000 et 3000 euros, la tendance s'inverse. Ce sont à présent les enfants qui vivent en communauté flamande qui sont respectivement les plus représentés.
- Entre 3000 et 4000 euros, les distributions sont assez identiques pour les deux communautés.
- Pour les ménages dont les revenus sont supérieurs à 4000 euros, la distribution est plus importante en communauté française qu'en communauté flamande. Il semblerait ainsi que les revenus sont plus inégalement distribués en communauté française qu'en communauté flamande.



**Distribution du nombre d'enfants âgés de 0 à 16 ans suivant le revenu total du ménage (au prix de 2002). Communauté française**

	N	0- 999€	1000- 1499€	1500- 1999€	2000- 2499€	2500- 2999€	3000- 3499€	3500- 3999€	4000- 4499€	4500€ plus	et Missing
1992	1465	3,8%	15,3%	21,2%	14,2%	18,6%	11,1%	6,7%	1,2%	4,9%	2,9%
1993	1248	4,8%	14,8%	15,5%	20,7%	14,3%	13,1%	5,4%	1,8%	6,6%	3,0%
1994	1175	5,7%	13,9%	17,7%	15,1%	18,9%	12,7%	4,1%	1,8%	8,8%	1,4%
1995	1218	4,5%	13,5%	19,4%	12,3%	18,3%	12,0%	6,5%	6,5%	4,6%	2,5%
1996	1164	4,3%	12,2%	21,7%	21,3%	11,5%	12,3%	5,9%	7,0%	3,1%	0,7%
1997	1048	3,6%	15,8%	17,8%	21,0%	16,6%	7,9%	6,5%	6,7%	3,1%	0,9%
1998	1033	2,6%	13,1%	19,3%	21,0%	18,3%	8,4%	5,3%	6,3%	4,9%	0,8%
1999	978	3,7%	13,1%	17,7%	19,5%	18,7%	13,7%	7,2%	1,3%	4,8%	0,3%
2000	906	4,0%	16,4%	15,4%	17,2%	19,5%	9,3%	9,3%	2,8%	4,6%	1,4%
2001	778	3,5%	12,3%	13,9%	18,4%	22,0%	11,9%	9,4%	2,2%	5,0%	1,5%
2002	727	0,9%	16,0%	15,7%	22,0%	14,6%	11,4%	9,1%	6,3%	3,0%	0,9%

**Distribution du nombre d'enfants âgés de 0 à 16 ans suivant le revenu total du ménage (au prix de 2002). Communauté flamande**

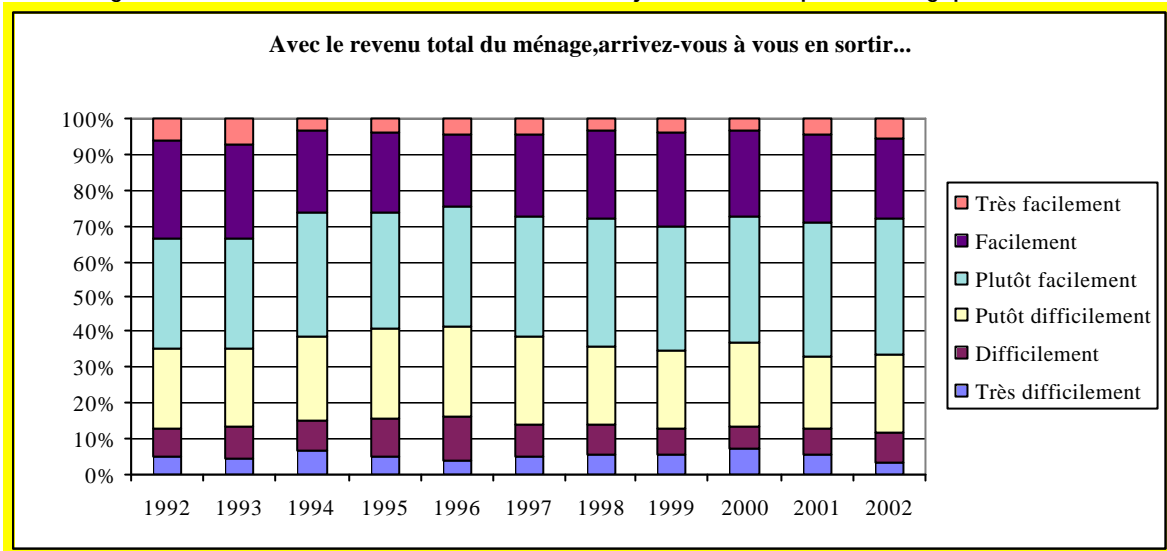
	N	0- 999€	1000- 1499€	1500- 1999€	2000- 2499€	2500- 2999€	3000- 3499€	3500- 3999€	4000- 4499€	4500€ plus	et Missing
1992	1125	1,8%	10,6%	16,8%	24,0%	20,3%	11,2%	7,3%	0,8%	2,4%	4,8%
1993	973	2,0%	9,1%	14,7%	28,9%	17,4%	13,6%	5,0%	1,9%	4,3%	3,1%
1994	911	4,0%	11,8%	20,8%	10,4%	23,8%	15,2%	2,3%	0,8%	7,7%	3,1%
1995	855	2,2%	13,7%	18,0%	8,9%	23,6%	18,1%	3,2%	8,8%	1,1%	2,5%
1996	796	4,1%	10,7%	17,0%	22,7%	11,6%	17,7%	3,6%	8,0%	2,2%	2,4%
1997	763	1,5%	9,0%	21,9%	24,0%	20,0%	5,3%	5,6%	9,1%	2,0%	1,7%
1998	1214	2,4%	8,3%	19,2%	23,6%	20,0%	7,6%	4,0%	9,2%	2,6%	3,1%
1999	1085	2,9%	8,2%	20,4%	17,8%	20,6%	13,2%	7,9%	1,2%	4,7%	3,1%
2000	1041	3,9%	7,3%	14,3%	22,7%	22,2%	12,8%	7,8%	4,0%	2,6%	2,4%
2001	979	1,8%	6,0%	12,6%	21,8%	23,8%	14,5%	10,0%	3,5%	2,8%	3,3%
2002	956	1,0%	10,2%	12,1%	21,2%	21,1%	14,2%	9,1%	4,5%	3,2%	3,5%

## Evaluation des conditions de vie.

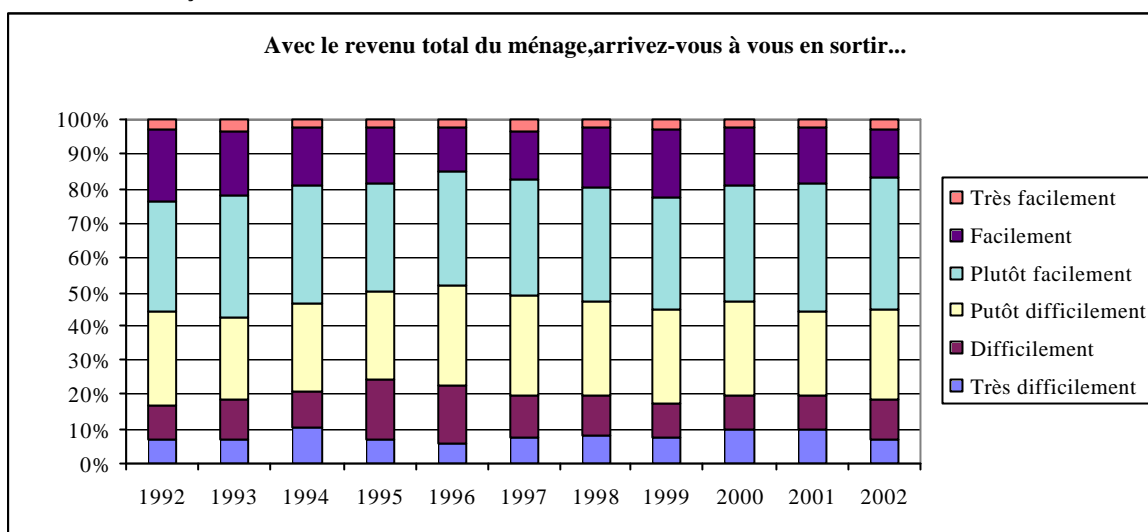
Les tableaux suivants décrivent la manière dont les ménages estiment subjectivement leurs niveaux de vie.

Notons tout d'abord qu'entre 30 et 40 % des enfants vivent dans un ménage qui déclare s'en sortir difficilement. Remarquons que la situation s'est quelque peu détériorée entre 1994 et 1998.

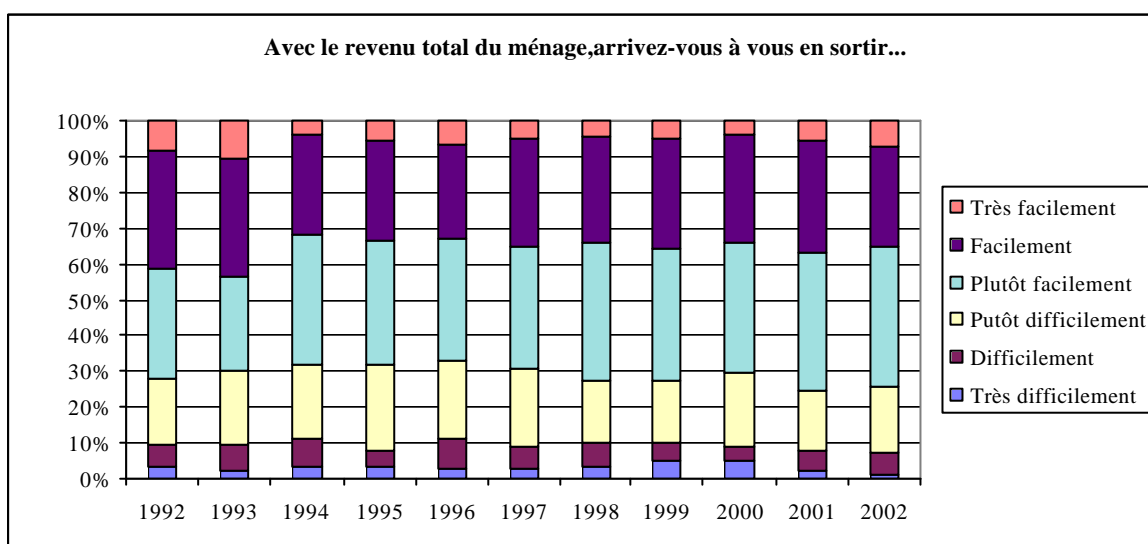
### Pourcentages d'enfants de 0 à 16 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Belgique 1992-2002



Pourcentages d'enfants de 0 à 16 ans selon l'estimation subjective de leurs parents.  
Communauté française 1992-2002



Pourcentages d'enfants de 0 à 16 ans selon l'estimation subjective de leurs parents.  
Communauté flamande 1992-2002

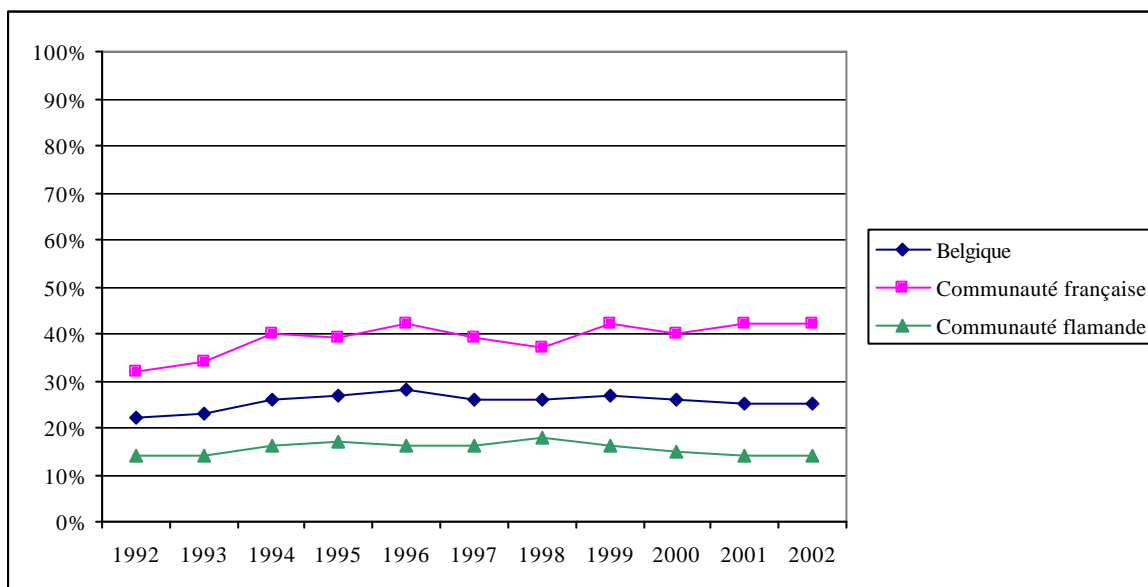


Si la situation des deux communautés envisagées est comparée, on remarque que c'est la communauté flamande qui compte la plus grande proportion d'enfants qui vivent dans un ménage qui déclare s'en sortir facilement. En communauté française, on compte près de 40 % d'enfants qui vivent dans un ménage qui déclare s'en sortir difficilement entre 1992 et 2002.

Le dernier tableau présente l'évolution du pourcentage d'enfants dont le ménage déclare avoir un revenu inférieur au revenu minimum pour pouvoir joindre les deux bouts. Les mêmes observations peuvent être faites pour les taux de ménage présentant une certaine distance à l'aisance. On notera la relative aggravation de la situation entre 1994 et 1998.

**Pourcentages des enfants de 0 à 16 ans vivant dans des ménages déclarant une certaine distance à l'aisance. 1992-2002.**

	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	22%	32%	14%
1993	23%	34%	14%
1994	26%	40%	16%
1995	27%	39%	17%
1996	28%	42%	16%
1997	26%	39%	16%
1998	26%	37%	18%
1999	27%	42%	16%
2000	26%	40%	15%
2001	25%	42%	14%
2002	25%	42%	14%



### 5.3. Evolution des caractéristiques des enfants considérés par classe d'âge et segmentés selon la communauté

Cette section se propose de faire l'éventail des évolutions des caractéristiques disponibles dans le questionnaire enfant en distinguant ces derniers en fonction des groupes d'âge choisis et de leur communauté d'appartenance. Il s'agit donc bien ici de mettre en évidence d'une part les modifications qui ont pu apparaître entre 1992 et 2002 et d'autre part les différences qui peuvent apparaître pour les enfants d'âges différents. Les configurations familiales, le niveau de vie et le travail des parents ont été envisagés pour la population globale d'enfants du PSBH dans la description des ménages au sein desquels ils vivent. Ils seront à nouveau envisagés ici dans le souci d'affiner le portrait en mettant en évidence les caractéristiques propres aux différents sous-groupes d'âges.

#### 5.3.1 Type de famille.

Les quatre pages qui suivent présentent les chiffres relatifs aux types de familles des enfants segmentés par âge et par région. Chaque classe d'âge est envisagée sur une page afin de faciliter la lecture des tableaux. Les commentaires précèdent donc volontairement les chiffres afin que le lecteur puisse s'y référer s'il le désire.

En ce qui concerne le type de famille, on peut tout d'abord mettre en évidence que si les enfants vivant avec leurs deux parents, pour toutes les classes d'âge, sont moins nombreux en 2002 qu'en 1992, ils sont en outre moins nombreux plus ils avancent en âge. En Belgique en 2002, si 91,9% des enfants de 0 à 2 ans sont dans ce cas de figure, ceux de 13 à 16 ans ne sont plus que 73,7%.

Il apparaît ici aussi clairement que les enfants en communauté française vivent moins souvent dans des ménages réunissant les deux parents qu'en communauté flamande. On constate une différence de plus de 16% pour le groupe des adolescents.

Les enfants âgés de 0 à 2 ans, s'ils vivent avec leurs parents pour la grande majorité sont tout de même seulement 85% en communauté française contre 96% en communauté flamande pour l'année 2002...

Si on observe les pourcentages d'enfants qui vivent avec leurs pères (à nouveau en couple ou non), on peut constater que s'il semble bien que les pères en communauté française élèvent respectivement plus leurs enfants après séparation qu'en communauté flamande, c'est lorsque ceux-ci sont adolescents qu'ils tiennent le plus souvent ce rôle.

En définitive, observer les types de familles selon les classes d'âge et la communauté permet de mettre en évidence les faits suivants :

- Plus les enfants avancent en âge et plus ils vivent souvent dans des familles qui ne réunissent pas leurs deux parents
- Les mères restent les plus nombreuses à déclarer que leurs enfants vivent habituellement et le plus souvent avec elles.
- Plus les enfants avancent en âge et plus ils sont nombreux à vivre avec leur père même si ces cas de figure restent marginaux.
- C'est en communauté française que les enfants sont le plus souvent amenés, lorsque leurs parents sont séparés, à vivre avec leur père.
- Les enfants vivent pourtant plus souvent sans l'un de leurs deux parents en communauté française.

## La petite enfance(0-2 ans).

### Pourcentage des enfants de 0 à 2 ans selon le type de famille Belgique 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	96,1%	3,8%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%
1993	95,6%	4,0%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
1994	97,5%	2,0%	0,2%	0,3%	0,0%	0,0%
1995	94,5%	4,1%	0,4%	0,1%	0,0%	0,8%
1996	93,5%	4,9%	0,7%	0,0%	0,0%	0,9%
1997	93,8%	4,2%	0,5%	0,5%	0,0%	1,0%
1998	94,1%	4,4%	0,6%	0,9%	0,0%	0,0%
1999	94,4%	3,2%	0,0%	2,0%	0,0%	0,4%
2000	92,7%	5,6%	0,3%	0,0%	0,6%	0,8%
2001	90,3%	7,2%	1,4%	0,0%	0,6%	0,4%
2002	91,9%	7,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%

### Pourcentage des enfants de 0 à 2 ans selon le type de famille Communauté française 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	93,8%	5,8%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%
1993	92,5%	7,0%	0,0%	0,5%	0,0%	0,0%
1994	95,7%	3,0%	0,6%	0,7%	0,0%	0,0%
1995	93,7%	5,2%	0,1%	0,3%	0,0%	0,6%
1996	94,8%	5,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1997	94,0%	3,5%	1,2%	0,0%	0,0%	1,3%
1998	92,9%	5,6%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
1999	94,5%	4,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%
2000	87,2%	12,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
2001	85,0%	12,2%	0,5%	0,0%	1,3%	1,0%
2002	85,3%	13,5%	0,0%	0,0%	0,0%	1,2%

### Pourcentage des enfants de 0 à 2 ans selon le type de famille Communauté flamande 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	97,9%	2,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1993	97,8%	1,8%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
1994	98,7%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1995	95,1%	3,4%	0,6%	0,0%	0,0%	0,9%
1996	92,9%	4,8%	1,0%	0,0%	0,0%	1,3%
1997	93,7%	4,7%	0,0%	0,9%	0,0%	0,7%
1998	95,0%	3,4%	0,0%	1,6%	0,0%	0,0%
1999	94,2%	1,8%	0,0%	4,0%	0,0%	0,0%
2000	96,9%	0,0%	0,6%	0,0%	1,1%	1,5%
2001	94,6%	3,2%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%
2002	95,9%	4,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

## La petite enfance scolarisée(3-6 ans).

### Pourcentage des enfants de 3 à 6 ans selon le type de famille Belgique 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	90,2%	7,6%	1,5%	0,0%	0,4%	0,2%
1993	89,3%	8,3%	1,0%	0,3%	0,8%	0,3%
1994	90,7%	6,4%	2,2%	0,2%	0,3%	0,3%
1995	91,8%	5,8%	1,2%	0,1%	0,2%	0,9%
1996	92,5%	5,0%	1,3%	0,3%	0,0%	0,9%
1997	90,8%	6,2%	1,3%	0,2%	0,3%	1,2%
1998	91,7%	4,8%	1,6%	0,3%	0,5%	1,1%
1999	91,4%	5,6%	1,8%	0,0%	0,2%	0,9%
2000	90,9%	7,3%	0,9%	0,2%	0,4%	0,4%
2001	87,8%	9,8%	1,9%	0,2%	0,0%	0,3%
2002	80,3%	14,5%	4,1%	0,3%	0,5%	0,3%

### Pourcentage des enfants de 3 à 6 ans selon le type de famille Communauté française 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	88,6%	8,0%	2,5%	0,0%	0,5%	0,5%
1993	83,8%	13,2%	0,9%	0,6%	1,3%	0,2%
1994	85,0%	11,6%	2,8%	0,4%	0,0%	0,2%
1995	86,4%	10,8%	1,7%	0,3%	0,0%	0,9%
1996	88,2%	8,7%	2,0%	0,2%	0,0%	0,9%
1997	85,6%	10,8%	1,8%	0,4%	0,7%	0,7%
1998	87,2%	7,5%	3,5%	0,5%	0,0%	1,3%
1999	88,5%	7,1%	2,8%	0,0%	0,0%	1,6%
2000	88,8%	10,1%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%
2001	83,7%	15,6%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%
2002	75,5%	23,2%	0,7%	0,0%	0,6%	0,0%

### Pourcentage des enfants de 3 à 6 ans selon le type de famille Communauté flamande 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	91,7%	7,2%	0,7%	0,0%	0,4%	0,0%
1993	94,1%	3,9%	1,1%	0,0%	0,4%	0,4%
1994	95,4%	2,1%	1,6%	0,0%	0,5%	0,4%
1995	96,0%	1,9%	0,9%	0,0%	0,4%	0,8%
1996	95,7%	2,2%	0,8%	0,4%	0,0%	0,9%
1997	94,4%	3,0%	0,9%	0,0%	0,0%	1,6%
1998	94,4%	3,2%	0,5%	0,2%	0,8%	0,9%
1999	93,1%	4,8%	1,3%	0,0%	0,3%	0,5%
2000	92,5%	5,3%	0,7%	0,3%	0,6%	0,6%
2001	90,8%	5,5%	2,8%	0,3%	0,0%	0,6%
2002	84,3%	7,4%	6,9%	0,5%	0,4%	0,6%

## L'enfance(7-12 ans)

### Pourcentage des enfants de 7 à 12 ans selon le type de famille Belgique 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	81,8%	11,3%	4,2%	1,3%	0,8%	0,7%
1993	81,4%	11,1%	5,8%	0,9%	0,5%	0,4%
1994	81,6%	11,2%	5,7%	0,8%	0,7%	0,1%
1995	81,6%	11,4%	4,5%	0,7%	1,2%	0,7%
1996	84,1%	9,6%	4,0%	1,0%	0,6%	0,6%
1997	84,5%	9,4%	3,8%	0,9%	0,6%	0,7%
1998	83,8%	9,9%	3,6%	0,8%	0,6%	1,2%
1999	82,4%	9,8%	5,3%	0,9%	0,8%	0,8%
2000	85,1%	8,1%	4,2%	0,5%	1,1%	0,9%
2001	85,7%	7,7%	4,2%	0,4%	1,1%	0,9%
2002	87,2%	7,0%	3,5%	0,3%	1,2%	0,9%

### Pourcentage des enfants de 7 à 12 ans selon le type de famille Communauté française 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	78,8%	13,4%	4,6%	1,5%	1,1%	0,6%
1993	80,4%	10,7%	6,2%	1,2%	1,1%	0,4%
1994	78,9%	12,2%	6,3%	1,0%	1,4%	0,2%
1995	78,5%	13,9%	5,1%	0,8%	1,1%	0,6%
1996	81,8%	12,5%	4,6%	0,5%	0,2%	0,4%
1997	77,3%	15,4%	5,1%	1,4%	0,2%	0,5%
1998	78,7%	14,0%	4,9%	1,3%	0,3%	0,8%
1999	74,1%	15,0%	7,9%	1,9%	0,3%	0,8%
2000	79,6%	10,5%	7,5%	1,0%	0,3%	1,1%
2001	82,5%	11,7%	4,0%	0,8%	0,4%	0,5%
2002	86,9%	9,0%	2,4%	0,8%	0,0%	0,9%

### Pourcentage des enfants de 7 à 12 ans selon le type de famille Communauté flamande 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	84,2%	9,7%	3,8%	1,0%	0,5%	0,8%
1993	82,3%	11,4%	5,4%	0,6%	0,0%	0,3%
1994	84,1%	10,3%	5,0%	0,6%	0,0%	0,0%
1995	84,5%	9,0%	3,9%	0,6%	1,2%	0,8%
1996	86,4%	6,7%	3,5%	1,5%	1,0%	0,8%
1997	90,6%	4,4%	2,7%	0,5%	1,0%	0,8%
1998	87,7%	6,8%	2,5%	0,5%	0,9%	1,6%
1999	88,4%	6,0%	3,4%	0,2%	1,2%	0,8%
2000	88,9%	6,5%	1,9%	0,2%	1,7%	0,8%
2001	87,7%	5,1%	4,4%	0,2%	1,5%	1,1%
2002	87,3%	5,8%	4,1%	0,0%	1,8%	0,9%



## L'adolescence(13-16 ans)

### Pourcentage des enfants de 13 à 16 ans selon le type de famille Belgique 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	81,6%	10,1%	4,7%	1,9%	1,3%	0,5%
1993	82,7%	10,2%	4,3%	1,0%	1,2%	0,5%
1994	80,1%	11,7%	5,0%	1,5%	1,5%	0,2%
1995	74,1%	14,8%	7,5%	1,9%	1,1%	0,6%
1996	73,5%	14,3%	7,5%	2,4%	1,0%	1,3%
1997	76,2%	13,6%	5,0%	2,5%	1,4%	1,3%
1998	75,2%	13,6%	6,2%	2,6%	1,5%	1,0%
1999	73,5%	15,0%	6,7%	1,6%	1,6%	1,8%
2000	74,9%	14,6%	5,8%	2,1%	0,7%	1,8%
2001	74,6%	15,5%	5,2%	2,1%	1,1%	1,4%
2002	73,7%	15,4%	5,5%	2,8%	1,7%	0,8%

### Pourcentage des enfants de 13 à 16 ans selon le type de famille Communauté française 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	74,1%	14,8%	6,6%	1,7%	2,1%	0,7%
1993	79,7%	13,1%	4,8%	0,8%	1,2%	0,5%
1994	76,0%	11,9%	8,5%	1,1%	2,1%	0,5%
1995	70,3%	17,2%	9,0%	2,8%	0,7%	0,0%
1996	70,8%	16,8%	7,7%	3,4%	0,9%	0,4%
1997	69,1%	17,9%	5,7%	3,9%	2,3%	1,1%
1998	67,0%	21,1%	6,2%	2,7%	1,8%	1,2%
1999	66,5%	20,6%	8,0%	1,8%	1,4%	1,7%
2000	69,1%	20,6%	6,3%	2,4%	0,5%	1,2%
2001	68,3%	21,5%	5,8%	3,0%	1,0%	0,4%
2002	64,7%	23,5%	5,3%	4,3%	2,2%	0,0%

### Pourcentage des enfants de 13 à 16 ans selon le type de famille Communauté flamande 1992-2002

	Père et mère	Mère	Mère recomposée	Père recomposée	Père	Sans parents
1992	86,5%	6,9%	3,5%	1,9%	0,8%	0,4%
1993	84,9%	8,2%	4,0%	1,2%	1,3%	0,5%
1994	83,1%	11,5%	2,5%	1,8%	1,1%	0,0%
1995	77,7%	12,5%	6,1%	1,0%	1,5%	1,2%
1996	76,0%	12,0%	7,2%	1,5%	1,2%	2,1%
1997	83,0%	9,4%	4,4%	1,1%	0,6%	1,4%
1998	82,4%	6,9%	6,2%	2,5%	1,1%	0,7%
1999	79,6%	10,1%	5,5%	1,3%	1,7%	1,8%
2000	80,3%	9,2%	5,3%	1,9%	1,0%	2,3%
2001	80,4%	10,0%	4,7%	1,4%	1,2%	2,3%
2002	81,1%	8,9%	5,7%	1,6%	1,3%	1,4%

### 5.3.2 La situation professionnelle des parents

Les pourcentages d'enfants dont la mère travaille ont évolués dans le sens d'une nette augmentation entre 1992 et 2002, toutes catégories d'âge confondues en Belgique.

Les chiffres qui distinguent la situation pour les différents groupes d'âges montrent qu'il semble en outre qu'à mesure que les enfants sont plus âgés les mères travaillent moins. Ainsi, pour l'année 2001, 81% des enfants âgés de 0 à 2 ans ont une mère active sur le marché de l'emploi en Belgique contre 72% des 3-6 ans, 70% des 7-12 ans et 64% des 13-16 ans. La tendance va dans ce sens quelle que soit l'année d'observation. On a déjà pu mettre en évidence que ce sont les femmes en couple avec le père de leurs enfants qui sont les plus nombreuses à travailler dans la population des mères. On sait en outre que ce cas de figure est plus courant lorsque les enfants sont petits. Cela pourrait être une part de l'explication... Il serait également intéressant de se demander si la population des mères avec enfants plus âgés travaille moins que la population générale de femmes et si le fait d'avoir un ou des enfants est en lien avec le fait d'avoir ou non un emploi. La question de savoir si le fait d'être mère constitue un frein pour l'accès à l'emploi se dessine derrière cette préoccupation. Il serait intéressant également de considérer le nombre d'heures de travail afin de déterminer si le travail à temps partiel est plus ou moins représenté pour les mères d'enfants de certaines catégories d'âge ou non.

Si on compare les situations de la communauté française et de la communauté flamande, on peut noter que l'accès des femmes à l'emploi a respectivement plus augmenté dans cette dernière que dans la partie francophone du pays.

**Pourcentages d'enfants dont la mère travaille. 1992-2002**

	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	67%	65%	68%	64%	64%	64%	64%	61%	65%	60%	57%	61%
1993	61%	56%	64%	61%	57%	64%	62%	62%	62%	61%	62%	60%
1994	66%	63%	68%	67%	64%	69%	61%	63%	59%	61%	61%	60%
1995	70%	65%	74%	66%	62%	69%	59%	61%	57%	60%	56%	63%
1996	69%	65%	71%	65%	62%	68%	61%	58%	63%	60%	58%	62%
1997	68%	59%	75%	64%	59%	68%	64%	61%	66%	65%	63%	67%
1998	67%	59%	74%	66%	57%	71%	65%	59%	68%	66%	61%	71%
1999	73%	66%	79%	71%	62%	76%	63%	56%	68%	65%	61%	69%
2000	71%	67%	73%	69%	63%	72%	67%	62%	71%	65%	63%	67%
2001	81%	68%	92%	72%	63%	78%	70%	64%	74%	64%	60%	68%
2002	79%	65%	88%	68%	57%	77%	70%	56%	78%	66%	56%	74%

Les taux d'emplois des pères du panel semblent eux aussi augmenter au fil du temps et particulièrement pour les pères de tout-petits enfants. On peut en effet noter que ces taux sont les plus élevés lorsqu'on considère le groupe des enfants âgés de 0 à 2 ans et les moins élevés pour les pères d'adolescents. A nouveau, la communauté flamande semble offrir de plus nombreuses possibilités d'emploi que la communauté française.

**Pourcentages d'enfants dont le père travaille. 1992-2002**

	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	92%	88%	95%	92%	88%	95%	91%	88%	94%	90%	85%	93%
1993	90%	85%	93%	91%	89%	93%	90%	87%	92%	87%	86%	87%
1994	92%	89%	94%	92%	90%	94%	92%	91%	92%	88%	89%	88%
1995	94%	91%	96%	91%	87%	94%	92%	88%	95%	87%	81%	92%
1996	93%	84%	97%	90%	86%	93%	90%	85%	94%	87%	83%	91%
1997	91%	87%	94%	91%	85%	96%	92%	90%	93%	88%	83%	91%
1998	91%	89%	93%	92%	87%	95%	92%	92%	92%	89%	83%	93%
1999	94%	93%	95%	92%	92%	92%	92%	91%	92%	90%	88%	91%
2000	87%	77%	95%	88%	85%	89%	92%	89%	94%	91%	88%	94%
2001	96%	89%	100%	95%	97%	94%	92%	89%	94%	93%	93%	94%
2002	97%	92%	99%	94%	89%	98%	94%	89%	96%	92%	91%	93%

### 5.3.3 Le niveau de vie des ménages

En ce qui concerne les revenus, pour la Belgique, on peut constater que ce sont les ménages au sein desquels vivent les plus jeunes enfants qui possèdent les revenus les plus élevés. Les revenus des ménages des enfants entre 3 et 12 ans sont un peu moins élevés et ceux des adolescents également. Si les revenus ont tendance à augmenter au cours du temps pour les ménages de tous les enfants, on peut cependant constater que cette tendance s'amenuise avec l'âge des enfants.

Si on s'intéresse à la comparaison entre la communauté flamande et la communauté française, on peut remarquer que les enfants de la communauté flamande ont des conditions de vie plus favorables que celles de la partie francophone du pays, du moins lorsqu'ils sont petits. On peut en effet remarquer pour les enfants (7-12 ans) que les revenus des deux parties du pays sont sensiblement les mêmes et que ceux de la communauté française sont légèrement supérieurs, tendance qui se manifeste jusqu'en 1998. Les adolescents (13-16 ans) de la communauté française semblent vivre dans des ménages aux revenus respectivement plus élevés.

**Revenu équivalent (échelle d'équivalence OCDE (1 ;0.5 ;0.3)) des ménages dans lesquels vivent les enfants.1992-2002**

	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	1148	1098	1190	1106	1074	1134	1138	1154	1125	1125	1144	1111
1993	1175	1095	1234	1150	1120	1178	1163	1196	1133	1137	1196	1093
1994	1127	1088	1151	1163	1112	1207	1189	1245	1136	1109	1177	1054
1995	1191	1153	1218	1169	1129	1200	1173	1196	1149	1135	1148	1122
1996	1133	1093	1152	1162	1130	1185	1171	1135	1206	1123	1154	1094
1997	1128	1109	1144	1143	1077	1189	1143	1140	1145	1131	1142	1120
1998	1164	1131	1189	1142	1106	1163	1176	1181	1172	1183	1183	1183
1999	1187	1068	1306	1191	1127	1229	1167	1140	1186	1145	1162	1130
2000	1133	1043	1203	1146	1113	1170	1147	1119	1165	1164	1149	1179
2001	1185	1099	1258	1205	1152	1245	1193	1160	1213	1147	1129	1163
2002	1241	1189	1274	1196	1156	1229	1201	1160	1224	1134	1086	1171

En ce qui concerne la distance à l'aisance pour les différents groupes d'âge, il est étonnant de constater que si les revenus augmentent, les taux de ménages qui présentent une certaine distance à l'aisance ne s'amenuisent pas. Au contraire, ils semblent en légère augmentation.

Les deux communautés ne se positionnent pas du tout de la même manière en ce qui concerne leurs revenus. Nous avons déjà pu constater que de manière générale les néerlandophones se contentent plus facilement de leurs revenus. Si cette tendance est à nouveau très marquée pour les différents âges, la différence de positionnement entre les deux communautés est la plus forte pour les ménages des petits enfants. Cela s'explique certainement en partie par les différences de niveau de vie plus marquées également pour ce groupe.

**Pourcentages des enfants vivant dans des ménages déclarant une certaine distance à l'aisance. 1992-2002.**

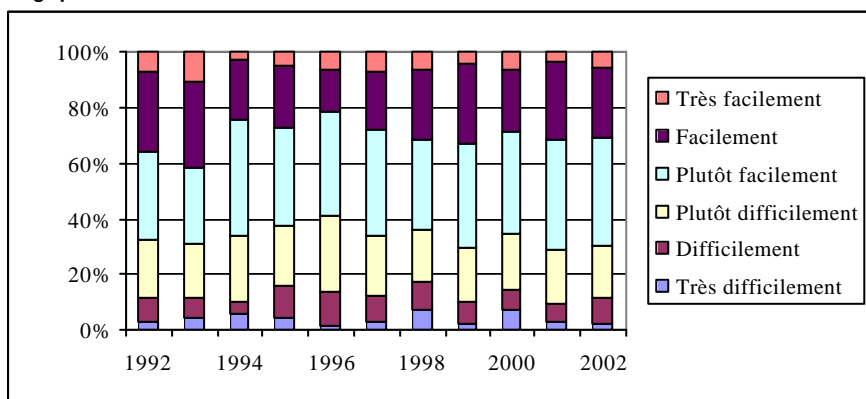
	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	22%	36%	10%	23%	34%	13%	21%	31%	14%	22%	29%	18%
1993	20%	30%	12%	25%	38%	14%	23%	34%	14%	24%	33%	17%
1994	20%	36%	10%	24%	40%	12%	28%	40%	17%	31%	40%	24%
1995	25%	41%	15%	24%	39%	15%	25%	37%	15%	31%	42%	21%
1996	17%	36%	9%	25%	37%	17%	27%	39%	15%	35%	50%	21%
1997	27%	39%	18%	23%	36%	14%	26%	39%	16%	29%	44%	15%
1998	29%	41%	21%	24%	36%	18%	25%	37%	17%	25%	34%	16%
1999	34%	48%	22%	26%	40%	18%	24%	38%	15%	28%	46%	12%
2000	33%	50%	19%	27%	39%	18%	23%	40%	13%	24%	37%	13%
2001	27%	47%	11%	20%	31%	13%	20%	39%	9%	31%	45%	19%
2002	28%	51%	15%	27%	35%	21%	22%	37%	15%	27%	47%	12%

Ces évaluations se reflètent également dans les graphes ci-dessous qui montrent la façon dont les ménages de chaque groupe d'enfant pensent s'en sortir.

On remarque ainsi également que c'est lorsque les enfants sont petits qu'ils vivent dans des ménages qui déclarent s'en sortir assez facilement et lorsqu'ils sont adolescent que les difficultés financières semblent les plus nombreuses. Les différences d'appréciation entre communautés sont également plus (respectivement moins) nettes pour ces deux groupes d'âge. Afin de pouvoir se faire une idée des différences existantes entre communauté en plus de l'évolution au fil du temps pour chaque groupe d'âge, les graphes relatifs à chacune des catégories ont été rassemblés sur une même page. Un commentaire succinct est établi pour chacun d'eux. Ces commentaires comparent la situation des ménages qui s'en sortent assez facilement (très, facilement et plutôt facilement) à ceux qui s'en sortent assez difficilement (autres catégories).

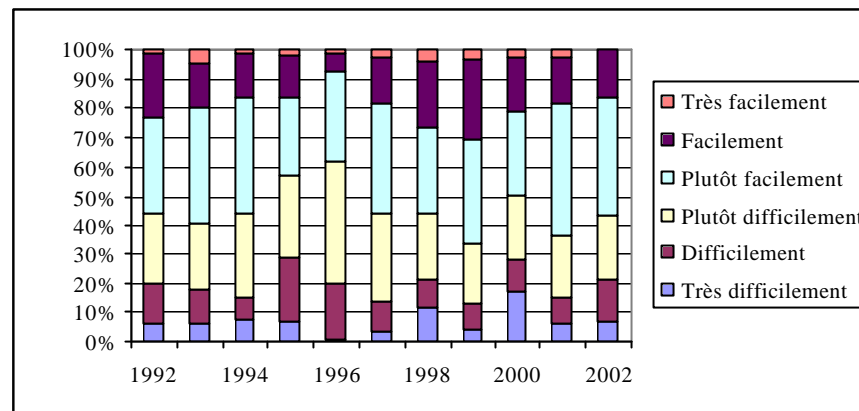
#### Petite enfance, 0-2 ans

Pourcentages d'enfants de 0 à 2 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Belgique 1992-2002



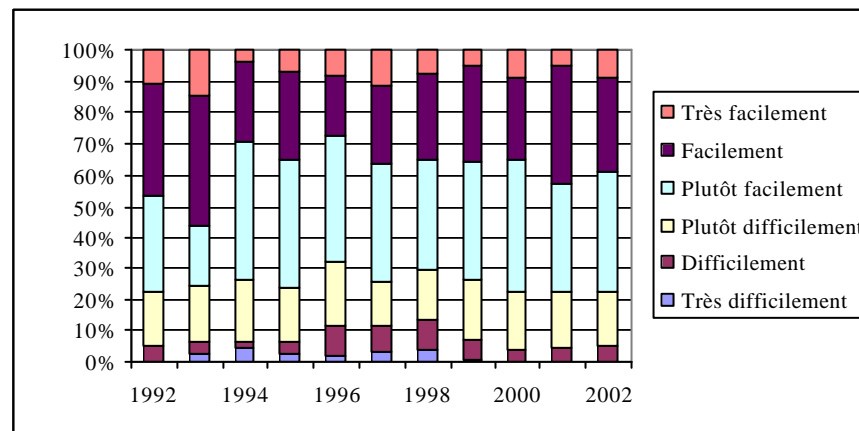
Aux alentours de 70% des tout-petits vivent en Belgique dans des ménages qui déclarent s'en sortir assez facilement.

Pourcentages d'enfants de 0 à 2 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Communauté française 1992-2002



Les ménages de la communauté française sont loin d'être aussi nombreux à faire ce constat positif. On peut remarquer que leur taux avoisine les 60%. La perception en communauté flamande est bien différente :

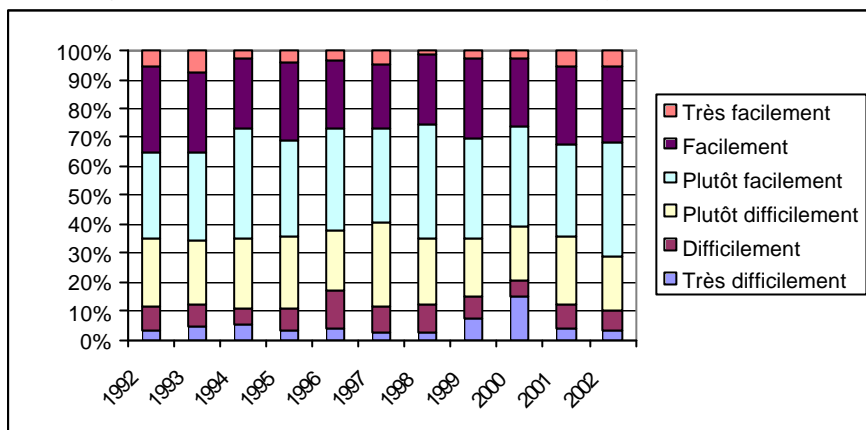
Pourcentages d'enfants de 0 à 2 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Communauté flamande 1992-2002



Ils sont en effet, environ 80% à faire ce constat.

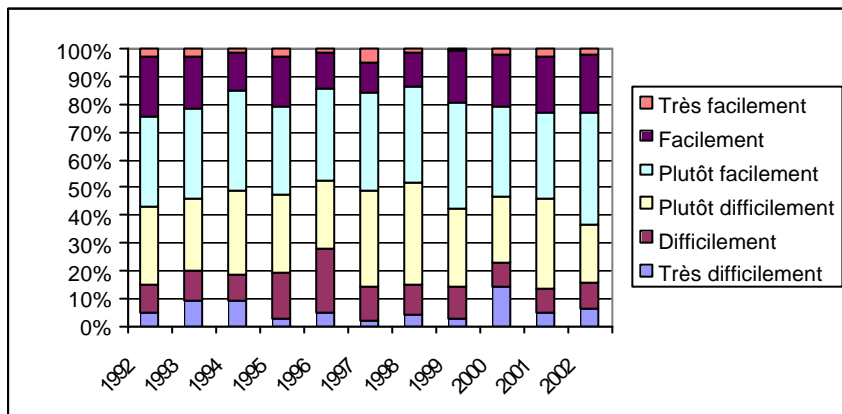
### Petite enfance scolarisée, 3-6 ans.

Pourcentages d'enfants de 3 à 6 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Belgique 1992-2002



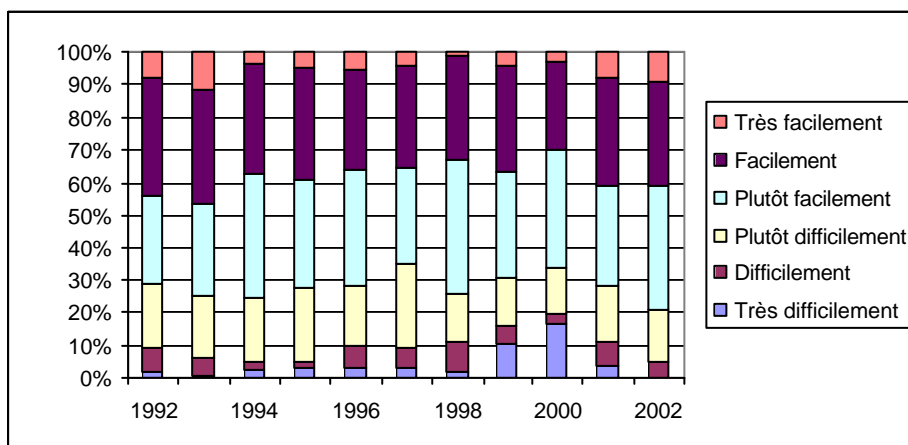
Le sentiment que le revenu suffit à s'en sortir est un peu moins présent dans les ménages qui rassemblent les enfants âgés de 3 à 6 ans. Ils sont en effet environ 35 % à déclarer s'en sortir assez difficilement.

Pourcentages d'enfants de 3 à 6 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Communauté française 1992-2002



Si on considère la communauté française, ce chiffre s'élève certaines années à presque 50% et, même s'il semble que la situation se soit améliorée lors des dernières années d'enquête, la situation est loin d'être la même qu'en communauté flamande.

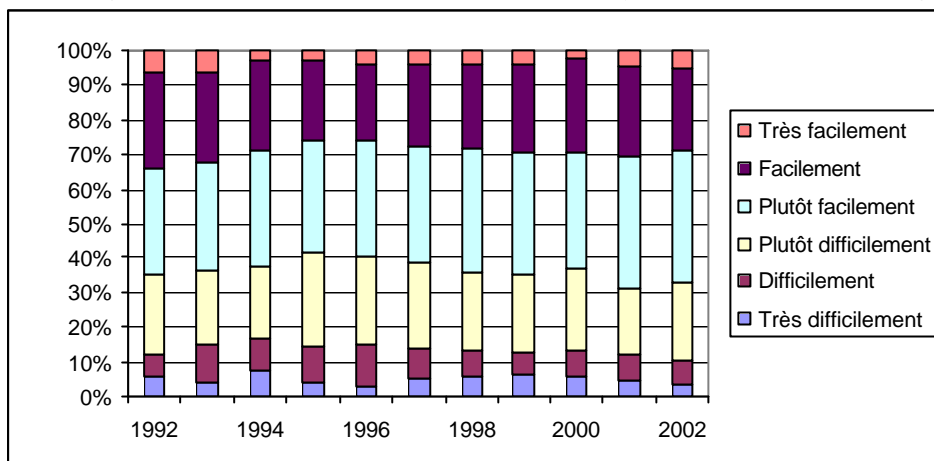
Pourcentages d'enfants de 3 à 6 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Communauté flamande 1992-2002



En effet, dans cette partie du pays, ces taux s'élèvent à un maximum de 32% et s'abaissent même à moins de 20% en 2002.

## Enfance, 7-12 ans.

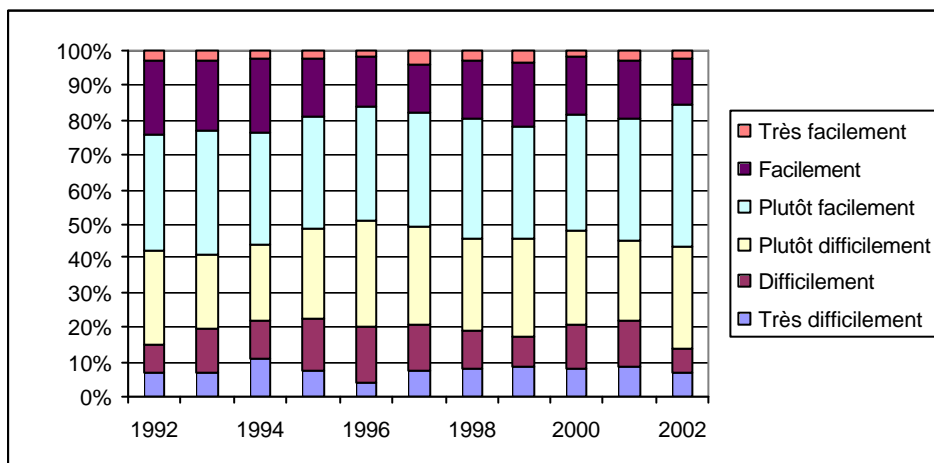
Pourcentages d'enfants de 7 à 12 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Belgique 1992-2002



La situation des enfants de 7 à 12 ans est sensiblement la même que celle de la catégorie d'âge qui les précède directement. Ici aussi on avoisine les 40% de mécontentement au plus.

Pourcentages d'enfants de 7 à 12 ans selon l'estimation subjective de leurs parents.

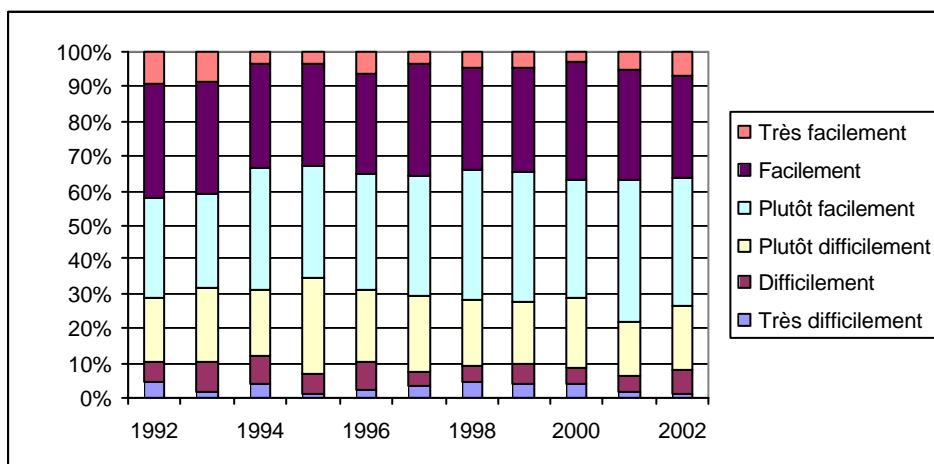
Communauté française 1992-2002



La communauté française rassemble à nouveau des taux beaucoup plus élevés (presque 50% en 1996) d'enfants dont les ménages se positionnent de manière plus négative qu'en communauté flamande où ils n'excèdent pas les 35% :

Pourcentages d'enfants de 7 à 12 ans selon l'estimation subjective de leurs parents.

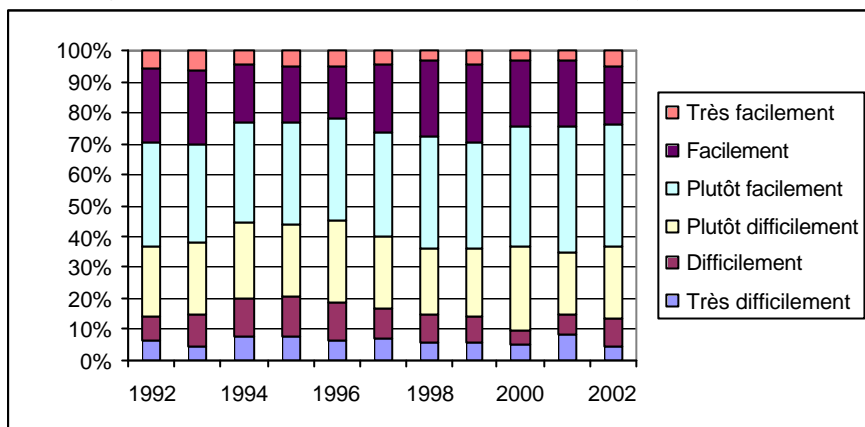
Communauté flamande 1992-2002





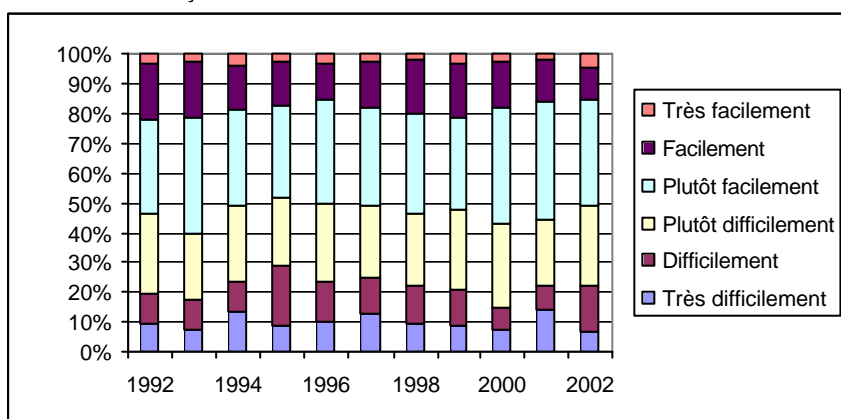
## Adolescence, 13-16 ans.

Pourcentages d'enfants de 13 à 16 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Belgique 1992-2002



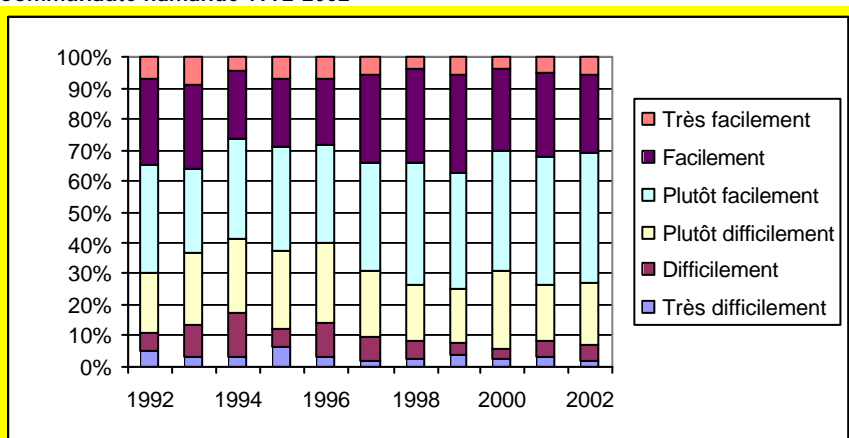
Ce sont les adolescents qui vivent, en Belgique, dans les ménages qui évaluent le moins souvent leur situation financière positivement. Il semblerait même que la situation ne s'améliore pas au cours des dernières années pour ce groupe. Cette tendance s'observe particulièrement en communauté française :

Pourcentages d'enfants de 13 à 16 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Communauté française 1992-2002



A nouveau on peut observer des taux de difficulté qui avoisinent les 50% en 1995. Les ménages de ce groupe perçoivent leur situation de manière beaucoup plus positive en communauté flamande :

Pourcentages d'enfants de 13 à 16 ans selon l'estimation subjective de leurs parents. Communauté flamande 1992-2002



Ici les taux de ménages qui pensent s'en sortir assez facilement avoisinent les 70 %.

### 5.3.4 L'accueil de l'enfant

On constate une évolution importante de l'accueil des enfants entre 1992 et 2002 pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. On peut en outre naturellement constater qu'au plus les enfants sont jeunes au plus ils sont nombreux à être accueillis. Si les taux de garde augmentent au fil du temps, ceux de garde payante diminuent quant à eux pour les enfants à partir de 3 ans. La petite enfance est pour ce thème un cas particulier puisque les modes de garde payants sont pour cette classe d'âge en augmentation au cours du temps.

En ce qui concerne l'évolution au cours du temps, en Belgique, seuls 54% des petits enfants (0-2 ans) étaient accueillis en 1992 contre 71% en 2002. Dans le cadre de l'observation des caractéristiques des ménages, l'augmentation du nombre de mères sur le marché du travail avait été mis en évidence ainsi que le fait que ce sont les enfants qui vivent avec leurs deux parents qui sont les plus nombreux à avoir une mère qui travaille. Nous avons en outre montré que c'est quand les enfants sont les plus jeunes que ce cas de figure est le plus courant. Ainsi, au-delà de l'âge de l'enfant, la configuration familiale joue certainement un rôle. Le travail de la mère a sans aucun doute le poids le plus déterminant. C'est en communauté flamande qu'elles sont les plus nombreuses à avoir gagné le marché du travail et c'est également cette communauté qui compte les plus hauts taux d'enfants accueillis, tous âges confondus. Il faut d'ailleurs noter que les adolescents de la communauté flamande sont deux fois plus nombreux à être gardés en 2002 que ceux de la communauté française

**Pourcentages d'enfants gardés plus de 4 heures par semaine par une personne autre que ses parents. 1992-2002**

	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	54%	49%	58%	39%	35%	42%	24%	21%	27%	9%	7%	11%
1993	61%	59%	61%	41%	41%	41%	22%	20%	24%	8%	6%	10%
1994	62%	60%	63%	43%	41%	45%	24%	24%	25%	7%	8%	6%
1995	63%	58%	67%	46%	43%	48%	26%	24%	28%	10%	9%	11%
1996	65%	62%	66%	48%	39%	55%	28%	24%	31%	11%	7%	14%
1997	54%	47%	59%	44%	40%	47%	28%	24%	31%	11%	8%	13%
1998	61%	49%	69%	44%	43%	44%	24%	20%	27%	9%	7%	11%
1999	65%	64%	65%	41%	36%	44%	26%	20%	30%	9%	8%	9%
2000	59%	53%	64%	42%	39%	44%	27%	22%	30%	9%	7%	11%
2001	69%	62%	75%	42%	34%	48%	28%	23%	31%	12%	8%	15%
2002	71%	70%	72%	44%	36%	52%	23%	16%	27%	11%	7%	14%

En ce qui concerne le type de garde, nous nous sommes contentés, à ce stade de l'analyse, de différencier les modes de garde selon qu'ils sont ou non payants. Cette distinction n'est possible qu'à partir de 1995.

Sur cette période d'observation, et même si elle est plus réduite, on peut remarquer que la garde payante se fait de moins en moins courante à mesure que l'âge des enfants augmente. Ainsi, pour la Belgique en 2002, 46% des enfants de 0 à 2 ans bénéficient d'un accueil payant contre 19% des enfants âgés de 3 à 6 ans, 5% des 7-12 ans et 1% des 13-16 ans.

Si on se penche sur les différences entre communautés, on peut constater que, au-delà du fait que les enfants sont plus gardés en communauté flamande, il semblerait que les modes de garde payants sont plus usités en communauté flamande qu'en communauté française. Si, proportionnellement, les enfants de la communauté flamande sont le plus souvent accueillis dans des milieux payants, l'importance de ces modes diminue au cours du temps, particulièrement pour les enfants âgés de 7 à 12 ans. Pour cette catégorie, si 14% des enfants étaient accueillis moyennant rémunération en 1995, ils n'étaient plus que 6% en 2002. Faudrait-il voir ici une toute relative augmentation de la « confiance » accordée par les parents en la capacité de leurs enfants à rester seuls durant ce laps de temps ?

#### **Accueil des enfants de 0-2 ans. 1992-2002**

	<u>Belgique</u>			<u>Communauté française</u>			<u>Communauté flamande</u>		
	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante
1995	37%	19%	44%	42%	16%	42%	33%	21%	46%
1996	36%	24%	40%	38%	23%	39%	35%	24%	41%
1997	47%	15%	39%	53%	13%	34%	42%	16%	42%
1998	39%	19%	42%	51%	17%	32%	31%	20%	50%
1999	36%	26%	39%	37%	34%	29%	35%	17%	48%
2000	41%	18%	41%	48%	20%	32%	36%	16%	48%
2001	31%	22%	47%	38%	20%	41%	25%	24%	51%
2002	29%	25%	46%	31%	22%	46%	28%	26%	46%

**Accueil des enfants de 3-6 ans. 1992-2002**

	<u>Belgique</u>			<u>Communauté française</u>			<u>Communauté flamande</u>		
	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante
1995	54%	23%	23%	57%	24%	19%	52%	22%	26%
1996	52%	23%	25%	61%	23%	16%	45%	23%	32%
1997	57%	27%	16%	60%	27%	13%	55%	28%	18%
1998	57%	28%	16%	57%	27%	16%	57%	28%	16%
1999	60%	25%	15%	67%	18%	15%	56%	29%	15%
2000	60%	24%	15%	68%	20%	12%	56%	27%	17%
2001	58%	21%	21%	66%	17%	17%	52%	24%	24%
2002	57%	24%	19%	64%	22%	14%	49%	27%	24%

**Accueil des enfants de 7-12 ans. 1992-2002**

	<u>Belgique</u>			<u>Communauté française</u>			<u>Communauté flamande</u>		
	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante
1995	74%	16%	10%	76%	18%	6%	72%	15%	14%
1996	73%	15%	12%	77%	16%	8%	69%	15%	16%
1997	72%	19%	9%	76%	19%	6%	69%	20%	12%
1998	76%	17%	7%	80%	16%	5%	73%	18%	9%
1999	75%	20%	6%	82%	13%	6%	70%	24%	6%
2000	74%	20%	6%	78%	16%	6%	71%	23%	7%
2001	72%	21%	7%	77%	19%	4%	69%	22%	8%
2002	77%	18%	5%	84%	12%	3%	73%	21%	6%

**Accueil des enfants de 13-16 ans. 1992-2002**

	<u>Belgique</u>			<u>Communauté française</u>			<u>Communauté flamande</u>		
	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante	Non gardé	Garde non payante	Garde payante
1995	90%	6%	4%	91%	6%	3%	90%	6%	4%
1996	89%	7%	4%	93%	4%	3%	86%	9%	4%
1997	89%	8%	3%	92%	7%	2%	87%	9%	5%
1998	91%	7%	2%	93%	6%	2%	89%	9%	3%
1999	92%	7%	1%	92%	7%	1%	91%	7%	1%
2000	91%	7%	2%	93%	5%	2%	90%	9%	2%
2001	89%	9%	2%	93%	7%	0%	86%	12%	3%
2002	89%	10%	1%	94%	6%	0%	86%	12%	2%

### 5.3.5 Le temps de sommeil

Le nombre d'heures de sommeil des enfants de 0 à 2 ans en Belgique avoisine les 14 heures. Il faut cependant remarquer qu'à cet âge en communauté flamande les enfants bénéficient d'un temps de sommeil un peu plus élevé alors qu'en communauté française leur repos est un peu moindre. Ceci est vrai pour toutes les classes d'âge, même si les adolescents ont des temps de sommeil presque identiques dans les deux communautés.

Il apparaît clairement à l'observation du nombre de minutes de sommeil que les nuits et temps de repos se font plus courts à mesure que les enfants grandissent. Ce qui semble logique. Ce qui semble plus inquiétant, c'est que, pour la Belgique et hormis pour les tout-petits, le nombre d'heures de sommeil diminue également au fur et à mesure que les années passent. Si le nombre de minutes en moins est peu élevé, il est cependant intéressant de noter cette évolution.

**Nombre moyen de minutes de sommeil par nuit. 1992-2002**

	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	839	815	856	680	658	698	624	615	632	547	545	549
1993	853	819	874	668	649	685	620	608	631	546	547	545
1994	842	819	857	664	648	677	614	606	621	542	549	537
1995	840	823	850	675	657	687	620	613	626	545	545	544
1996	838	823	844	670	650	684	621	605	634	537	531	542
1997	853	836	865	666	642	682	619	608	628	546	540	550
1998	841	834	846	659	649	665	612	598	621	544	542	545
1999	835	809	859	656	650	660	612	600	619	543	543	544
2000	819	812	825	654	653	655	606	594	614	540	536	544
2001	839	842	838	666	652	676	612	600	619	541	539	543
2002	825	802	836	665	658	672	606	588	616	534	531	536

**Pourcentages d'enfants selon leur nombre d'heures de sommeil. Belgique 1992-2002**

	1992				2002			
	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Moins de 8 heures	0%	0%	1%	3%	0%	0%	0%	7%
Entre 8 et 9 heures	2%	3%	8%	31%	4%	3%	10%	40%
Entre 9 et 10 heures	1%	4%	15%	42%	1%	6%	22%	36%
Entre 10 et 12 heures	11%	49%	66%	23%	11%	60%	65%	17%
Entre 12 et 14 heures	31%	37%	10%	1%	32%	27%	2%	0%
Entre 14 et 16 heures	31%	6%	0%	0%	30%	4%	0%	0%
Entre 16 et 18 heures	12%	0%	0%	0%	14%	0%	0%	0%
Plus de 18 heures	12%	0%	0%	0%	9%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Pourcentages d'enfants selon leur nombre d'heures de sommeil. Communauté française 1992-2002**

	1992				2002			
	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Moins de 8 heures	1%	1%	1%	3%	0%	0%	1%	7%
Entre 8 et 9 heures	3%	5%	10%	33%	4%	6%	15%	42%
Entre 9 et 10 heures	1%	5%	16%	38%	0%	7%	28%	29%
Entre 10 et 12 heures	14%	58%	67%	25%	10%	56%	54%	22%
Entre 12 et 14 heures	33%	26%	7%	2%	42%	27%	3%	0%
Entre 14 et 16 heures	27%	5%	0%	0%	25%	4%	0%	0%
Entre 16 et 18 heures	10%	0%	0%	0%	13%	0%	0%	0%
Plus de 18 heures	11%	0%	0%	0%	6%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Pourcentages d'enfants selon leur nombre d'heures de sommeil. Communauté flamande 1992-2002**

	1992				2002			
	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	0-2 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Moins de 8 heures	0%	0%	1%	2%	0%	0%	0%	6%
Entre 8 et 9 heures	1%	1%	7%	30%	4%	1%	8%	38%
Entre 9 et 10 heures	2%	4%	14%	45%	1%	5%	19%	42%
Entre 10 et 12 heures	9%	41%	66%	22%	11%	63%	71%	12%
Entre 12 et 14 heures	30%	46%	12%	0%	27%	28%	2%	1%
Entre 14 et 16 heures	33%	7%	0%	0%	32%	4%	0%	0%
Entre 16 et 18 heures	13%	0%	0%	0%	14%	0%	0%	0%
Plus de 18 heures	12%	0%	0%	0%	11%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



### 5.3.6 La télévision

Pour la Belgique, on peut constater que la consommation de télévision est liée à l'âge. Plus les enfants sont âgés et plus ils regardent la télévision. Cependant, si les 0-2 ans la regardent relativement peu, il serait intéressant d'observer les taux relatifs aux premiers âges de la vie afin de savoir à partir de quel âge on se met à regarder la télévision. En effet, si, au plus, seul 1/3 des enfants belges regarde la télévision dans cette tranche d'âge, ils sont aux alentours de 90% dans la tranche d'âge 3-6 ans. Il est fort à parier que la consommation de télévision débute massivement très jeune et que c'est la présence des bébés chez les 0-2 ans qui abaisse les taux de consommation.

En ce qui concerne les tout-jeunes enfants, il faut également remarquer que c'est en communauté flamande qu'ils regardent le plus la télévision. Les différences de taux entre communautés méritent d'être mis en évidence. Pourtant, si on commence plus jeune cette activité en communauté flamande, il semble que l'égalité devienne très vite la règle pour les enfants des autres classes d'âges.

En ce qui concerne l'évolution au cours du temps de la consommation de télévision, il faut noter qu'elle va en augmentant. Cette augmentation se marque particulièrement pour les classes d'âge les plus jeunes au sein desquelles les enfants sont de plus en plus nombreux à regarder la télévision. Ainsi, si en 1992 seuls 25% des tout-petits étaient concernés, ils sont 32% en 2002.

**Pourcentages d'enfants qui regardent la télévision. 1992-2002**

	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	25%	17%	31%	89%	89%	89%	95%	95%	95%	96%	96%	96%
1993	26%	20%	30%	87%	85%	88%	93%	95%	92%	94%	94%	93%
1994	27%	18%	34%	87%	87%	87%	94%	96%	93%	93%	92%	93%
1995	31%	22%	38%	87%	81%	91%	93%	91%	95%	92%	89%	95%
1996	31%	25%	33%	89%	85%	91%	95%	93%	97%	95%	94%	95%
1997	26%	21%	31%	92%	90%	93%	96%	95%	97%	94%	94%	94%
1998	33%	22%	41%	91%	91%	91%	95%	95%	94%	95%	96%	94%
1999	41%	36%	45%	91%	89%	91%	95%	97%	94%	95%	95%	96%
2000	39%	35%	42%	91%	92%	91%	95%	97%	94%	94%	96%	92%
2001	30%	18%	39%	91%	91%	91%	96%	98%	95%	93%	93%	93%
2002	32%	18%	41%	92%	92%	91%	97%	99%	96%	97%	99%	97%

Pour ce qui est du nombre d'heures consacrées à la télévision, l'observation des chiffres concernant les différents groupes d'âge en Belgique apporte des enseignements complémentaires. Il est possible d'observer ces distributions pour l'ensemble des enfants, selon qu'ils vivent en communauté française ou en communauté flamande, en annexe<sup>8</sup>.

#### Temps passé devant la télévision. Belgique 1992-2002

	0-2 ans					3-6 ans					7-12 ans					13-16 ans				
	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures
1992	75%	16%	5%	2%	2%	11%	34%	36%	14%	5%	5%	14%	41%	26%	15%	4%	8%	32%	32%	25%
1993	74%	18%	6%	1%	1%	13%	34%	36%	10%	7%	7%	12%	39%	28%	14%	6%	6%	34%	32%	21%
1994	73%	17%	6%	3%	1%	13%	31%	35%	13%	8%	5%	13%	43%	26%	13%	8%	8%	30%	32%	22%
1995	69%	21%	7%	2%	1%	13%	29%	36%	14%	8%	7%	13%	39%	27%	15%	9%	7%	31%	33%	21%
1996	69%	21%	5%	3%	2%	11%	28%	37%	17%	7%	5%	14%	40%	28%	13%	5%	5%	34%	33%	23%
1997	74%	18%	4%	2%	3%	8%	27%	42%	17%	6%	5%	13%	44%	27%	11%	6%	9%	33%	30%	22%
1998	67%	19%	7%	5%	2%	9%	20%	44%	18%	9%	5%	12%	44%	27%	12%	5%	8%	31%	34%	22%
1999	59%	19%	15%	3%	3%	9%	20%	41%	19%	9%	4%	12%	42%	27%	15%	5%	6%	36%	34%	20%
2000	61%	16%	16%	5%	1%	9%	20%	39%	23%	9%	5%	11%	39%	28%	16%	6%	8%	30%	39%	18%
2001	70%	18%	8%	2%	1%	9%	26%	35%	20%	9%	3%	9%	37%	33%	17%	8%	8%	30%	34%	20%
2002	68%	20%	7%	4%	2%	8%	25%	38%	24%	5%	4%	11%	40%	30%	16%	2%	8%	33%	35%	22%

Les chiffres pour la Belgique permettent de faire des premiers constats en terme de différences selon les âges considérés. Les 02 ans ne regardent majoritairement pas la télévision. Au-delà de cet âge, c'est la catégorie « entre une et deux heures » qui remporte le plus de succès. Mais la tendance est à la hausse ou à la baisse selon les âges. Ainsi, les 3-6 ans sont également nombreux à ne la regarder que moins d'une heure alors que les 7-12 ans la regardent également plus souvent entre 2 et 3 heures. Les adolescents sont les plus gros consommateurs avec environ un adolescent sur 5 qui la regarde plus de trois heures par jour.

<sup>8</sup> Voir annexe 4.

Si on s'intéresse à présent aux enfants qui regardent la télévision plus de deux heures par jour, on peut tirer de nouveaux enseignements importants, tant en terme de comparaison des deux communautés qu'en ce qui concerne l'évolution des habitudes de consommation au fil du temps.

En effet, les enfants les plus jeunes sont moins nombreux à être de gros consommateurs de télévision en communauté flamande qu'en communauté française. Jusqu'à 6 ans, les petits flamands sont ainsi des consommateurs beaucoup plus raisonnables que les petits francophones. Ainsi, si de manière générale ces derniers regardent moins la télévision, ils sont plus nombreux à la regarder plus longtemps. Ceci laisse penser que l'utilisation de la télévision chez les flamands serait plus réfléchie et raisonnée qu'en communauté française... Et si les adolescents sont de plus gros consommateurs, cela semble plus logique.

**Pourcentages d'enfants qui regardent la télévision plus de deux heures par jour. 1992-2002**

	0-2 ans			3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	4%	6%	2%	19%	25%	13%	37%	38%	36%	54%	52%	56%
1993	2%	4%	1%	16%	21%	11%	38%	38%	38%	53%	52%	54%
1994	4%	2%	5%	20%	23%	18%	35%	36%	34%	54%	52%	55%
1995	3%	6%	1%	20%	23%	18%	36%	39%	32%	55%	54%	55%
1996	5%	8%	3%	21%	28%	16%	38%	40%	36%	54%	59%	50%
1997	5%	3%	6%	24%	32%	19%	33%	37%	30%	52%	51%	52%
1998	7%	5%	8%	27%	23%	29%	37%	34%	39%	54%	55%	53%
1999	6%	5%	7%	27%	31%	25%	38%	38%	38%	54%	51%	57%
2000	6%	8%	5%	29%	27%	30%	43%	43%	44%	55%	57%	53%
2001	4%	3%	5%	28%	24%	30%	48%	42%	51%	53%	53%	53%
2002	6%	9%	3%	26%	29%	22%	44%	41%	45%	55%	53%	57%

### 5.3.7 Les activités extra-scolaires

Pour observer les chiffres concernant les activités extra-scolaires des enfants en Belgique, la segmentation par année et par communauté reste la même que celle envisagée précédemment. Par contre, la segmentation par âge change. On ne s'intéressera en effet plus qu'aux enfants âgés de 3 ans et plus, ce qui tombe sous le sens.

En Belgique, de manière assez stable au cours des années, environ un tiers des enfants âgés de 3 à 6 ans pratiquent au moins une activité extrascolaire. Les taux d'activités paraissent cependant en légère augmentation pour les groupes d'enfants âgés de 7 à 12 ans et en recul pour les adolescents entre 1992 et 2002.

Si les petits enfants ont plus souvent une activité extra-scolaire en communauté française qu'en communauté flamande, la tendance s'inverse à mesure que les années passent pour les adolescents.

**Pourcentages d'enfants qui pratiquent au moins une activité extra-scolaire. 1992-2002**

	3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	32%	39%	26%	71%	73%	68%	79%	83%	76%
1993	31%	41%	23%	73%	78%	68%	76%	79%	74%
1994	32%	36%	29%	69%	72%	66%	76%	74%	77%
1995	32%	37%	27%	68%	67%	69%	75%	75%	74%
1996	35%	45%	28%	73%	71%	76%	74%	73%	74%
1997	35%	42%	31%	74%	76%	73%	76%	76%	75%
1998	37%	41%	35%	73%	74%	73%	73%	69%	76%
1999	34%	37%	32%	74%	73%	74%	74%	68%	79%
2000	31%	34%	29%	72%	69%	75%	72%	67%	77%
2001	36%	40%	34%	77%	78%	77%	71%	65%	77%
2002	33%	37%	29%	75%	75%	75%	74%	71%	77%

Il faut évidemment s'interroger sur la nature des activités exercées par les enfants dans le pays afin de déterminer si certaines activités ont pris plus d'ampleur que d'autres au cours du temps et de compléter la comparaison entre les deux communautés. Si les francophones ont plus d'activités, sont-elles les mêmes que celles de leurs homologues flamands ?

Les tableaux suivants permettent de se faire une idée de la situation.

## La petite enfance scolarisée (3-6 ans)

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Belgique. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	25%	3%	9%	2%	2%	0%	0%	2%
1993	23%	2%	8%	3%	2%	0%	0%	2%
1994	27%	2%	7%	3%	2%	0%	0%	1%
1995	23%	3%	7%	3%	2%	0%	0%	1%
1996	26%	4%	7%	4%	2%	0%	0%	2%
1997	25%	4%	7%	4%	2%	0%	0%	1%
1998	28%	4%	5%	3%	3%	0%	0%	2%
1999	26%	5%	2%	2%	3%	0%	0%	2%
2000	24%	5%	5%	1%	2%	0%	0%	1%
2001	30%	3%	3%	2%	2%	0%	0%	1%
2002	23%	4%	8%	1%	2%	0%	0%	2%

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Communauté française. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	29%	3%	16%	4%	2%	0%	0%	3%
1993	29%	2%	17%	6%	3%	0%	0%	4%
1994	27%	4%	13%	5%	3%	0%	0%	2%
1995	27%	4%	12%	4%	3%	0%	0%	1%
1996	31%	6%	12%	7%	2%	1%	0%	3%
1997	28%	5%	13%	5%	2%	0%	0%	2%
1998	25%	3%	12%	4%	4%	0%	0%	2%
1999	24%	4%	5%	3%	4%	0%	0%	3%
2000	27%	1%	9%	1%	2%	0%	0%	0%
2001	32%	1%	6%	3%	3%	0%	0%	2%
2002	25%	3%	13%	1%	2%	0%	0%	2%

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Communauté flamande. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	22%	2%	2%	1%	1%	0%	0%	1%
1993	19%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	1%
1994	26%	1%	2%	1%	1%	0%	0%	0%
1995	19%	2%	2%	2%	2%	0%	0%	1%
1996	22%	3%	4%	1%	1%	0%	0%	2%
1997	23%	4%	2%	4%	2%	0%	0%	0%
1998	29%	5%	2%	2%	2%	0%	0%	2%
1999	27%	6%	1%	1%	2%	0%	0%	1%
2000	22%	7%	3%	0%	1%	0%	0%	1%
2001	28%	5%	1%	1%	2%	0%	0%	0%
2002	21%	6%	4%	0%	1%	0%	0%	1%

## L'enfance (7-12 ans)

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Belgique. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	53%	8%	11%	11%	20%	0%	0%	4%
1993	56%	7%	13%	10%	20%	1%	0%	3%
1994	51%	8%	9%	11%	21%	0%	1%	3%
1995	50%	9%	12%	12%	23%	0%	1%	2%
1996	55%	10%	12%	13%	23%	0%	0%	3%
1997	54%	11%	11%	12%	22%	0%	0%	3%
1998	56%	9%	10%	13%	21%	0%	0%	4%
1999	56%	9%	9%	14%	22%	0%	0%	4%
2000	54%	10%	11%	12%	20%	0%	0%	3%
2001	59%	11%	9%	14%	23%	0%	0%	3%
2002	56%	10%	13%	13%	21%	0%	0%	3%

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Communauté française. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	62%	9%	15%	11%	16%	0%	1%	7%
1993	65%	7%	18%	10%	20%	1%	0%	4%
1994	57%	9%	13%	12%	18%	0%	0%	4%
1995	53%	9%	12%	14%	19%	0%	0%	3%
1996	55%	11%	13%	16%	16%	1%	0%	4%
1997	57%	8%	13%	13%	16%	0%	0%	5%
1998	58%	7%	13%	14%	17%	1%	1%	5%
1999	54%	9%	11%	13%	15%	0%	0%	4%
2000	53%	7%	11%	11%	15%	0%	0%	2%
2001	59%	7%	9%	15%	16%	1%	0%	4%
2002	56%	7%	14%	11%	15%	0%	0%	4%

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Communauté flamande. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	46%	7%	8%	12%	24%	1%	0%	2%
1993	48%	7%	9%	11%	21%	1%	0%	2%
1994	46%	7%	6%	10%	23%	0%	1%	2%
1995	48%	9%	12%	10%	27%	0%	1%	1%
1996	54%	10%	12%	10%	30%	0%	0%	2%
1997	51%	13%	10%	12%	26%	0%	0%	1%
1998	55%	11%	8%	13%	23%	0%	0%	3%
1999	57%	8%	8%	15%	27%	0%	0%	4%
2000	54%	13%	11%	12%	23%	1%	1%	3%
2001	59%	14%	9%	13%	27%	0%	0%	3%
2002	55%	12%	11%	15%	25%	0%	0%	2%

## L'adolescence (13-16 ans)

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Belgique. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	60%	9%	11%	16%	22%	3%	4%	4%
1993	58%	6%	9%	15%	19%	2%	4%	4%
1994	58%	7%	8%	11%	20%	2%	6%	3%
1995	56%	8%	8%	14%	22%	3%	4%	2%
1996	55%	8%	7%	13%	23%	3%	4%	3%
1997	56%	9%	9%	15%	23%	1%	4%	3%
1998	54%	6%	6%	14%	19%	2%	2%	4%
1999	56%	7%	7%	15%	19%	1%	4%	4%
2000	55%	8%	5%	15%	21%	1%	3%	3%
2001	50%	8%	4%	16%	22%	2%	1%	4%
2002	57%	8%	6%	14%	20%	2%	4%	3%

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Communauté française. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	70%	8%	15%	18%	17%	2%	3%	7%
1993	66%	6%	11%	16%	17%	2%	4%	5%
1994	59%	6%	9%	11%	20%	2%	4%	3%
1995	61%	6%	10%	15%	18%	4%	2%	3%
1996	60%	7%	8%	11%	21%	4%	2%	2%
1997	61%	11%	7%	13%	15%	1%	2%	3%
1998	56%	5%	5%	14%	10%	3%	1%	3%
1999	53%	5%	7%	16%	11%	2%	2%	5%
2000	51%	6%	5%	16%	16%	0%	1%	2%
2001	47%	4%	3%	18%	16%	2%	1%	4%
2002	57%	6%	7%	14%	13%	1%	1%	3%

### Pourcentages d'enfants qui pratiquent ces activités extrascolaires en Communauté flamande. 1992-2002

	Sport	Danse	Dessin	Musique	Mouvement de jeunesse	Bénévolat	Job	Autre
1992	53%	9%	8%	15%	26%	3%	5%	3%
1993	52%	6%	7%	15%	21%	2%	4%	3%
1994	57%	9%	6%	11%	20%	3%	7%	2%
1995	51%	10%	5%	13%	26%	3%	5%	1%
1996	50%	9%	5%	16%	25%	2%	6%	4%
1997	52%	8%	10%	16%	31%	2%	6%	3%
1998	53%	7%	7%	14%	26%	1%	4%	4%
1999	59%	9%	6%	14%	25%	1%	5%	3%
2000	59%	9%	6%	14%	25%	2%	4%	4%
2001	54%	11%	5%	14%	28%	3%	1%	5%
2002	57%	10%	6%	13%	25%	2%	5%	3%

Clairement, c'est le sport qui a le plus de succès auprès des petits belges. Ils sont chaque année autour de 25% à en pratiquer un lorsqu'ils ont entre 3 et 6 ans. Ce taux s'élève à plus de 50% dès l'âge de 7 ans. Alors que les plus jeunes s'adonnent en second lieu le plus souvent au dessin, les mouvements de jeunesse et la musique constituent les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> activités les plus prisées par les enfants et les adolescents dans le pays.

Si les taux de participation aux différentes activités sont assez stables dans le temps, on peut mettre en évidence une légère évolution dans le sens d'une pratique de moins en moins importante de sport et de dessin chez les adolescents entre 1992 et 2002.

Avant 7 ans, les activités extrascolaires restent principalement centrées sur le sport. Le développement de la participation aux mouvements de jeunesse apparaît dans le groupe des 7-12 ans et se maintient chez les 13-16 ans. La pratique d'un instrument est plus fréquente chez les adolescents. C'est la catégorie des 13-16 ans qui connaît les plus hauts taux de participation. Il faut relativiser cette remarque en notant qu'au cours des années leur taux oscille entre 11 et 16%... Les taux de participation à la danse sont les plus élevés chez les enfants de 7 à 12 ans. Il semblerait que cette activité ne soit pas maintenue à l'adolescence. Les activités de bénévolat, quant à elles, n'apparaissent qu'à partir de 13 ans et restent très marginales.

Ces quelques observations concernent les enfants de l'ensemble du pays. Quand on observe les différences qui se manifestent entre les deux communautés, il convient de mettre en évidence certains points.

Nous avons vu que les petits francophones jusqu'à l'âge de 7 ans pratiquent plus souvent une activité. Ils font ainsi plus de sport, de danse, de dessin et de musique et participent plus souvent à des mouvements de jeunesse que les autres enfants. On peut cependant constater qu'entre 1992 et 2002 leur taux de participation à des activités musicales diminue alors que le nombre d'enfants pratiquant la danse en communauté flamande a tendance à légèrement augmenter.

Les enfants de 7 à 12 ans des deux communautés se distinguent de manière différente. En communauté française, les taux de participation au cours du temps restent relativement stables. On peut constater une évolution dans le sens d'une augmentation de ces taux pour la communauté flamande. Les petits francophones restent cependant plus nombreux à pratiquer un sport et à dessiner. En ce qui concerne la participation à un mouvement de jeunesse, quelle que soit l'année d'observation, les enfants néerlandophones sont largement plus nombreux. Si les taux de participation à la danse et la musique sont sensiblement identiques dans les deux communautés au cours des premières années d'enquête, il semble que ces deux activités remportent plus de succès auprès de ce groupe d'âge à mesure que les années passent en communauté flamande.

Pour la danse, les taux de participation restent plus stables au cours du temps en communauté flamande pour les 13-16 ans alors qu'on assiste à une relative diminution dans la partie francophone du pays. Les taux de participation au sport en général chutent d'ailleurs entre 1992 et 2002 pour ce groupe. Si les adolescents flamands font moins de sport, la tendance reste stable et il ne semble pas qu'il y ait pour cette partie du pays de mouvement d'abandon des activités sportives. Il est d'ailleurs assez préoccupant de constater que toutes les activités extra-scolaires des 13-16 ans voient leurs taux de participation diminuer entre 1992 et 2002 alors qu'ils restent relativement stables en communauté flamande.

Les activités de bénévolat et les jobs d'étudiant apparaissent dans cette catégorie d'âge. Elles restent cependant très marginales. On peut toutefois constater qu'elles sont plus souvent pratiquées en communauté flamande.



## Nombre d'heures consacrées aux différentes activités extra-scolaires

Il semble important d'également s'intéresser au nombre d'heures consacrées aux activités extra-scolaires. Ces chiffres vont être observés pour le sport (en 1992 et en 2002), qui constitue la principale activité des enfants considérés. Les heures consacrées aux autres activités pour ces deux années sont disponibles<sup>9</sup>.

La participation à des mouvements de jeunesse constitue l'autre activité de prédilection des enfants belges. Il n'est cependant pas intéressant de considérer le nombre d'heures qui leurs sont consacrées étant donné que les mouvements s'organisent toujours de la même manière et que les enfants y passent généralement ½ journée par semaine. La catégorie «plus de 3 heures» est donc toujours d'application<sup>10</sup>

### Nombre d'heures consacrées par les enfants au sport par semaine. Belgique.

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	75%	43%	42%	77%	39%	46%
Moins d'une heure	2%	1%	1%	1%	1%	0%
Entre 1 et 2 heures	15%	15%	11%	13%	16%	12%
Entre 2 et 3 heures	5%	15%	12%	5%	16%	13%
Plus de 3 heures	4%	26%	33%	4%	29%	29%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Il semblerait qu'entre 1992 et 2002 les habitudes relatives au temps consacré au sport par semaine ont peu changé en Belgique. On peut toutefois noter que les 7-12 ans sont 4% plus nombreux à en pratiquer alors que les 13-16 ans voient leur pratique reculer dans la même proportion.

### Nombre d'heures consacrées par les enfants au sport par semaine. Communauté française.

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	71%	32%	33%	75%	37%	48%
Moins d'une heure	0%	0%	1%	1%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	18%	15%	9%	14%	15%	14%
Entre 2 et 3 heures	5%	18%	18%	3%	18%	17%
Plus de 3 heures	6%	35%	40%	7%	30%	21%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Si on se penche sur les pratiques en communauté française, par contre, on peut constater que, tous âges confondus, la pratique a diminué entre 1992 et 2002. Il semblerait que la tendance va également dans le sens d'une pratique moins intensive. Si les enfants sont plus nombreux en 2002 à ne pas pratiquer de sport du tout qu'ils ne l'étaient en 1992, les taux concernant les pratiques «modérées» de sport (entre 1 et 3 heures) ont peu changé alors que ceux concernant les pratiques de plus de 3 heures par semaine ont quant à eux diminué. Il faut tout de même remarquer qu'un enfant sur trois âgé de 7 à 12 ans fait du sport plus de 3 heures par semaine en communauté française.

<sup>9</sup> Voir annexe 5

<sup>10</sup> Voir annexe 6

**Nombre d'heures consacrées par les enfants au sport par semaine. Communauté flamande.**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	78%	51%	48%	79%	40%	44%
Moins d'une heure	3%	1%	1%	2%	1%	0%
Entre 1 et 2 heures	12%	16%	13%	11%	17%	11%
Entre 2 et 3 heures	6%	13%	9%	7%	14%	10%
Plus de 3 heures	1%	20%	28%	1%	28%	35%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Contrairement à la situation en communauté française, il apparaît que la pratique de sport en communauté flamande a, quant à elle augmenté, particulièrement chez les 7-12 ans et même chez les 13-16 ans. La situation est dans cette partie du pays également complètement l'inverse de celle qui peut être observée en communauté française puisque ici ce sont les pratiques intensives qui ont augmenté entre la première et la dernière vague d'enquête. Il faut toutefois bien noter que les taux d'enfants qui pratiquent une activité sportive sont moins importants en communauté flamande qu'en communauté française, excepté pour les 13-16 ans en 2002 qui pratiquent plus en communauté flamande qu'en communauté française.

### 5.3.8 L'école

#### Le temps passé à l'école

Le temps que les enfants passent à l'école est sans aucun doute une caractéristique importante à considérer. Elle renseigne sur les habitudes et les impératifs familiaux, elle éclaire sur le quotidien des enfants. L'analyse porte ici uniquement sur les années 1992 et 2002. De cette façon, on peut comparer les enseignements tirés de l'observation des deux vagues d'enquête les plus éloignées l'une de l'autre et s'interroger sur les éventuelles évolutions à ce niveau.

Il faut noter que les taux présentés ici ne renseignent pas sur l'utilisation qui peut être faite des garderies scolaires puisqu'il est uniquement tenu compte des heures de départ et de retour au domicile et du temps de trajet. Il est possible qu'un enfant fréquente une autre organisation ou soit gardé par ses grands-parents, par exemple, avant son retour au domicile. Ces périodes feront ainsi partie de ce « temps passé à l'école ».

**Temps passé par les enfants hors du domicile les jours de fréquentation scolaire. Belgique**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Une demi-journée ou moins	7%	1%	0%	4%	0%	0%
Heures scolaires uniquement	57%	47%	71%	57%	57%	77%
Deux heures ou moins en plus des heures scolaires	33%	49%	28%	33%	41%	22%
Plus de deux heures en plus des heures scolaires	3%	3%	1%	5%	2%	1%

Que ce soit en 1992 ou en 2002, on peut remarquer que les enfants en âge d'enseignement maternel et secondaire restent le plus souvent à l'école durant les heures scolaires uniquement. On peut penser toutefois que les raisons qui expliquent cet état de fait diffèrent pour les deux groupes d'âge. En effet, il est plausible que les adolescents rentrent seuls après la fin des cours alors que les parents s'organisent pour que les petits-enfants ne restent pas à la garderie. En effet, quand on observe les « 7-12 ans », on constate que ce sont eux qui détiennent les plus hauts taux d'enfants qui restent au plus deux heures de plus que les heures scolaires.

En 1992, ils sont même le plus souvent dans ce cas de figure, contrairement aux deux autres groupes d'âge. On peut ainsi penser que cette génération d'enfants est celle qui fréquente le plus les garderies scolaires ou qui a le plus d'activités après l'école, trop grands pour que le dépassement des heures scolaires constitue un problème pour les parents et trop jeunes pour rentrer seuls au domicile ? Entre 1992 et 2002 on constate cependant une chute de 8% pour le taux d'enfants de cet âge qui reste à l'école plus longtemps.

On remarque que les taux d'enfants qui restent à l'école plus de deux heures en-dehors des heures scolaires sont résiduels.

Pour la Belgique, on peut également constater que les enfants qui ne restent à l'école maternelle qu'une demi-journée sont moins nombreux en 2002 qu'en 1992.

Le nombre d'heures passées en-dehors du domicile est très élevé, pour tous les enfants. Ainsi, 36% des enfants âgés de 3 à 6 ans, 52% des 7-12 ans et 29% des 13-16 ans restent en dehors du domicile familial plus longtemps que ne l'exigent les horaires scolaires en 1992. En 2002, ces taux s'abaissent à 43% pour les 7-12 ans et à 23% pour les 13-16 ans. Les taux s'élèvent par contre à 38% pour les plus petits.

**Temps passé par les enfants hors du domicile les jours de fréquentation scolaire. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Une demi-journée ou moins	13%	0%	0%	7%	0%	0%
Heures scolaires uniquement	46%	33%	80%	59%	64%	84%
Deux heures ou moins en plus des heures scolaires	35%	62%	20%	26%	33%	15%
Plus de deux heures en plus des heures scolaires	6%	5%	0%	8%	2%	0%

**Temps passé par les enfants hors du domicile les jours de fréquentation scolaire. Communauté flamande**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Une demi-journée ou moins	6%	1%	0%	3%	0%	0%
Heures scolaires uniquement	58%	48%	71%	56%	53%	72%
Deux heures ou moins en plus des heures scolaires	33%	48%	28%	39%	45%	27%
Plus de deux heures en plus des heures scolaires	2%	3%	1%	3%	2%	1%

On peut constater qu'en communauté française les taux d'enfants qui ne fréquentent l'école maternelle qu'une demi journée sont deux fois plus importants qu'en communauté flamande en 1992. Si ces taux ont diminué en 2002, ils restent tout de même plus élevés chez les francophones que chez les néerlandophones.

Si en 1992, tous âges confondus, on pouvait constater que les taux d'enfants qui ne fréquentent l'école que durant les heures scolaires étaient plus élevés en communauté flamande qu'en communauté française, ce n'est plus le cas en 2002 où la tendance s'inverse. Les enfants âgés de 3 à 6 ans sont presque trois fois plus nombreux en communauté française à rester hors du domicile plus de deux heures en plus des heures scolaires que leurs pendants en communauté flamande.

Les adolescents, quant à eux, sont moins nombreux en communauté flamande à rentrer à la maison directement après les heures scolaires. On peut penser qu'ils sont ainsi plus souvent encadrés par une structure, qu'elle soit attachée à l'école, à une autre organisation ou à la famille.

Si les taux d'enfants qui restent en-dehors du domicile plus que les heures scolaires ont diminué fortement entre 1992 et 2002 en communauté française, ceux qui concernent les enfants en communauté flamande se sont par contre élevés ou au minimum maintenus.

## Le retour sur le temps de midi

### Pourcentages d'enfants scolarisés (tous) rentrant à midi pendant la journée scolaire

	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1993	30%	24%	36%
1994	31%	24%	36%
1995	29%	22%	34%
1996	29%	24%	34%
1997	28%	20%	35%
1998	26%	17%	33%
1999	24%	14%	31%
2000	24%	16%	29%
2001	25%	18%	30%
2002	20%	15%	24%

Le nombre d'enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi durant les journées scolaires a diminué au cours des années. Il est cependant toujours plus élevé en communauté flamande qu'en communauté française. Les retours se font en outre moins nombreux à mesure que les enfants vieillissent :

**Pourcentages d'enfants rentrant à midi pendant la journée scolaire**

	3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1993	42%	27%	55%	29%	24%	34%	19%	18%	20%
1994	40%	26%	52%	32%	26%	38%	17%	18%	16%
1995	36%	25%	44%	31%	24%	38%	13%	15%	12%
1996	38%	29%	44%	32%	27%	37%	13%	12%	14%
1997	39%	25%	48%	30%	23%	35%	12%	7%	16%
1998	35%	20%	44%	31%	23%	38%	8%	6%	10%
1999	37%	22%	45%	28%	16%	36%	7%	6%	8%
2000	33%	24%	39%	29%	19%	35%	8%	8%	7%
2001	34%	27%	39%	30%	19%	38%	9%	11%	8%
2002	29%	17%	39%	24%	18%	27%	10%	12%	8%

Les différences entre les communautés s'amenuisent également à mesure que les enfants vieillissent. C'est lorsque les enfants sont petits que les différences sont les plus importantes. Au minimum 40% des petits flamands rentrent ainsi chez eux à midi. Il est possible de penser que les distances entre le domicile et l'école jouent à ce niveau. En effet, elles sont les plus petites pour cette catégorie d'âge en communauté flamande.

## L'absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire paraît clairement lié au type d'enseignement que fréquente l'enfant. En effet, on constate une chute nette de celui-ci dès qu'on s'intéresse aux enfants en âge d'obligation scolaire, soit quand on se penche sur les données liées à l'enseignement primaire et secondaire. Pour les enfants de ces deux catégories, les taux sont sensiblement identiques, même s'ils sont un peu plus élevés chez les 13-16 ans. On ne remarque aucune évolution notable entre 1992 et 2002 pour ces chiffres. Toutefois, il semblerait que les jours d'absence moyens ont tendance à diminuer pour les enfants âgés entre 3 et 6 ans. Ceci laisserait penser que les campagnes de sensibilisation sur l'importance de la participation régulière à un enseignement maternel ont eu un effet sur les habitudes familiales.

### Nombre de jours d'absence moyens au cours de trois mois qui précèdent l'enquête.

	3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	3,0	4,1	2,1	1,2	1,5	0,9	1,1	1,4	0,8
1993	5,9	8,1	4,2	2,0	2,8	1,3	1,9	2,3	1,6
1994	4,6	6,3	3,2	1,6	2,3	1,0	1,7	2,2	1,4
1995	4,9	6,3	3,8	1,7	2,0	1,4	2,3	3,6	1,0
1996	4,9	6,0	4,2	1,8	2,3	1,4	2,3	3,6	1,0
1997	4,1	5,6	3,0	1,3	1,7	1,0	1,4	1,7	1,1
1998	4,5	5,9	3,7	1,2	1,7	0,8	1,9	2,0	1,8
1999	3,5	4,4	2,9	1,5	1,9	1,2	1,3	1,9	0,8
2000	3,0	4,6	1,9	1,4	1,8	1,2	1,2	1,6	0,9
2001	3,6	5,4	2,3	0,9	1,2	0,7	1,8	2,5	1,1
2002	2,9	3,6	2,2	1,2	1,5	1,0	1,7	3,0	0,7

Ce qui ressort particulièrement de l'observation de ces chiffres, c'est la différence notable entre les taux d'absence en communauté française et ceux observés en communauté flamande. En effet, il apparaît clairement que les francophones sont plus souvent absents que les néerlandophones. La distance entre l'école et le logement pourrait peut être constituer une part d'explication à ce phénomène, du moins pour les enfants jusqu'à 12 ans.

## La distance entre le logement et l'école

En effet, quand on observe les distances moyennes observées chaque année pour ce groupe, on constate qu'en communauté flamande, l'école maternelle et primaire est plus proche du domicile qu'elle ne l'est en communauté française :

### Nombre moyen de kilomètres qui séparent l'établissement scolaire du domicile de l'enfant.

	3-6 ans			7-12 ans			13-16 ans		
	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande	Belgique	Communauté française	Communauté flamande
1992	2,6	3,3	2,1	3,3	3,7	3,0	6,7	6,4	6,8
1993	2,6	3,1	2,2	3,1	3,6	2,8	6,7	6,4	7,0
1994	2,5	3,4	1,8	3,0	3,5	2,6	7,1	7,4	6,9
1995	2,8	3,7	2,1	2,9	3,1	2,7	6,1	6,1	6,1
1996	2,6	3,3	2,2	2,9	3,1	2,7	6,0	6,0	6,0
1997	2,7	3,7	2,1	3,0	3,3	2,7	6,2	5,9	6,6
1998	2,8	3,9	2,3	3,0	3,1	2,9	6,1	5,4	6,7
1999	2,2	2,5	2,0	2,8	3,3	2,6	6,2	5,5	6,8
2000	2,8	3,4	2,3	3,5	4,2	3,0	6,6	5,6	7,5
2001	2,4	2,5	2,3	2,9	3,4	2,7	7,1	6,9	7,3
2002	2,9	3,6	2,3	2,8	3,4	2,5	6,4	6,3	6,5

Pour l'enseignement secondaire, la tendance s'inverse. Les francophones fréquentent plus souvent un établissement plus proche de leur domicile que les néerlandophones. On peut se demander si la fonction d'ouverture progressive au monde que peut jouer l'école n'est pas mieux rencontrée en communauté flamande. L'hypothèse selon laquelle les disparités entre écoles seraient moins fortes en communauté flamande peut également être invoquée. En communauté française, les distances entre les écoles et le logement seraient ainsi plus souvent plus élevées en raison du désir de certains parents d'inscrire leurs enfants dans des écoles qu'ils considèrent comme plus favorables à la scolarité de leur enfant même si plus éloignées du domicile.



## Les modes de transport

Un premier type de constat peut être fait concernant le fait que le type de transport vers l'école est lié à l'âge des enfants. Cela semble tomber sous sens que les 3-6 ans emploient moins les transports publics que les 13-16 ans, en grande partie parce qu'ils ne peuvent le faire seul. Les chiffres mettent donc cette réalité en évidence. Si on s'intéresse aux enfants belges, on peut ainsi constater que ce sont effectivement les plus âgés qui utilisent le plus les transports en commun alors que les plus jeunes utilisent plus massivement la voiture. Se pencher sur les divers moyens de transport envisagés dans le questionnaire permet de faire les remarques suivantes qui intègrent des différences relatives à l'âge des enfants. Les enfants marchent d'autant plus souvent qu'ils sont plus jeunes. L'utilisation de la voiture semble pourtant décroître avec l'âge mais celle du vélo augmente. Les taux d'utilisation des bus scolaires sont plus importants pour les enfants d'école primaire et les transports publics sont presque exclusivement réservés aux élèves des écoles secondaires.

**Pourcentages d'enfants qui utilisent les différents modes de transport pour se rendre vers leur établissement scolaire. Belgique 1992-2002.**

	3-6 ans					7-12 ans					13-16 ans				
	A pied	A vélo	En voiture	En bus scolaire	En transport public	A pied	A vélo	En voiture	En bus scolaire	En transport public	A pied	A vélo	En voiture	En bus scolaire	En transport public
1992	33%	13%	60%	6%	1%	29%	15%	53%	10%	2%	19%	30%	28%	9%	23%
1993	30%	13%	61%	6%	2%	30%	17%	53%	10%	3%	20%	32%	30%	9%	24%
1994	34%	14%	61%	6%	2%	32%	20%	56%	10%	3%	20%	35%	33%	7%	22%
1995	28%	14%	66%	5%	2%	30%	16%	59%	8%	2%	20%	31%	35%	7%	24%
1996	24%	17%	65%	5%	3%	31%	17%	60%	7%	2%	17%	31%	39%	7%	24%
1997	23%	19%	70%	7%	1%	29%	18%	60%	7%	2%	17%	31%	40%	9%	22%
1998	25%	18%	70%	5%	1%	25%	19%	63%	6%	3%	19%	31%	40%	7%	22%
1999	26%	18%	69%	8%	2%	28%	20%	62%	9%	4%	20%	30%	39%	8%	23%
2000	31%	19%	66%	4%	2%	27%	24%	63%	7%	3%	20%	29%	38%	8%	24%
2001	31%	19%	72%	4%	0%	24%	24%	65%	7%	2%	18%	30%	38%	7%	24%
2002	27%	17%	73%	4%	0%	23%	27%	64%	8%	2%	14%	35%	35%	6%	25%

Au-delà de ces considérations liées aux différents moyens de transport selon l'âge, il faut noter des évolutions entre 1992 et 2002. De manière générale, on peut dire que les enfants belges marchent moins et qu'ils utilisent plus le vélo et surtout la voiture. Si cette dernière tendance s'observe dans les deux communautés, l'usage du vélo et la pratique de la marche y sont, quant à eux, très différents. Les tableaux suivants l'illustrent parfaitement.

**Pourcentages d'enfants qui utilisent les différents modes de transport pour se rendre vers leur établissement scolaire. Communauté française 1992-2002.**

	A pied	A vélo	3-6 ans			A pied	A vélo	7-12 ans			A pied	A vélo	13-16 ans		
			En voiture	En bus scolaire	En transport public			En voiture	En bus scolaire	En transport public			En voiture	En bus scolaire	En transport public
1992	37%	2%	64%	5%	1%	33%	3%	60%	8%	3%	28%	4%	41%	11%	27%
1993	39%	1%	64%	5%	4%	37%	2%	61%	9%	4%	31%	4%	44%	10%	29%
1994	42%	3%	64%	5%	3%	39%	5%	63%	8%	4%	33%	4%	46%	9%	30%
1995	34%	1%	66%	4%	4%	37%	3%	62%	6%	3%	28%	4%	44%	9%	29%
1996	34%	3%	66%	3%	4%	37%	2%	66%	5%	3%	26%	4%	51%	8%	30%
1997	28%	2%	73%	6%	2%	35%	3%	65%	5%	2%	25%	6%	51%	12%	29%
1998	35%	3%	70%	2%	1%	31%	5%	70%	5%	2%	30%	5%	48%	10%	22%
1999	35%	3%	69%	2%	4%	35%	7%	64%	8%	8%	32%	5%	49%	12%	23%
2000	39%	3%	71%	3%	3%	36%	4%	71%	3%	4%	31%	5%	50%	9%	22%
2001	46%	4%	75%	1%	0%	32%	5%	75%	4%	3%	30%	2%	52%	8%	26%
2002	33%	1%	73%	3%	1%	34%	6%	72%	2%	3%	23%	4%	51%	6%	31%

**Pourcentages d'enfants qui utilisent les différents modes de transport pour se rendre vers leur établissement scolaire. Communauté flamande 1992-2002.**

	A pied	A vélo	3-6 ans			A pied	A vélo	7-12 ans			A pied	A vélo	13-16 ans		
			En voiture	En bus scolaire	En transport public			En voiture	En bus scolaire	En transport public			En voiture	En bus scolaire	En transport public
1992	29%	22%	56%	7%	0%	26%	24%	47%	11%	2%	12%	48%	19%	7%	20%
1993	23%	24%	58%	8%	0%	23%	30%	45%	11%	3%	12%	52%	21%	9%	20%
1994	27%	24%	59%	8%	1%	25%	33%	50%	11%	2%	11%	60%	22%	6%	16%
1995	23%	25%	65%	6%	0%	24%	29%	56%	10%	1%	12%	58%	27%	6%	18%
1996	18%	26%	65%	7%	1%	25%	30%	54%	9%	1%	8%	57%	28%	6%	19%
1997	19%	31%	67%	8%	1%	24%	30%	55%	9%	2%	9%	53%	30%	7%	15%
1998	20%	26%	69%	6%	0%	21%	30%	58%	6%	3%	9%	54%	32%	5%	22%
1999	21%	27%	69%	11%	0%	23%	29%	61%	10%	1%	9%	53%	30%	5%	23%
2000	25%	29%	62%	5%	1%	20%	37%	58%	9%	2%	9%	52%	27%	8%	26%
2001	21%	29%	70%	6%	0%	19%	36%	59%	9%	1%	8%	53%	26%	7%	22%
2002	22%	30%	72%	5%	0%	18%	39%	60%	11%	2%	6%	58%	24%	5%	22%

Ainsi, tous âges confondus, les enfants francophones se rendent plus souvent à l'école à pied que les néerlandophones et ce, même si cette pratique tend à diminuer au cours des années. Pourtant, les différences de taux à ce sujet entre les deux communautés ne souffrent pas la comparaison d'avec celles observées pour le vélo. Ce moyen de transport est en effet massivement utilisé en communauté flamande et son usage augmente pour tous les groupes d'âge au fil du temps.

Cette augmentation n'est absolument pas perçue en communauté française et il faut ainsi noter que l'augmentation de ce mode de transport observée au niveau belge est due à l'augmentation de l'usage qu'en font les néerlandophones.

Le bus scolaire est également un moyen de se rendre à l'école plus courant pour les écoliers néerlandophones. Les 13-16 ans de cette communauté sont moins nombreux à l'utiliser que les francophones du même groupe d'âge mais nous avons vu que les distances vers l'établissement scolaire en communauté flamande sont plus grandes ce qui peut être une part de l'explication. Les transports en commun, par contre, sont un peu plus utilisés par cette tranche d'âge.

## 6. Analyses spécifiques

Comme le précise le point 5 du rapport dans la section consacrée aux modèles utilisés, les analyses spécifiques utilisent un modèle probit à effets aléatoires afin de mettre en évidence les effets que peuvent avoir certaines des variables incluses dans le modèle sur la thématique envisagée. Afin de pouvoir garder à l'esprit les caractéristiques des échantillons envisagés pour chacune de ces analyses, des statistiques descriptives précéderont la présentation des modèles. Les effets marginaux des variables seront ensuite mis en évidence.

Il faut noter que pour les analyses spécifiques, ce sont les différentes régions de la Belgique qui sont envisagées. En effet, la taille de l'échantillon permet cette distinction alors qu'elle ne le permettait pas pour les analyses évolutives.

### 6.1.L'accueil.

<u>Statistiques descriptives</u>						
	Total		Non-gardé		Gardé	
N	17562		12209		5353	
	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>
<u>Sexe de l'enfant:</u>						
Garçon	53%		53%		53%	
Fille	47%		47%		47%	
	100%		100%		100%	
Age	7,84	4,62	9,03	4,45	5,10	3,75
<u>Région:</u>						
Wallonie	39%		40%		36%	
Bruxelles	11%		12%		9%	
Flandre	50%		48%		54%	
	100%		100%		100%	
Taille	4,46	1,16	4,64	1,23	4,03	0,81
<u>Education de la mère:</u>						
Primaire	9%		11%		2%	
Secondaire	48%		50%		44%	
Supérieure	43%		39%		54%	
	100%		100%		100%	
<u>Education du père:</u>						
Primaire	8%		10%		4%	
Secondaire	52%		52%		51%	
Supérieure	40%		38%		45%	
	100%		100%		100%	
Age du père	38,66	6,36	39,99	6,46	35,62	4,95
Age de la mère	36,12	5,68	37,30	5,72	33,43	4,57

Activité professionnelle du père:

Ne travaille pas	8%	10%	2%
Travaille	<u>92%</u>	<u>90%</u>	<u>98%</u>
	100%	100%	100%

Activité professionnelle de la mère:

Ne travaille pas	32%	42%	8%
Travaille	<u>68%</u>	<u>58%</u>	<u>92%</u>
	100%	100%	100%

Revenu équivalent du ménage	1226,38	520,50	1168,95	525,55	1357,35	483,98
-----------------------------	---------	--------	---------	--------	---------	--------

La description de l'échantillon complète déjà les informations qui ont pu être mises en évidence lors de l'examen des évolutions observées entre 1992 et 2002.

On constate ainsi également qu'en moyenne les enfants qui vivent en wallonie ou à Bruxelles sont le plus souvent non-gardés alors que ceux vivant en Flandre sont en moyenne plus souvent gardés.

On peut aussi constater qu'en moyenne les enfants sont d'autant plus gardés que le niveau d'éducation de leurs parents augmente et qu'ils sont actifs sur le marché de l'emploi.

Les pourcentages confirment ces premières remarques :

Pourcentages d'enfants gardés plus de 4 heures/sem. suivant différentes caractéristiques du ménage et de l'enfant.

	Pourcentage d'enfants gardés plus de 4 heures /sem.
<u>Total :</u>	30,5%

Age de de l'enfant:

0-2 ans	62,1%
3-6 ans	40,9%
7-12 ans	22,6%
13-16 ans	6,9%

Taille du ménage:

3	50,1%
4	35,0%
5	21,5%
6 ou plus	9,9%

Situation professionnelle du père:

Ne travaille pas	9,8%
Travaille	32,2%

Situation professionnelle de la mère:

Ne travaille pas	7,8%
Travaille	41,1%

Revenu équivalent du ménage:

1ier quartile	13,5%
2ième quartile	29,1%
3ième quartile	40,4%
4ième quartile	38,8%

Région:

Bruxelles	25,2%
Flandres	33,2%
Wallonie	28,5%

Sexe de l'enfant:

Garçon	30,4%
Fille	30,5%

Education de la mère:

Primaire	7,9%
Secondaire	27,7%
Supérieure	38,1%

Education du père:

Primaire	13,9%
Secondaire	30,3%
Supérieure	34,1%

On constate par ailleurs que les pourcentages d'enfants gardés diminuent à mesure que la taille du ménage augmente. On peut supposer en effet que les parents qui consacrent leur temps à leur famille plutôt qu'à une activité professionnelle sont plus nombreux lorsque la taille des ménages est plus importante. On peut également penser que le fait d'avoir plusieurs personnes à la maison permet une meilleure répartition des besoins de garde, les « grands enfants » pouvant peut-être s'occuper des plus jeunes.

Au-delà de ces constats autour de données descriptives, le modèle ci-dessous permet d'envisager les liens qui peuvent exister entre les variables envisagées et le fait que les enfants soient ou non gardés plus de 4 heures par semaine :

Modèle probit à effets aléatoires estimant la probabilité d'être gardé plus de 4 heures semaine pour un enfant âgé de 0 à 16 ans vivant avec ses deux parents. Belgique 1992-2002.

	Coefficients	Ecart-type
Intercept	-21,1469	11,8657*
Age	-0,1557	0,0074***
Taille	-0,2454	0,0264***
Age du père	-0,0208	0,0071***
Age de la mère	-0,0208	0,0085**

<u>Situation professionnelle du père :</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	0,1088	0,0966
<u>Situation professionnelle de la mère :</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	1,3443	0,0531***
Année	0,0112	0,0060*
Revenu OCDE	0,0005	0,0001***
(Revenu OCDE) <sup>2</sup>	-0,0000	0,0000***
<u>Région :</u>		
Wallonie	-	
Flandre	0,1805	0,0541***
Bruxelles	-0,0716	0,0846
<u>Sexe de l'enfant :</u>		
Fille	0,0060	0,0496
Garçon	-	
<u>Education de la mère:</u>		
Primaire	-0,4685	0,1286***
Secondaire	-0,0822	0,0601
Supérieure	-	
<u>Education du père:</u>		
Primaire	0,0833	0,1217
Secondaire	0,0498	0,0597
Supérieure	-	
Rho	0,5098	0,0151
N	17562	
Ngroupe	3550	

Ainsi, l'âge de l'enfant, la taille du ménage, l'âge des parents, la situation professionnelle de la mère, l'année considérée, le revenu OCDE, la région de résidence et le niveau d'éducation de la mère entretiennent des liens significatifs avec le fait que l'enfant soit ou non gardé plus de 4 heures par semaine.

L'effet marginal sur cette probabilité permet d'analyser ces liens et leur sens :

Effet marginal sur la probabilité pour l'enfant âgé de 0 à 16 ans d'être gardé plus de 4 heures par semaine. Belgique 1992-2002.

	Effet marginal : dp/dx	Significativité
Age	-3,21%	***
Taille	-5,66%	***
Age du père	-0,56%	***
Age de la mère	-0,46%	**
<u>Situation professionnelle du père :</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	+2,22%	n.s.
<u>Situation professionnelle de la mère :</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	+24,22%	***
Année	+0,32%	*
Revenu équivalent du ménage	+0,015%	***
<u>Région :</u>		
Wallonie	-	
Flandre	+3,79%	***
Bruxelles	-1,40%	n.s.
<u>Sexe de l'enfant :</u>		
Fille	+0,13%	n.s.
Garçon	-	
<u>Education de la mère:</u>		
Primaire	-8,96%	***
Secondaire	-1,75%	n.s.
Supérieure	-	
<u>Education du père:</u>		
Primaire	+1,75%	n.s.
Secondaire	+1,04%	n.s.
Supérieure	-	

n.s. :non significatif

\* :significatif au seuil de 10%

\*\* :significatif au seuil de 5 %

\*\*\* :significatif au seuil de 1 %

Les effets marginaux sont estimés pour les valeurs moyennes des variables explicatives.

L'effet marginal des variables binaires représente la variation de probabilité quand la variable binaire passe de 0 à 1.



La **probabilité d'être gardé diminue** avec l'âge de l'enfant, la taille du ménage et l'âge des parents.

A mesure que la taille du ménage s'accroît de une unité part rapport à la taille moyenne, la probabilité d'être gardé diminue de 5.66%. Un enfant vivant dans un ménage de 5 personnes a donc 5.66% de chance en moins d'être gardé qu'un enfant vivant dans un ménage de 4 personnes.

Ainsi, par rapport à l'âge moyen, la probabilité d'être gardé plus de quatre heures par semaine diminue de 3.21% par année. Dans le cas qui nous occupe, un enfant de 9 ans a donc 3.21% de chance en moins d'être gardé qu'un enfant de 8 ans.

L'âge des parents diminue également la probabilité d'être gardé pour les enfants mais dans des proportions très faibles. Ainsi, la probabilité d'être gardé diminue de 0.56% par année pour le père et de 0.46% par année pour la mère.

**Certaines variables augmentent la probabilité d'être gardé.** Les analyses descriptives et l'observation des pourcentages avaient déjà pu permettre de faire une série d'observations, l'analyse confirme les liens qui existent.

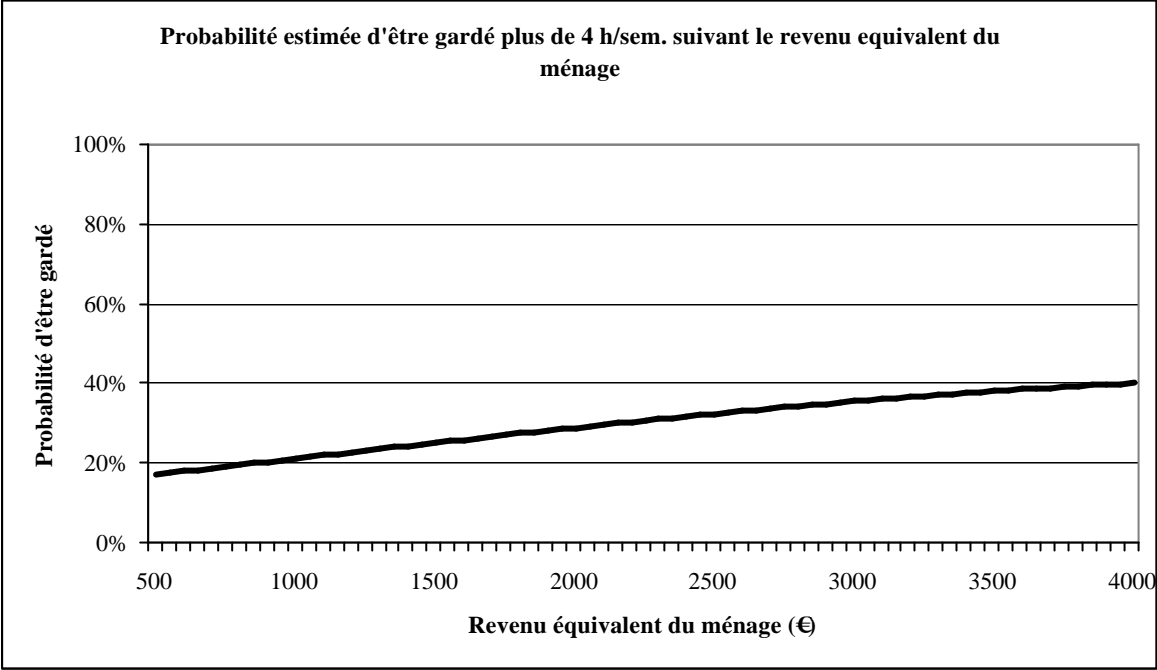
C'est clairement la situation professionnelle de la mère qui a la plus grande influence sur la probabilité d'être gardé ou non. Ainsi, un enfant dont la mère travaille a 24.22% de probabilité en plus d'être gardé que celui dont la mère ne travaille pas. Il faut noter que la situation professionnelle du père n'a pas d'influence significative sur la probabilité considérée.

Le niveau d'éducation de la mère joue également un rôle. Un enfant dont la mère a un diplôme de l'enseignement primaire a 8.96% de probabilité en moins d'être gardé qu'un enfant dont la mère a un diplôme de l'enseignement supérieur au moins. Le niveau d'éducation du père ne joue aucun rôle.

La région doit être prise en considération également. Il faut noter que, toutes autres choses restant égales, les enfants en Flandre ont 3.79% de probabilité en plus que les enfants wallons d'être gardés plus de 4 heures par semaine.

L'année considérée entretient également un lien avec le fait d'être gardé ou non. Par année qui passe, les enfants ont 0.32% de probabilité en plus d'être gardé.

Le revenu OCDE également entretient un lien de ce type. Par euro en plus, il y a 0.015% de probabilité en plus qu'un enfant soit gardé. Le graphe ci-dessous permet de se faire une idée plus précise de ce lien :



## 6.2.La télévision

### Statistiques descriptives

	Total		Moins de deux heures de télévision par jours		Plus de deux heures de télévision par jours	
N	16743		11339		5404	
	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>
<u>Sexe de l'enfant:</u>						
Garçon	53%		52%		55%	
Fille	47%		48%		45%	
	100%		100%		100%	
Age	7,84	4,63	6,71	4,53	10,21	3,86
<u>Région:</u>						
Wallonie	38%		37%		41%	
Bruxelles	11%		12%		9%	
Flandre	51%		51%		50%	
	100%		100%		100%	
Taille	4,44	1,15	4,40	1,12	4,53	1,22
Nombre d'enfants	2,24	1,08	2,27	1,07	2,19	1,10
Age du père	38,64	6,36	37,67	6,09	40,68	6,45
Age de la mère	36,10	5,67	35,29	5,59	37,82	5,47
<u>Activité professionnelle du père:</u>						
Ne travaille pas	8%		6%		11%	
Travaille	92%		94%		89%	
	100%		100%		100%	
<u>Activité professionnelle de la mère:</u>						
Ne travaille pas	32%		29%		39%	
Travaille	68%		71%		61%	
	100%		100%		100%	
Min. de télé/jours du père	119,51	91,72	107,34	84,36	145,07	100,84
Min. de télé/jours de la mère	118,71	92,92	104,82	87,31	147,85	97,47

<u>Education de la mère:</u>						
Primaire	9%		6%		14%	
Secondaire	48%		44%		58%	
Supérieure	43%		50%		28%	
	<u>100%</u>		<u>100%</u>		<u>100%</u>	
<u>Education du père:</u>						
Primaire	8%		6%		14%	
Secondaire	52%		49%		58%	
Supérieure	40%		45%		29%	
	<u>100%</u>		<u>100%</u>		<u>100%</u>	
Revenu équivalent du ménage	1224,34	519,77	1266,80	503,43	1135,25	541,82

Observer les statistiques descriptives concernant la consommation de télévision amène déjà des commentaires supplémentaires à ceux qui ont pu être faits lors de l'observation des tendances évolutives et à partir de la segmentation déjà opérée.

Ainsi, les garçons semblent être en moyenne de plus gros consommateurs que les filles. Et l'âge moyen des enfants considérés comme «gros» consommateurs est également plus élevé que celui des enfants qui regardent la télévision moins de deux heures par jour. Les enfants la regardent plus souvent en Flandre mais en moyenne, les enfants en wallonie la regardent plus souvent beaucoup. La moyenne d'âge des parents d'enfants qui regardent plus la télévision est plus élevée et il semble que lorsque les parents n'ont pas d'activité professionnelle, les taux moyens d'enfants qui regardent plus de deux heures par jour sont plus élevés. Clairement, les enfants regardent plus la télévision lorsque le temps de télévision de leurs parents est plus élevé. A mesure que le niveau d'éducation des parents s'élève, la moyenne des enfants gros consommateurs devient inférieure à celle des petits consommateurs. Le revenu équivalent des ménages d'enfants qui regardent plus la télévision est inférieur en moyenne de 130 euros.

Le modèle probit permet de déceler quelles sont les variables en relation significative avec le fait de regarder la télévision plus de deux heures par jour.

Modèle probit à effets aléatoires estimant la probabilité pour un enfant (0-16 ans) d'être un grand consommateur de télévision (plus de 2 heures par jours) . Belgique 1992-2002.

	Coefficient	Ecart type
Intercept	-74,352	11,0521***
<u>Sexe de l'enfant:</u>		
Garçon	-	
Fille	-0,1439	0,0464***
Age	0,6779	0,0428***
Age <sup>2</sup>	-0,0514	0,0053***
Age <sup>3</sup>	0,0014	0,0002***
<u>Région:</u>		
Wallonie	-	
Flandre	-0,0705	0,0499
Bruxelles	-0,1602	0,0825*
Taille	0,0503	0,0374
Nombre d'enfants	-0,0807	0,0363**
Age du père	0,0059	0,0061
Age de la mère	-0,0076	0,0076
<u>Activité professionnelle du père:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	-0,0123	0,0755
<u>Activité professionnelle de la mère:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	-0,0167	0,0447
Min. de télé/jours du père	0,0014	0,0002***
Min. de télé/jours de la mère	0,0017	0,0002***
<u>Education de la mère:</u>		
Primaire	0,667	0,0977***
Secondaire	0,5015	0,0595***
Supérieure	-	
<u>Education du père:</u>		
Primaire	0,4631	0,0976***
Secondaire	0,2286	0,0582***
Supérieure	-	
Revenu équivalent du ménage (Revenu équivalent du ménage) <sup>2</sup>	-0,0002 0,0000	0,0001** 0,0000**
Année	0,0353	0,0056***
Rho	0,4813	0,0148
N	16743	
Ngroupe	3488	

Comme l'observation des moyennes le laissait penser, le sexe, l'âge, la région de résidence, le temps de télévision par jour des parents, leur niveau d'éducation et le revenu équivalent du ménage entretiennent des liens significatifs avec la probabilité estimée. Par contre, il faut noter que ni l'âge des parents ni le fait qu'ils exercent ou non une activité professionnelle ne peut être considéré comme variable significative.

Les effets marginaux renseignent sur les probabilités d'augmenter ou de diminuer le «risque» de devenir un gros consommateur de télévision :

Effets marginaux sur la probabilité pour l'enfant âgé de 0 à 16 ans d'être un grand consommateur de télévision (plus de 2 heures/jours). Belgique 1992-2002.

Probabilité estimée	36,8%	
	<u>Effet marginal</u>	<u>Significativité</u>
<u>Sexe de l'enfant:</u>		
Garçon	-	
Fille	-3,90%	***
Age	+3,55%	***
<u>Région:</u>		
Wallonie	-	
Flandre	-1,91%	n.s.
Bruxelles	-4,27%	*
Taille	+1,37%	n.s.
Nombre d'enfants	-2,19%	**
Age du père	+0,16%	n.s.
Age de la mère	-0,21%	n.s.
<u>Activité professionnelle du père:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	-0,33%	n.s.
<u>Activité professionnelle de la mère:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	-0,45%	n.s.
Min. de télé/jours du père	+0,04%	***
Min. de télé/jours de la mère	+0,05%	***
<u>Education de la mère:</u>		
Primaire	+18,80%	***
Secondaire	+13,58%	***
Supérieure	-	
<u>Education du père:</u>		
Primaire	+12,99%	***
Secondaire	+6,19%	***
Supérieure	-	

Revenu équivalent du ménage	-0,004%	**
Année	+0,96%	***

- n.s. : non significatif
- \* : significatif au seuil de 10%
- \*\* : significatif au seuil de 5 %
- \*\*\* : significatif au seuil de 1 %

Les effets marginaux sont estimés pour les valeurs moyennes des variables explicatives.  
L'effet marginal des variables binaires représente la variation de probabilité quand la variable binaire passe de 0 à 1.

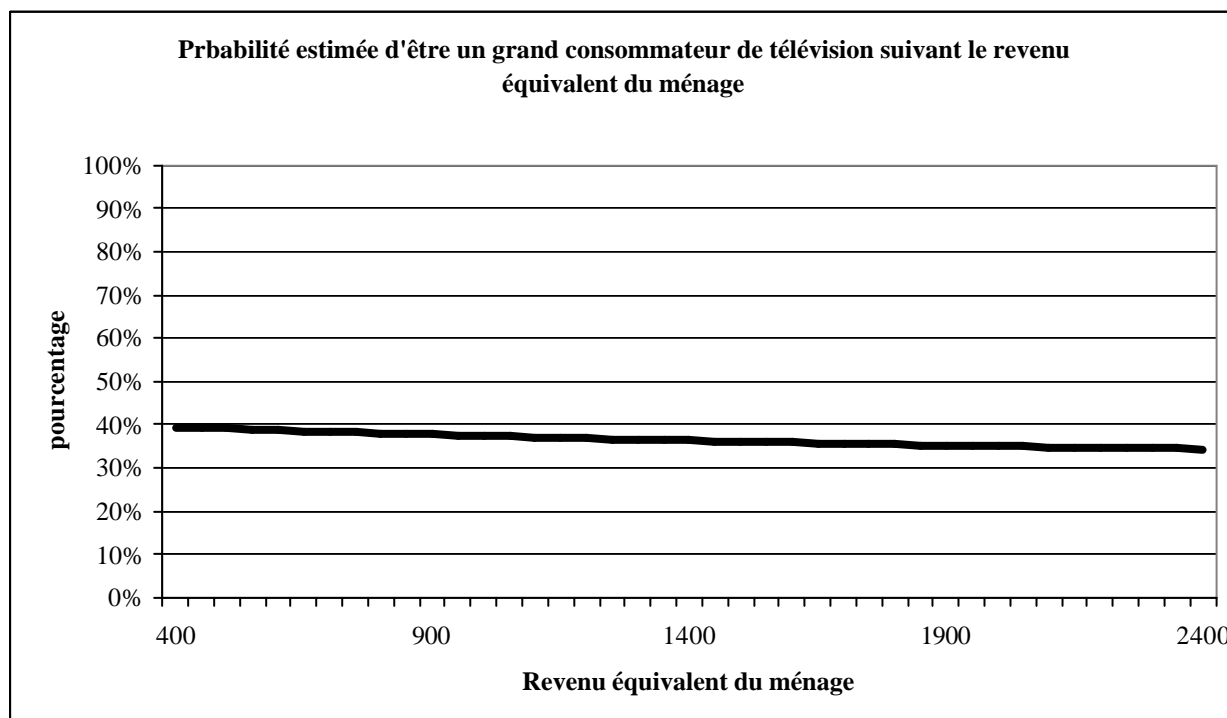
Ainsi, **les facteurs qui diminuent le risque** pour un enfant d'être un gros consommateur de télévision sont les suivants :

Le sexe est lié à la consommation de télévision de telle façon que les filles ont 3.9% de probabilité en moins que les garçons d'être de grosses consommatrices de télévision.

Pour ce qui est de la région de résidence, il faut noter que les enfants qui vivent à Bruxelles ont 4.27% de risque en moins que les wallons d'être de gros consommateurs de télévision.

Si la taille du ménage ne peut pas être considérée comme un facteur influant sur la probabilité considérée, il faut noter que le nombre d'enfants, quant à lui, est significatif. Ainsi, à chaque enfant qui s'ajoute aux 2.24 enfants moyens des ménages considérés, la probabilité diminue de 2.19%. Plus les enfants sont donc nombreux dans les familles et plus la consommation de télévision diminue.

Le revenu est également une variable explicative. Par euro supplémentaire de revenu équivalent, la probabilité pour les enfants de regarder la télévision plus de deux heures par jour diminue de 0.004%. Il faut noter que la diminution est très légère. Le graphe ci-dessous l'illustre bien :



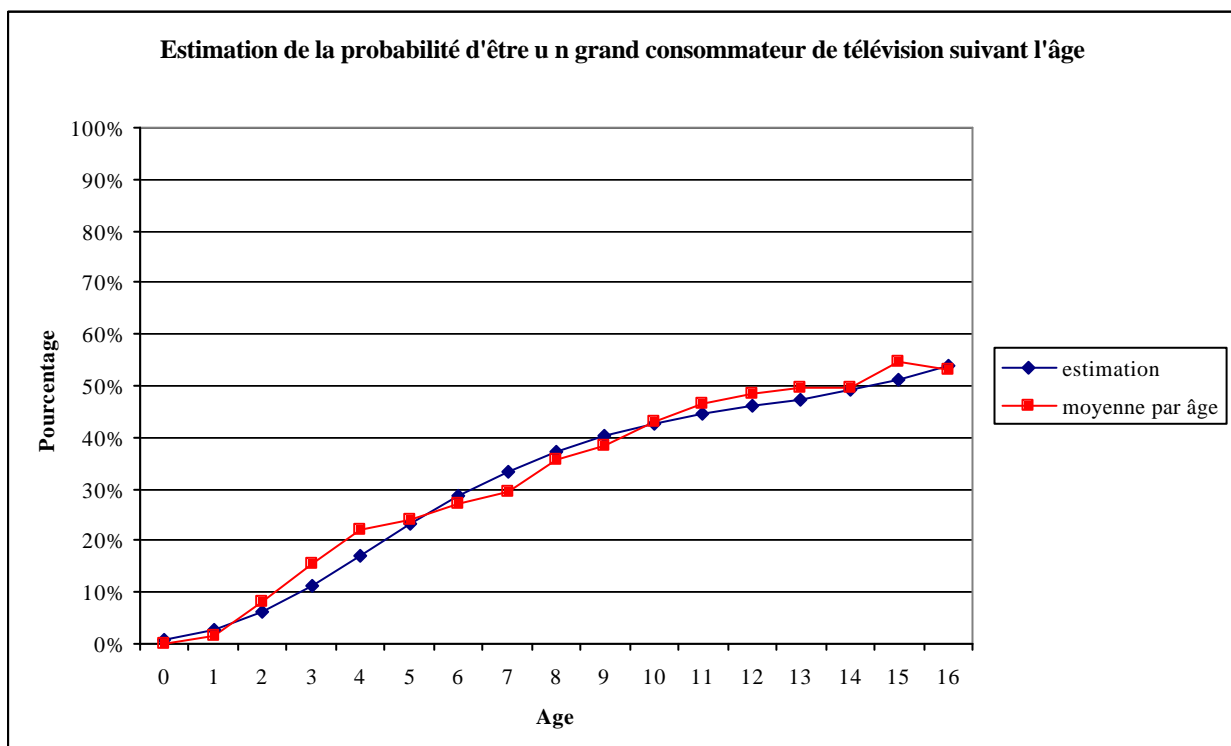
**D'autres variables augmentent** quant à elles la probabilité de regarder la télévision plus de deux heures par jour.

Clairement, c'est le niveau d'éducation des parents qui est le plus déterminant. Plus celui-ci est faible et plus la probabilité considérée est importante. Ainsi, un enfant dont la mère a obtenu un diplôme de l'enseignement primaire uniquement a 18.8% de risque en plus d'être un gros consommateur que celui dont la mère a un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce risque se réduit à 13.35% en plus lorsque la mère a un diplôme du secondaire. L'influence du niveau d'éducation du père est moindre même si considérable. Ainsi, lorsque le niveau d'éducation du père est du primaire, les risques sont plus importants de 12.99% que lorsqu'il est du supérieur, ils sont réduits à 6.19% en plus lorsqu'il est du secondaire.

Au fil des années, la probabilité de beaucoup regarder la télévision a également augmenté de 0.96% par an. Ainsi, en 10 ans, la probabilité qu'un enfant regarde la télévision plus de deux heures par jour a augmenté de 9.6%.

Enfin, le nombre de minutes durant les parents regardent la télévision par jour joue également. Par minute en plus de télévision regardée par le père (respectivement la mère) les enfants voient leur probabilité d'être de gros consommateurs de télévision augmenter de 0.04% (respectivement 0.05%).

L'âge des enfants, comme ont déjà pu le laisser entrevoir les analyses évolutives et les statistiques descriptives, joue un rôle important. En effet, par année supplémentaire, par rapport à l'âge moyen, la probabilité augmente de 3.55% de regarder la télévision plus de deux heures par jour. Le graphe ci-dessous montre cette évolution.





## 6.3.Le sommeil

### Statistiques descriptives.

Nombre d'observations	15845
Temps de sommeil par nuit (minutes)	640
<u>Sexe de l'enfant:</u>	
Garçon	53%
Fille	47%
	<hr/> 100%
Age	7,98
Taille du ménage	4,44
Âge du père	38,77
Âge de la mère	36,21
Nombre d'heures habituelles de travail par semaine du père	40,95
Nombre d'heures habituelles de travail par semaine de la mère	22,21
Revenu OCDE	1237,23
<u>Niveau d'éducation de la mère:</u>	
Primaire	9%
Secondaire	47%
Supérieur	44%
	<hr/> 100%
<u>Niveau d'éducation du père:</u>	
Primaire	8%
Secondaire	51%
Supérieur	41%
	<hr/> 100%
<u>Région:</u>	
Wallonie	39%
Flandre	50%
Bruxelles	11%
	<hr/> 100%
Année	1996,64

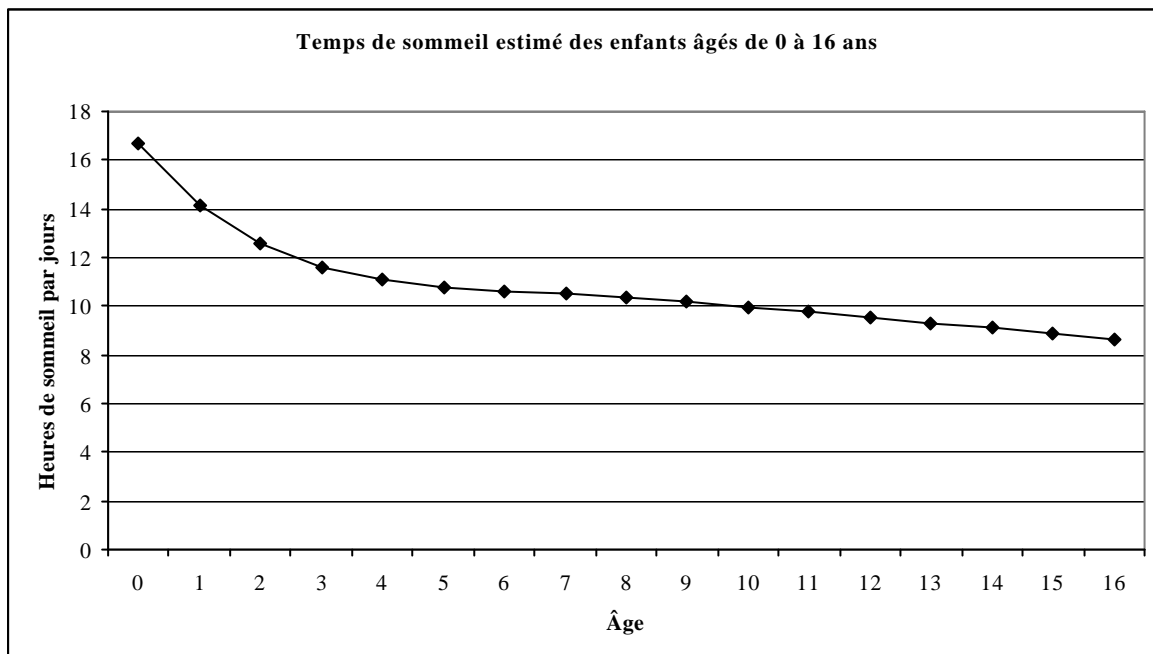
Les statistiques descriptives nous renseignent ici uniquement sur les caractéristiques de l'échantillon. On peut toutefois noter que la nuit moyenne d'un enfant dont les caractéristiques sont reprises ci-dessus dure 10.6 heures.

Le modèle ci-dessous permet de considérer les variables qui ont un effet sur le temps de sommeil des enfants :

Modèle linéaire à effets aléatoires du temps de sommeil (en minutes) par jours des enfants âgés de 0 à 16 ans. Belgique 1992-2002.

	Coefficients	Ecart-type
Intercept	3798,339	457,002***
<u>Sexe de l'enfant:</u>		
Garçon	-	
Fille	2,153	2,160
Age	-185,017	3,422***
Age <sup>2</sup>	38,211	1,308***
Age <sup>3</sup>	-3,927	0,206***
Age <sup>4</sup>	0,191	0,014***
Age <sup>5</sup>	-0,004	0,000***
Taille du ménage	2,916	0,881***
Âge du père	-0,553	0,287*
Âge de la mère	-0,095	0,353
Nombre d'heures habituelles de travail par semaine du père	0,070	0,050
Nombre d'heures habituelles de travail par semaine de la mère	-0,138	0,048***
Revenu OCDE	-0,001	0,002
<u>Niveau d'éducation de la mère:</u>		
Primaire	-26,197	4,698***
Secondaire	-11,395	2,718***
Supérieur	-	
<u>Niveau d'éducation du père:</u>		
Primaire	2,557	4,703
Secondaire	3,499	2,673
Supérieur	-	
<u>Région :</u>		
Wallonie	-	
Flandre	11,444	2,363***
Bruxelles	-7,988	3,682**
Année	-1,395	0,230***
Rho	0,4523	
N	15845	
Ngroupe	3405	

On constate tout d'abord que l'âge joue un rôle important et que le temps de sommeil en dépend. Le graphe ci-dessous montre de quelle manière la relation s'établit :



L'âge du père a une faible influence également. Ainsi, lorsque les pères vieillissent de une année autour de la moyenne, le temps de sommeil de leurs enfants se réduit de 0.553 minutes.

Le niveau d'études de la mère joue un rôle important en la matière. Ainsi, un enfant dont la mère a un diplôme de l'enseignement primaire uniquement dort en moyenne 26.197 minutes de moins qu'un enfant dont la mère a un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette diminution du temps de sommeil est de l'ordre de 11.395 minutes lorsque la mère a un diplôme de l'enseignement secondaire. Il faut noter que cette fois encore le niveau d'éducation du père n'a pas d'effet significatif. Le revenu équivalent n'a pas non plus d'effet.

En ce qui concerne le travail des parents, c'est le nombre d'heures habituelles de travail par semaine de la mère qui a une influence. Ainsi, lorsque ce nombre s'élève de une unité, le temps de sommeil des enfants se réduit de 0.138 minute.

Les habitudes en matière de sommeil des enfants diffèrent selon les régions du pays. Les enfants qui vivent en Flandre dorment 11.444 minutes de plus que les wallons, alors que les Bruxellois dorment 7.988 minutes de moins que ces derniers.

La taille du ménage entretient, elle aussi, une relation significative avec le temps de sommeil des enfants. Ainsi, lorsqu'elle s'élève de une unité à la moyenne(4.44), les nuits s'allongent de 2.916 minutes.

Enfin, il faut noter qu'à mesure que les années passent, le temps de sommeil diminue de 1.395 minutes.

## 6.4. Le retard scolaire

La méthode utilisée afin de déterminer si l'enfant peut ou non être considéré comme ayant subi un retard scolaire est détaillée dans le point 4 du rapport « Méthodologie de la recherche ».

Les résultats obtenus sont les suivants :

**Tableau : proportion d'enfants connaissant l'échec scolaire durant ses primaires**

	N	Pourcentage d'enfants connaissant l'échec scolaire durant ses primaires
Tous	391	10%
<u>Situation familiale en première année primaire :</u>		
L'enfant vit avec ses deux parents	340	9%
L'enfant ne vit pas avec ses deux parents	51	16%
Parmi les enfants vivant avec leurs deux parents en première primaire		
<u>Situation familiale six ans plus tard :</u>		
L'enfant vit avec ses deux parents	305	8%
L'enfant ne vit pas avec ses deux parents	35	20%
<u>Niveau d'éducation de la mère :</u>		
Primaire	26	15%
Secondaire	170	12%
Supérieur	143	5%
<u>Quartile de revenu équivalent du ménage :</u>		
1 <sup>er</sup> quartile	92	14%
2 <sup>ème</sup> quartile	83	13%
3 <sup>ème</sup> quartile	88	1%
4 <sup>ème</sup> quartile	77	8%

L'observation des proportions d'enfants permet de mettre en évidence certaines caractéristiques qui peuvent influencer le fait qu'un enfant connaisse ou non un retard dans sa scolarité. Il est évident que ce n'est pas parce que ces caractéristiques sont présentes dans le ménage d'un enfant considéré qu'il connaîtra automatiquement un tel parcours.

Parmi les enfants disponibles pour le type d'observation envisagée, 10% connaissent un échec scolaire dans l'enseignement primaire.

On peut remarquer que lorsque l'enfant vit avec ses deux parents, ce taux s'élève à 9% alors qu'il passe à 16% pour les enfants qui vivent dans d'autres configurations familiales. Afin de déceler si le fait d'avoir connu une séparation peut être considéré comme « aggravant » le risque de connaître un retard scolaire, les proportions d'enfants qui vivaient avec leurs deux parents en première année sont observées 6 ans plus tard selon que leur situation familiale est restée la même ou non. On peut ainsi constater que si seuls 8% des enfants qui n'ont pas connu de séparation ont vécu un épisode de redoublement, ils sont 20% à en avoir connu lorsque les parents se sont séparés durant la période

considérée. Il semblerait ainsi que la séparation des parents soit un facteur qui influe négativement sur le déroulement de la trajectoire scolaire. Il faut nuancer ce constat : 80% des enfants « à risque » selon ce facteur n'ont toutefois pas connu d'échec scolaire. Il serait réducteur de penser à une relation automatique entre ces deux événements.

Le niveau d'éducation de la mère est également une variable importante à considérer. On peut remarquer que les proportions d'enfants qui connaissent un redoublement à l'école primaire diminuent à mesure que le capital scolaire de la mère augmente. Si 15 % des enfants dont la mère a un diplôme de l'enseignement primaire uniquement connaissent ce type d'épisode, ils ne sont que 5% lorsque le diplôme est au moins celui de l'enseignement supérieur. On peut penser qu'à mesure que le capital scolaire augmente l'importance accordée par les mères à la scolarité de leurs enfants s'élève également. A nouveau, si la tendance transparaît de l'observation des chiffres, il ne faut pas laisser penser que les liens sont automatiques.

Si on observe les risques de retard scolaire en fonction du revenu du ménage, il apparaît pour l'échantillon considéré, que ce sont les revenus équivalents du troisième quartile qui sont les plus épargnés par l'échec scolaire. Les proportions des premier et deuxième quartiles sont plus importantes mais il faut mettre en évidence que la tendance semble à nouveau à la hausse pour les enfants des ménages aux revenus les plus élevés. On peut émettre l'hypothèse que les plus hauts revenus impliquent en règle générale un très fort investissement professionnel et que celui-ci s'opère peut être aux dépens du temps consacré à l'enfant.

## 6.5. Les activités extra-scolaires

Les statistiques descriptives mettent ici aussi en évidence des caractéristiques de l'échantillon qui peuvent sembler importantes à commenter. L'analyse probit mettra en évidence les liens significatifs qui peuvent être observés entre certaines d'entre-elles et le fait d'exercer ou non une activité extra-scolaire.

### Statistiques descriptives

	Total		N'exerce pas d'activité extrascolaire		Exerce une activité extrascolaire	
N	14460		4829		9631	
	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-type</u>
<u>Sexe de l'enfant:</u>						
Garçon	53%		51%		54%	
Fille	47%		49%		46%	
	100%		100%		100%	
Age	9,19	3,89	7,16	3,98	10,20	3,43
<u>Région:</u>						
Wallonie	39%		35%		41%	
Bruxelles	50%		53%		48%	
Flandre	11%		12%		11%	
	100%		100%		100%	
Taille	4,53	1,14	4,53	1,27	4,53	1,07
Nombre d'enfants	2,31	1,08	2,33	1,16	2,30	1,03
Age du père	39,71	6,03	38,20	6,60	40,47	5,57
Age de la mère	37,23	5,26	35,28	5,34	38,20	4,93
<u>Activité professionnelle du père:</u>						
Ne travaille pas	8%		12%		6%	
Travaille	92%		88%		94%	
	100%		100%		100%	
<u>Activité professionnelle de la mère:</u>						
Ne travaille pas	33%		38%		30%	
Travaille	67%		62%		70%	
	100%		100%		100%	
Revenu équivalent du ménage	1232,67	528,56	1122,20	472,84	1288,07	546,06

<u>Education de la mère:</u>						
Primaire	9%		13%		7%	
Secondaire	49%		53%		46%	
Supérieure	42%		34%		46%	
	<u>100%</u>		<u>100%</u>		<u>100%</u>	
<u>Education du père:</u>						
Primaire	9%		12%		7%	
Secondaire	52%		57%		49%	
Supérieure	40%		30%		44%	
	<u>100%</u>		<u>100%</u>		<u>100%</u>	
An	1996,70	3,15	1996,50	3,12	1996,80	3,16

On peut tout d'abord constater que si les garçons exercent le plus souvent une activité en dehors de l'école, ce n'est pas le cas pour les filles. On peut se demander s'il s'agit là du reflet d'une moins grande volonté des parents à inscrire leurs filles à des activités sportives (il a été mis en évidence que le sport est de loin l'activité extra-scolaire la plus répandue) ou si ces dernières sont moins demandeuses d'activités.

L'âge moyen des enfants qui exercent une activité est de trois années plus élevé que celui de ceux qui n'en pratiquent pas. Ce constat a déjà pu être mis en évidence lors de l'observation des évolutions concernant ce thème dans le chapitre précédent.

On peut également observer que ce sont les proportions d'enfants qui exercent ce type d'activité qui sont les plus importantes en Wallonie alors que ce sont celles des enfants qui n'en exercent pas qui le sont à Bruxelles et en Flandres. Il conviendra de vérifier quels liens peuvent significativement être mis en évidence.

Ni la taille du ménage ni le nombre d'enfants ne diffèrent selon qu'il y ait présence ou non d'activité extra-scolaire.

L'âge des parents est en moyenne plus élevé lorsque les enfants pratiquent une activité. Il faut être attentif à ne pas tirer de conclusions hâtives de cette observation puisqu'on se situe ici dans le cadre d'examen de moyennes. On peut à ce stade penser que cette observation est liée au fait que ce sont également les enfants plus âgés qui, en moyenne, pratiquent le plus souvent.

Lorsque les parents exercent une activité professionnelle, qu'il s'agisse du père ou de la mère, les enfants sont le plus souvent actifs. Le revenu équivalent est en moyenne plus élevé de 165 euros lorsque les enfants ont une activité.

Pour ce qui est de la certification scolaire des parents, c'est lorsque le diplôme obtenu est au minimum celui de l'enseignement supérieur qu'on peut observer un taux de participation aux activités extra-scolaires plus élevé en moyenne. Ceci vaut pour le père et pour la mère.

Au-delà de ces constats purement descriptifs, l'analyse probit complète et affine la réflexion :

Modèle probit à effets aléatoires estimant la probabilité pour un enfant scolarisé d'exercer un activité extrascolaire.(1992-2002)

	Coefficients	Ecart-type
Intercept	38,0759	11,6570***
<u>Sexe de l'enfant:</u>		
Garçon	-	
Fille	-0,0869	0,0451*
Age	1,2248	0,0778***
Age <sup>2</sup>	-0,0747	0,0088***
Age <sup>3</sup>	0,0012	0,0003***
<u>Région:</u>		
Wallonie	-	
Flandre	-0,2222	0,0490***
Bruxelles	-0,2362	0,0783***
Taille	-0,0902	0,0371**
Nombre d'enfants	0,0762	0,0370**
Age du père	-0,0039	0,0061
Age de la mère	0,0219	0,0075***
<u>Activité professionnelle du père:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	0,3001	0,0758***
<u>Activité professionnelle de la mère:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	0,0580	0,0452
Revenu équivalent du ménage	0,0002	0,0000***
<u>Education de la mère:</u>		
Primaire	-0,5291	0,0967***
Secondaire	-0,2561	0,0577***
Supérieure	-	
<u>Education du père:</u>		
Primaire	-0,5871	0,0968***
Secondaire	-0,2984	0,0568***
Supérieure	-	
Année	-0,0216	0,0059***
Rho	0,4252	0,0162
N	14460	
Ngroupe	3086	



L'analyse permet de confirmer certaines tendances. En effet, il apparaît que le sexe, l'âge, la région de résidence, le niveau d'éducation des parents sont des variables significativement en lien avec le fait d'exercer ou non une activité extra-scolaire.

Il faut noter que d'autres caractéristiques entretiennent le même lien, de manière plus surprenante. Ainsi, la taille du ménage et le nombre d'enfants, contrairement à ce que laissent penser les statistiques descriptives, jouent un rôle. Seul l'âge de la mère a également un effet. Et, chose surprenante, seule l'activité professionnelle du père joue un rôle, celle de la mère étant sans effet. L'année d'observation a également une influence.

Afin de compléter ces tendances, les effets marginaux sur la probabilité d'exercer ou non une activité sont nécessaires à envisager :

Effets marginaux sur la probabilité pour un enfant scolarisé d'exercer une activité extrascolaire. Belgique 1992-2002

	Effet marginal	Significativité
<u>Sexe de l'enfant:</u>		
Garçon	-	
Fille	-2,34%	*
Age	+4,21%	***
<u>Région:</u>		
Wallonie	-	
Flandre	-5,98%	***
Bruxelles	-6,56%	***
Taille	-2,43%	**
Nombre d'enfants	+2,05%	**
Age du père	-0,11%	n.s.
Age de la mère	+0,59%	***
<u>Activité professionnelle du père:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	+8,41%	***
<u>Activité professionnelle de la mère:</u>		
Ne travaille pas	-	
Travaille	+1,57%	n.s.
Revenu équivalent du ménage	+0,01%	***

<u>Education de la mère:</u>		
Primaire	-15,12%	***
Secondaire	-6,90%	***
Supérieure	-	
<u>Education du père:</u>		
Primaire	-16,86%	***
Secondaire	-8,01%	***
Supérieure	-	
<u>Année</u>	<u>-0,58%</u>	<u>***</u>

n.s. : non significatif

\* : significatif au seuil de 10%

\*\* : significatif au seuil de 5 %

\*\*\* : significatif au seuil de 1 %

Les effets marginaux sont estimés pour les valeurs moyennes des variables explicatives.

L'effet marginal des variables binaires représente la variation de probabilité quand la variable binaire passe de 0 à 1.

### **Certaines caractéristiques diminuent la probabilité d'exercer une activité extra-scolaire.**

Les filles ont ainsi 2.34% de probabilité en moins que les garçons d'exercer une activité extra-scolaire. Cette tendance, observée dans les moyennes et confirmée par l'analyse pose question. Il serait intéressant de pouvoir appréhender cette thématique afin de mettre en évidence les facteurs explicatifs de ce constat. En effet, exercer une activité sportive fait partie des habitudes de vie favorisant la santé mentale et physique. Faire le constat que les filles en exercent moins que les garçons dès l'enfance tisse sans doute des liens avec les pratiques observées à l'âge adulte et aux répercussions négatives qu'elles peuvent avoir sur la santé des femmes. Conscientiser les parents à l'importance du sport chez les fillettes paraît dans ce cadre une mesure importante à développer.

Les enfants qui résident à Bruxelles ont 6.56% de probabilité en moins de pratiquer que les wallons. Les flamands voient, quant à eux, cette probabilité réduite de 5.98%. Comme les analyses évolutives le laissent déjà transparaître, la pratique d'activités extra-scolaires est plus importante en communauté française mais il faut conserver en mémoire les différences qui ont pu être pointées pour ce qui est du type d'activité, de sa fréquence et de l'âge des enfants considérés.

Au plus le diplôme des parents est faible, au plus la probabilité d'avoir une activité extra-scolaire pour les enfants est faible également. Ainsi, lorsque le père (respectivement la mère) a un diplôme de l'enseignement primaire, ses enfants ont 16.86% (respectivement 15.12%) de probabilité en moins d'exercer une activité extra-scolaire que ceux dont le père (respectivement la mère) a un diplôme de l'enseignement supérieur au moins. Cette diminution est réduite à 8.01% (respectivement 6.9%) lorsque la certification est de l'enseignement secondaire. On le voit, les effets marginaux sont plus importants pour les pères que pour les mères. On peut penser que, puisqu'on sait que la grande majorité des activités exercées sont des activités sportives, ce sont les pères qui sont les plus concernés et qu'à mesure que leur niveau d'éducation augmente ils prennent d'autant plus part à cette partie de l'éducation de leurs enfants.

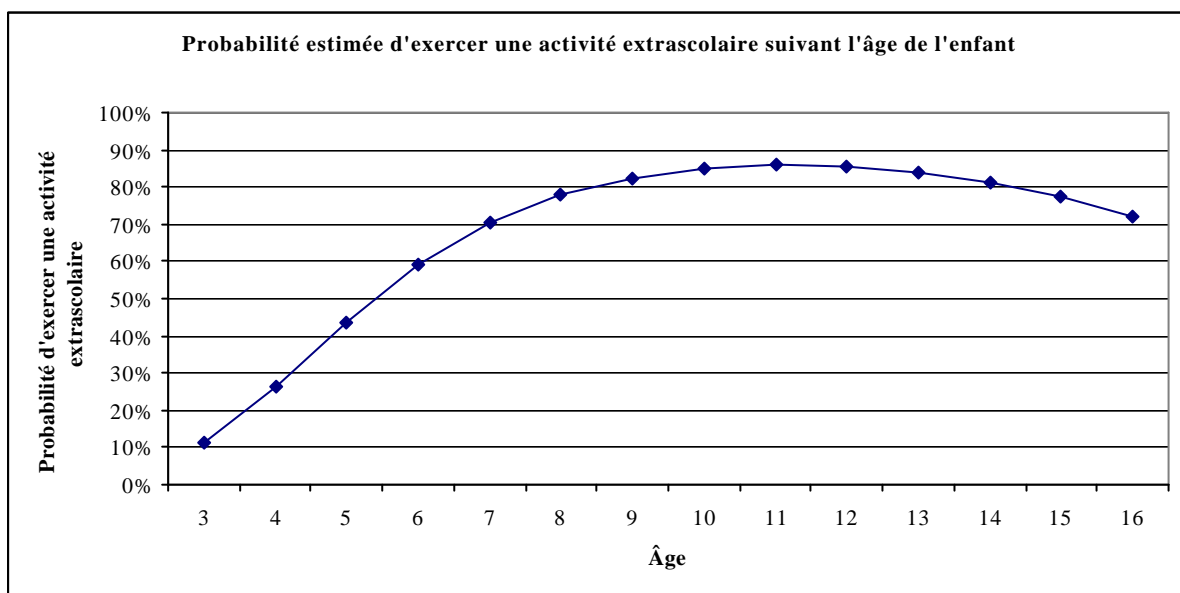
La pratique d'activités extra-scolaires est également soumise à une évolution dans le temps. Chaque année, la probabilité qu'un enfant pratique une activité extra-scolaire est abaissée de 0.58%.

Il faut noter en outre qu'à mesure que la taille du ménage augmente la probabilité pour les enfants de ce ménage de pratiquer une activité extra-scolaire se réduit. Ainsi, l'augmentation d'une unité réduit cette probabilité de 2.43%. Pourtant, à mesure que le nombre d'enfants du ménage s'accroît, cette probabilité augmente.

Certaines **caractéristiques augmentent** en effet cette probabilité.

Ainsi, par enfant supplémentaire au-delà des 2.31 enfants en moyenne, la probabilité qu'ils exercent une activité augmente de 2.05%.

L'âge de l'enfant élève dans une plus grande mesure cette probabilité. Par année à la moyenne (9.19 ans), elle augmente de 4.21%. Le graphe ci-dessous renseigne sur ce sujet :



L'âge de la mère joue également un rôle dans ce sens. Par année supplémentaire à la moyenne (37.23), toutes autres choses restant égales, la probabilité que les enfants pratiquent s'élève de 0.59%.

Curieusement, c'est l'activité professionnelle du père qui augmente le plus la probabilité. L'enfant d'un père actif sur le marché de l'emploi a 8.41% de chances en plus de pratiquer une activité extra-scolaire que celui dont le père ne travaille pas, toutes autres choses restant égales.

Le revenu du ménage joue enfin également un rôle dans ce sens. Par euro supplémentaire, la probabilité augmente de 0.01% , soit 1% pour 100 euros.

## 7. Conclusion

Les deux sections principales du rapport, l'une consacrée aux analyses évolutives des caractéristiques disponibles dans le questionnaire enfant du PSBH, et l'autre consacrée à des analyses plus spécifiques des thèmes envisagés, ont permis de brosser le portrait de l'enfance en Belgique, tel qu'il peut être tiré de l'observation des données disponibles entre 1992 et 2002.

En guise de conclusion, il semble opportun, d'une part, de rassembler les grandes tendances des enseignements tirés de ces analyses, et, d'autre part, de proposer au lecteur des pistes de réflexions.

Ces quelques pistes pourraient, pour certaines d'entre-elles, être envisagées à l'aide des autres questionnaires de l'enquête PSBH, peu ou pas utilisés lors de cette phase d'exploration des données relatives à l'enfance. D'autres questionnements invitent à une réflexion axée autour d'autres méthodes que la seule quantitative.

De cette façon, il semble que mettre fin à cette recherche ouvre la porte à d'autres possibles. Partir à la découverte du réel avec comme guide des données chiffrées peut faire courir le risque d'enfermer la réalité dans des limites trop étroites pour lui permettre de conserver tous ses reliefs. Il est important d'insister sur la position que veut adopter ce document : proposer un cadre de référence en utilisant les confidences des belges qui ont accepté onze années durant de se prêter au jeu des questions-réponses. Cadre de référence pour une série de réflexions touchant à l'enfance, cadre qui se veut soutien et non carcan. Ainsi, il reste à espérer que les chiffres qui ont été présentés ici seront relayés, utilisés et complétés par la suite.

Dans un premier temps, l'observation des caractéristiques des ménages a permis de mettre en évidence une série d'enseignements.

Ainsi, il a été montré que les ménages avec au mois un enfant de moins de 16 ans représentent un tiers des ménages belges et que cette proportion s'est maintenue durant la période considérée.

Le nombre de frères et sœurs est également resté stable durant la période considérée. Entre 1992 et 2002, on a pu noter que ce sont les ménages avec deux enfants qui sont restés les plus nombreux, les ménages qui comptent respectivement un et trois enfants représentant plus ou moins les mêmes proportions.

L'observation des différents types de famille a mis en évidence une diminution du nombre de familles qui réunissent les deux parents. Quand on compare les deux communautés, on remarque que cette tendance à la baisse est plus forte en communauté française. Il faut noter que 85% des enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents vivent avec leur mère et que ce chiffre a peu évolué au cours du temps.

Si on s'intéresse aux fréquences de visite au parent non-gardien on remarque que la tendance va vers plus de contacts avec le père à mesure que les années passent. Si dans les premières vagues les enfants voyaient le plus souvent leur père 1 ou 2 fois par mois, à partir de 1999 ils le voient plus souvent au minimum 1 fois par semaine. Il faut nuancer ce constat en notant qu'environ 1 enfant sur 5 ne voit son père qu'au plus 4 fois par an, et ce, de manière stable au cours du temps. Il serait intéressant de se demander quelles sont les caractéristiques qui discriminent les enfants qui voient plus ou moins régulièrement leur père.

L'examen du niveau d'instruction des parents permet de constater que la tendance est à la hausse en ce qui concerne la certification scolaire. Il faut cependant rester prudent puisque l'attrition concerne plus souvent les ménages les plus démunis. On peut pourtant remarquer que les mères plus que les pères ont augmenté le niveau de leur diplôme.

La situation professionnelle des parents a, elle aussi, évolué entre 1992 et 2002. Ainsi, si les taux d'emploi sont à la hausse tant pour les pères que pour les mères, la situation est bien plus favorable en communauté flamande que française. On peut aussi remarquer dans l'échantillon que les mères d'enfants qui vivent avec leurs deux parents sont les plus nombreuses à travailler. Ceci pose évidemment question. Les enfants dont les parents sont séparés seraient ainsi doublement pénalisés par rapport à ceux dont les parents vivent ensemble ?

En ce qui concerne le niveau de vie des ménages, on peut mettre en évidence les indications suivantes. L'évolution du revenu équivalent moyen montre une augmentation d'un peu moins de 5% entre 1992 et 2002 avec une augmentation plus forte en communauté flamande.

L'observation des revenus des ménages aux prix de 2002 met en évidence que les ménages dont les revenus sont inférieurs à 2000 euros par mois sont plus nombreux en communauté française, contrairement à ceux pour lesquels les revenus se situent entre 2000 et 3000 euros. Il est à noter que les proportions des ménages dont les revenus s'élèvent à plus de 4000 euros sont plus importantes en communauté française qu'en communauté flamande. Ces taux laissent penser que la distribution des revenus en communauté française est plus inégale que dans l'autre communauté linguistique.

Quand on interroge la façon dont les ménages estiment subjectivement leur niveau de vie, on constate qu'entre 30 et 40% des enfants vivent dans des ménages qui déclarent s'en sortir difficilement et que la situation s'est quelque peu détériorée entre 1994 et 1998. C'est la communauté flamande qui compte la plus grande proportion d'enfants qui vivent dans un ménage qui dit s'en sortir facilement.

L'évolution du pourcentage d'enfants dont les parents déclarent avoir un revenu inférieur au revenu minimum pour joindre les deux bouts (distance à l'aisance) confirme ces résultats.

L'évolution des caractéristiques des enfants considérés par classes d'âge et segmentés selon la communauté a apporté des compléments d'information.

Le type de famille considéré de cette façon affine le portrait. On peut ainsi noter que plus les enfants avancent en âge et plus ils sont nombreux à ne vivre qu'avec un de leurs deux parents. S'ils vivent le plus souvent avec leur mère on peut cependant remarquer que c'est lorsqu'ils sont plus âgés qu'ils sont les plus nombreux à vivre avec leur père.

La situation professionnelle des parents diffère, elle aussi, selon l'âge des enfants. Il semble ainsi qu'à mesure que les enfants sont plus âgés, les mères travaillent moins. Il serait intéressant de se demander si la population des mères avec enfants plus âgés travaille moins que la population générale de femmes et si le fait d'avoir un ou des enfants est en lien avec le fait d'avoir ou non un emploi. La question de savoir si le fait d'être mère constitue un frein pour l'accès à l'emploi se dessine derrière cette préoccupation. Il serait intéressant également de considérer le nombre d'heures de travail afin de déterminer si le travail à temps partiel est plus ou moins représenté pour les mères d'enfants de certaines catégories d'âge ou non.

Le niveau de vie des ménages observé montre aussi des différences selon l'âge de l'enfant. Ainsi, les revenus les plus élevés concernent les ménages des enfants les plus jeunes. La distance à l'aisance pointée par les ménages est également différente selon l'âge considéré. C'est lorsque les enfants sont les plus jeunes que la différence de positionnement entre les deux communautés est la plus forte. C'est pour cette tranche d'âge également que les différences de revenus sont les plus marquées. On peut aussi noter que c'est lorsque les enfants sont petits que les parents déclarent s'en sortir assez facilement et lorsqu'ils sont adolescents que les difficultés financières semblent les plus nombreuses.

L'accueil de l'enfant diffère fortement selon l'âge considéré. On constate une augmentation importante du nombre d'enfants de 0 à 6 ans accueillis entre 1992 et 2002. Plus les enfants sont jeunes et plus ils sont en outre nombreux à être accueillis. Si les taux de « garde » augmentent, ceux de garde payante diminuent, sauf pour les 0-2 ans.

Le travail des mères est sans aucun doute lié à ces évolutions. C'est en communauté flamande qu'elles sont les plus nombreuses à avoir gagné le marché du travail et c'est dans cette communauté également que les taux d'accueil sont les plus élevés, tous âges confondus.

Le temps de sommeil est lui aussi très différent selon l'âge considéré. Les petits flamands dorment ainsi un peu plus que les francophones alors que les temps de sommeil des adolescents sont sensiblement les mêmes dans les deux communautés. Si le temps de sommeil diminue à mesure que les enfants grandissent, il faut tout de même noter qu'il se réduit également à mesure que les années passent, aux alentours de 20 minutes entre 1992 et 2002.

La consommation de télévision est également très différente selon l'âge et la communauté considérés. Ainsi, plus les enfants sont âgés et plus ils regardent la télévision. Il faut noter que les tout-jeunes enfants sont plus nombreux à regarder la télévision en communauté flamande. Les taux redeviennent semblables dans les deux communautés pour les autres classes d'âge. On constate également que la consommation augmente au fil du temps et plus particulièrement pour les enfants les plus jeunes.

Pour ce qui est du nombre d'heures consacrées à la télévision, l'observation des chiffres concernant les différents groupes d'âge en Belgique apporte des enseignements complémentaires. Les 0-2 ans ne regardent majoritairement pas la télévision. Les 3-6 ans sont également nombreux à ne la regarder que moins d'une heure alors que les 7-12 ans la regardent également plus souvent entre 2 et 3 heures. Les adolescents sont les plus gros consommateurs avec environ un adolescent sur 5 qui la regarde plus de trois heures par jour. Ce sont en outre les enfants francophones qui sont les plus gros consommateurs.

En Belgique, de manière assez stable au cours des années, environ un tiers des enfants âgés de 3 à 6 ans pratiquent au moins une activité extrascolaire. Au cours du temps, les taux d'activités paraissent cependant en légère augmentation pour les groupes d'enfants âgés de 7 à 12 ans et en recul pour les adolescents. Si les petits enfants ont plus souvent une activité extra-scolaire en communauté française qu'en communauté flamande, la tendance s'inverse pour les adolescents.

C'est clairement le sport et les mouvements de jeunesse qui remportent le plus de succès. S'il semble peu pertinent de se pencher sur le nombre d'heures consacrées à cette dernière activité, observer le temps que les enfants consacrent au sport amène des précisions intéressantes. En communauté française, on peut constater que, tous âges confondus, la pratique sportive a diminué entre 1992 et 2002. Il semblerait que la tendance va également dans le sens d'une pratique moins intensive. Contrairement à cette situation, il apparaît que la pratique de sport en communauté flamande a, quant à elle augmenté, particulièrement chez les 7-12 ans et même chez les 13-16 ans.

Le temps passé à l'école a légèrement évolué entre 1992 et 2002. Ainsi, les taux d'enfants qui restent à l'école plus longtemps que les heures scolaires ont diminué chez les enfants âgés de 7 ans et plus. Il faut noter que ces taux restent tout de même très élevés.

Le nombre d'enfants qui rentrent sur le temps de midi a diminué au cours des années. Il est cependant toujours plus élevé en communauté flamande qu'en communauté française. Les retours se font en outre moins nombreux à mesure que les enfants vieillissent.

L'absentéisme scolaire paraît quant à lui clairement lié au type d'enseignement que fréquente l'enfant. En effet, on constate une chute nette de celui-ci dès qu'on s'intéresse aux enfants en âge d'obligation scolaire, soit quand on se penche sur les données liées à l'enseignement primaire et secondaire. Pour les enfants de ces deux catégories, les taux sont sensiblement identiques, même s'ils sont un peu plus élevés chez les 13-16 ans. On ne peut noter aucune évolution notable entre 1992 et 2002 pour ces chiffres.

Toutefois, il semblerait que les jours d'absence moyens ont tendance à diminuer pour les enfants âgés entre 3 et 6 ans. Ceci laisserait penser que les campagnes de sensibilisation sur l'importance de la participation régulière à un enseignement maternel ont eu un effet sur les habitudes familiales.

Ce qui ressort particulièrement de l'observation de ces chiffres, c'est la différence notable entre les taux d'absence en communauté française et ceux observés en communauté flamande. En effet, il apparaît clairement que les francophones sont plus souvent absents que les néerlandophones. La distance entre l'école et le logement pourrait peut être constituer une part d'explication à ce phénomène, du moins pour les enfants jusqu'à 12 ans.

En effet, quand on observe les distances moyennes observées chaque année pour ce groupe, on constate qu'en communauté flamande, l'école maternelle et primaire est plus proche du domicile qu'elle ne l'est en communauté française. Pour l'enseignement secondaire, la tendance s'inverse. Les francophones fréquentent plus souvent un établissement plus proche de leur domicile que les néerlandophones. On peut se demander si la fonction d'ouverture progressive au monde que peut jouer l'école n'est pas mieux rencontrée en communauté flamande.

En ce qui concerne les modes de transport, l'âge intervient également. Les plus âgés utilisent le plus les transports en commun alors que les plus jeunes utilisent plus massivement la voiture.

Pour la Belgique, on remarque que les enfants marchent d'autant plus souvent qu'ils sont plus jeunes. Les taux d'utilisation des bus scolaires sont plus importants pour les enfants d'école primaire et les transports publics sont presque exclusivement réservés aux élèves des écoles secondaires.

Il faut noter des évolutions entre 1992 et 2002. De manière générale, on pourrait dire que les enfants belges marchent moins. Tous âges confondus, les enfants francophones se rendent toutefois plus souvent à l'école à pied que les néerlandophones et ce, même si cette pratique tend à diminuer au cours des années. Le vélo est quant à lui presque exclusivement utilisé en communauté flamande où son usage augmente, pour tous les groupes d'âge, au fil du temps. Le bus scolaire est également un moyen de se rendre à l'école plus courant pour les écoliers néerlandophones.

Les différents constats tirés de l'observation des évolutions et de la segmentation des résultats selon l'âge et la communauté ont été complétés par des analyses plus spécifiques visant à mettre en évidence les facteurs explicatifs relatifs à l'accueil de l'enfant, sa consommation de télévision, son temps de sommeil, ses éventuels retards scolaires et sa pratique d'activités extra-scolaires.

Il a ainsi été mis en évidence que la probabilité d'être gardé diminue avec l'âge de l'enfant, la taille du ménage et l'âge de ses parents. A mesure que la taille du ménage s'accroît, la probabilité d'être gardé diminue. A mesure que ses parents vieillissent, un enfant a également moins de probabilité d'être gardé mais dans des proportions très faibles.

D'autres variables augmentent la probabilité d'être gardé. C'est clairement la situation professionnelle de la mère qui a la plus grande influence sur la probabilité d'être gardé ou non. Ainsi, un enfant dont la mère travaille a 24% de probabilité en plus d'être gardé que celui dont la mère ne travaille pas. La probabilité pour un enfant d'être gardé augmente également à mesure que la certification scolaire de sa mère s'élève. Il faut aussi noter que, toutes autres choses restant égales, les enfants en Flandre ont 4% de probabilité en plus que les enfants wallons d'être gardés plus de 4 heures par semaine. Par année qui passe, les taux d'enfants gardés augmentent faiblement. On peut également constater que lorsque le revenu OCDE augmente, la probabilité que les enfants du ménage soient gardés augmente.

Certaines caractéristiques expliquent également la consommation de télévision.

Certains facteurs diminuent le risque pour un enfant d'être un gros consommateur de télévision. Ainsi, les filles ont moins de probabilité que les garçons d'être de grosses consommatrices de télévision. Il faut aussi noter que les enfants qui vivent à Bruxelles ont moins de risque que les wallons d'être de gros consommateurs de télévision.

Si la taille du ménage ne peut pas être considérée comme un facteur influant sur la probabilité considérée, il faut noter que le nombre d'enfants, est quant à lui significatif. Plus les enfants sont nombreux dans les familles et plus la consommation de télévision diminue.

Le revenu est également une variable explicative. Par euro supplémentaire de revenu équivalent, la probabilité pour les enfants du ménage de regarder la télévision plus de deux heures par jour diminue très légèrement.

D'autres variables augmentent quant à elles cette probabilité. Clairement, c'est le niveau d'éducation des parents qui est le plus déterminant. Plus celui-ci est faible et plus la probabilité considérée est importante. Au fil des années, la probabilité de beaucoup regarder la télévision a également augmenté. Ainsi, en 10 ans, la probabilité qu'un enfant regarde la télévision plus de deux heures par jour a augmenté de 10%. Enfin, le nombre de minutes durant lequel les parents regardent la télévision par jour joue également. L'âge des enfants, joue également un rôle important, les constats précédents l'avaient déjà mis en évidence.

Les analyses ont également donné un certain nombre d'indications concernant le sommeil des enfants. On constate tout d'abord que l'âge joue un rôle important et que le temps de sommeil en dépend. Ainsi plus les enfants sont jeunes et plus leur temps de sommeil est important.

L'âge du père a une faible influence également. Lorsque les pères vieillissent de une année autour de la moyenne, le temps de sommeil de leurs enfants se réduit.

Le niveau d'études de la mère joue un rôle important en la matière. Plus la certification scolaire de la mère est importante et plus le temps de sommeil de ses enfants est long.



En ce qui concerne le travail des parents, c'est le nombre d'heures habituelles de travail par semaine de la mère qui a une influence. Ainsi, lorsque ce nombre s'élève de une unité, le temps de sommeil des enfants se réduit de 0.138 minutes.

Les habitudes en matière de sommeil des enfants diffèrent également selon les régions du pays. C'est à Bruxelles que les enfants dorment le moins et en Flandre qu'ils dorment le plus.

La taille du ménage entretient, elle aussi, une relation significative avec le temps de sommeil des enfants. Ainsi, lorsqu'elle s'élève, les nuits s'allongent. Enfin, il faut noter qu'à mesure que les années passent, le temps de sommeil diminue.

Les investigations au sujet du retard scolaire ont donné un certain nombre d'indications. Il est évident que ce n'est pas parce que ces caractéristiques sont présentes dans le ménage d'un enfant considéré qu'il connaîtra automatiquement un parcours d'échec scolaire.

Il semblerait ainsi que la séparation des parents est un facteur qui influe négativement sur le déroulement de la trajectoire scolaire. Il faut nuancer ce constat : 80% des enfants « à risque » selon ce facteur n'ont toutefois pas connu d'échec scolaire. Il serait réducteur de laisser penser à une relation automatique entre ces deux événements.

Le niveau d'éducation de la mère est également une variable importante à considérer. On peut remarquer que les proportions d'enfants qui connaissent un redoublement à l'école primaire diminuent à mesure que le capital scolaire de la mère augmente. Le revenu du ménage joue également un rôle semble-t-il. Ainsi, il apparaît, pour l'échantillon considéré, que ce sont les revenus équivalents du troisième quartile qui sont les plus épargnés par l'échec scolaire.

En ce qui concerne la pratique d'activités extra-scolaire, l'analyse met en évidence certaines caractéristiques qui diminuent la probabilité d'en exercer une.

Les filles ont ainsi moins de probabilité que les garçons d'exercer une activité extra-scolaire. Cette tendance, observée dans les moyennes et confirmée par l'analyse pose question. Il serait intéressant de pouvoir appréhender cette thématique afin de mettre en évidence les facteurs explicatifs de ce constat. En effet, exercer une activité sportive fait partie des habitudes de vie favorisant la santé mentale et physique. Faire le constat que les filles en exercent moins que les garçons dès l'enfance tisse sans doute des liens avec les pratiques observées à l'âge adulte qui peuvent avoir des répercussions négatives sur la santé des femmes. Conscientiser les parents à l'importance du sport chez les fillettes paraît dans ce cadre une mesure importante à développer.

En ce qui concerne la région de résidence, ce sont les enfants qui résident en Wallonie qui sont les plus susceptibles d'en pratiquer une. Suivent les flamands et les bruxellois.

Au plus le diplôme des parents est faible, au plus la probabilité d'avoir une activité extra-scolaire pour les enfants est faible également.

La pratique d'activités extra-scolaire est également soumise à une évolution dans le temps. Chaque année, la probabilité qu'un enfant pratique une activité extra-scolaire diminue.

Il faut noter en outre qu'à mesure que le nombre d'enfants du ménage s'accroît, cette probabilité augmente. L'âge de l'enfant élève également, dans une plus grande mesure, cette probabilité. L'âge de la mère joue également un rôle dans ce sens.

Curieusement, c'est l'activité professionnelle du père qui augmente le plus la probabilité. L'enfant d'un père actif sur le marché de l'emploi a 8% de chances en plus de pratiquer une activité extra-scolaire que celui dont le père ne travaille pas, toutes autres choses restant égales.

Le revenu du ménage joue enfin également un rôle dans ce sens. La probabilité augmente de 1% pour 100 euros de revenu en plus.

En partant de l'observation des caractéristiques des ménages des enfants, en passant par l'analyse des évolutions qui ont pu être remarquées et en s'attardant sur certains déterminants relatifs à quelques thématiques particulières, la richesse des données du PSBH a pu être mise en évidence.

Pourtant, une série de questions demeure.

De cette façon, il serait intéressant d'interroger les caractéristiques socio-économico-culturelles des familles et les liens qu'elles entretiennent avec la consommation de télévision et de loisirs, l'organisation temporelle des journées, le temps de sommeil, les modes de garde, les retards scolaires ou encore le milieu de vie des enfants.

D'autres questions en relation avec l'environnement au sein duquel s'épanouissent les enfants pourraient également être rencontrées en utilisant les autres questionnaires du PSBH.

De quel type de logement dispose la famille, comment se compose-t-il, quels problèmes les parents pointent-ils, se trouve-t-il dans une zone très peuplée ? L'enfant grandit-il dans une grande ville ou dans un environnement rural ? Dispose-t-il d'un jardin ? Si oui, constate-t-on, par exemple, une consommation de télévision respectivement moins importante ? Un membre de la famille est-il propriétaire du logement, les charges liées à celui-ci semblent-elles trop lourdes ou non ? De quels biens d'équipement dispose la famille, quels sont les revenus du ménage ? A quelles difficultés le ménage a-t-il dû faire face ?

Les thèmes envisagés au sein de ce document pourraient également être approfondis.

Ainsi, envisager les loisirs des enfants et les liens qui peuvent être établis avec les autres sphères de leur existence rejoint sans aucun doute les préoccupations actuelles en matière d'accueil de l'enfant, à l'heure où les adultes qui les entourent travaillent pour leur plus grande majorité.

Les « temps » de l'enfant posent également questions. Le nombre de kilomètres entre le logement et l'école tisse-t-il des liens avec le fait que l'enfant participe ou non à des garderies ? Entretient-il un rapport avec l'heure de départ et l'heure de retour de l'enfant à la maison ou avec son éventuel retour sur le temps de midi ? Ou est-ce plutôt l'âge de l'enfant qui influe sur ces moments ? Qu'en est-il du lieu de travail des parents ? Et du nombre d'heures qu'ils consacrent à leur activité professionnelle ? Les moyens de déplacement sont-ils révélateurs du temps passé hors de la maison et des horaires de l'enfant scolarisé ? Les types de famille peuvent-ils être associés à des temps particuliers ?

Penser plus avant les facteurs qui peuvent entretenir des liens avec la façon dont s'organisent les journées pour les enfants scolarisés renvoie à la question du temps passé ensemble au sein des familles. Cette problématique est au cœur de nombreuses préoccupations politiques.

La thématique de l'accueil recèle, elle aussi, encore plusieurs voies à explorer. Grands-parents, crèches, aides à domicile sont-ils mobilisés par les mêmes familles ? Les ressources économiques et sociales guident-elles les choix parentaux en matière de garde des enfants ? Peut-on associer certains modes de garde avec certains types de famille ?

Le retard scolaire pourrait également être envisagé au travers d'autres questionnements. Quels éléments peuvent être mis en relation avec le fait de connaître un échec scolaire ? Sommeil, télévision, structure familiale, âge de l'enfant, fréquentation de l'école maternelle, absentéisme, pratique de loisirs, ... la base de données recèle une foule d'informations qui pourraient être interrogées.

Si la base de données du PSBH ne peut prétendre tout expliquer, elle recèle bel et bien une foule de données qui permettraient d'envisager de manière quantitative des liens essentiels à interroger afin de mieux comprendre l'Enfance en Belgique.

Certains de ses aspects ont pu être objectivés au sein de ce document. Et si des questions demeurent et que certains liens n'ont pas été interrogés, il semble que la mission exploratoire du rapport a été remplie et que ce dernier laisse la porte ouverte à d'autres explorations...

# 8. Annexes

## Annexe 1

### La pondération

*OTTOY Winfried*

Chercheur à l'Université d'Anvers

---

#### 1. Introduction

Jusqu'à présent, les panels, c'est-à-dire les sondages récurrents des mêmes personnes ou de personnes présentant des caractéristiques similaires, revêtent une importance qui va croissante, ce qui, dans une large mesure, est grâce au fait que la quantité d'informations que les panels permettent de rassembler est nettement supérieure à celle des enquêtes traditionnelles de type transversal. La possibilité de suivre les mêmes personnes à l'occasion de moments de mesures successifs permet de mettre l'accent sur les changements. Néanmoins, la plus-value que représente un sondage répétitif de ce type implique également un certain « surcoût » méthodologique.

#### 2. Concept du panel et représentativité

Comme nous l'avons déjà signalé antérieurement, le PSBH se veut être un échantillon représentatif des ménages privés belges, tant au niveau de l'individu que du ménage et ce, à la fois au fil du temps (enquête longitudinale) et au moment du sondage en soi (enquête transversale). Van Dam (1996) décrit trois facteurs ayant un impact significatif sur la représentativité d'une étude par panel.

Un premier facteur, qui n'est pas spécifique à un sondage mené par panel, concerne la non-réponse typique suite à un non-contact ou à un refus. Si l'on partait de l'hypothèse que cette non-réponse a un caractère tout à fait aléatoire, aucune mesure particulière ne s'imposerait. Cependant, différentes études nous ont appris que, dans le cadre d'enquêtes, les défaillances sont généralement sélectives et que, par conséquent, il est question d'une non-réponse différentielle (Groves, 1989). Le caractère répétitif d'un sondage mené par panel nous laisse en outre supposer que cet effet serait renforcé au fil du temps.

Un deuxième facteur concerne le caractère dynamique d'une population et comprend différentes modifications démographiques. Les naissances, l'immigration et le fait que des personnes ayant quitté des ménages collectifs (institutions ou communautés) rejoignent des ménages privés font qu'une population a des chances de se développer, tandis que la mort, le fait de rejoindre un ménage collectif et l'émigration constituent des départs. Certains de ces événements se reflètent dans l'échantillon, d'autres pas. Font partie de la première catégorie les naissances, les décès, l'émigration et les déménagements vers des ménages collectifs. En ce qui concerne les personnes qui déménagent d'un ménage collectif vers un ménage privé, cela dépend du fait qu'elles fassent ou non de nouveau partie d'un ménage interrogé. Seules les personnes qui font de nouveau partie d'un ménage sondé sont reprises dans l'échantillon et ce, pour autant que, à l'origine, elles aient déjà été des sujets d'échantillonnage. En effet, les individus faisant partie d'un ménage collectif ne sont pas suivis. L'immigration semble tomber quasiment entièrement en dehors de l'échantillon. On parle uniquement de suivi dans les cas où le migrant vient vivre dans un ménage faisant partie de l'échantillon initial. Ici également, nous remarquons que la représentativité diminue au fur et à mesure des vagues. Une solution éventuelle consisterait, par le biais d'un échantillon additionnel ciblé, à remettre le nombre de migrants à niveau dans la base de données, ce qui, eu égard à la complexité et aux restrictions budgétaires, n'a pas été possible pour le PSBH.

Un troisième facteur, source de distorsion, réside dans les règles de suivi du panel dont il ressort que seules les personnes faisant partie de la première vague (que nous appellerons les sujets d'échantillonnage dans la suite de notre exposé) et les nouveau-nés (qui sont également des sujets d'échantillonnage) de ces personnes sont suivis. Les personnes qui, au moment du sondage, font partie du ménage interrogé sont uniquement interrogées tant qu'elles font partie d'un ménage faisant partie de l'échantillon d'origine, en d'autres termes, du ménage contenant des sujets d'échantillonnage. De plus, cela implique que le panel connaît un afflux permanent de nouvelles personnes qui, plus loin, sont qualifiées de sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage. Les sujets d'échantillonnage peuvent constituer un nouveau ménage, de telle sorte que les personnes qui restent dans ce ménage sont également interrogées tant que les sujets d'échantillonnage font partie de ce ménage, ce qui engendre des chances de sélection transversales différentielles entre les sujets d'échantillonnage et les autres. Dans une première vague, la probabilité de sélection d'un individu est identique à la probabilité de sélection du ménage dont il fait partie. Dans les vagues suivantes cependant, il est question de divergence entre l'évolution démographique et la dynamique de l'échantillon (Duncan, 1994). En outre, la règle est que, si l'on se base sur un « *assortative mating* » (Kalmijn, 1991), on obtient deux fois plus de ménages d'un type déterminé lorsqu'un sujet de l'échantillonnage quitte un ménage pour en créer un nouveau.

Du point de vue de l'ampleur du phénomène, le principal facteur est le refus. Nous ne connaissons qu'un nombre très limité de caractéristiques des personnes qui refusent de participer à la première vague. Seuls l'âge du chef de famille, l'adresse et la taille de la famille sont disponibles pour ces personnes. De plus, il a été demandé aux enquêteurs d'établir une classification ad hoc en fonction du type d'habitation et du quartier. Pour une vague ultérieure, on peut cependant se servir des informations de vagues antérieures afin d'identifier des groupes de personnes qui ne collaborent plus à l'enquête. Néanmoins, une correction pour cette non-réponse est, d'un point de vue statistique, uniquement nécessaire dans la mesure où cette non-réponse n'est pas aléatoire (Groves, 1989).

### **3. La non-réponse analysée de plus près**

Avant de déterminer une stratégie en vue d'aborder la problématique de la non-réponse, il convient d'analyser de plus près sa structure. Cette analyse permettra, non seulement de déterminer si la non-réponse est aléatoire de nature, mais également d'obtenir des indications concernant les

caractéristiques qui jouent un rôle dans la réponse. A cet effet, il faut établir une distinction entre la première vague et les vagues ultérieures.

Pour la première vague, sur la base d'une validation externe, il a été décidé qu'une pondération n'était pas nécessaire (De Bruyn et al., 1996), ce qui a trait à la fois à la distorsion limitée et aux informations disponibles. Les données connues en ce qui concerne les personnes ayant refusé de participer ont été utilisées lors du sondage en vue du remplacement. L'utilisation de ces caractéristiques pour pondérer est exclue, de telle sorte que seule la stratification subsiste en guise d'option. Cependant, la stratification risquerait de sérieusement entraver la validation lors des vagues ultérieures si bien que, pour la première vague, hormis en ce qui concerne la pondération théorique, il a été renoncé à la pondération.

Néanmoins, en déduire que, lors de la première vague, la non-réponse est distribuée de façon aléatoire serait tout à fait prématuré. Une première indication que la non-réponse n'est pas distribuée de façon aléatoire ressort de la distribution de la non-réponse entre les différentes régions où l'on remarque une nette différence entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie. Le nombre de ménages n'ayant pas participé peut, grosso modo, être imputé à deux causes. D'une part, l'on trouve les ménages ne pouvant pas être contactés et de l'autre, ceux qui refusent de participer. Ici, les refus se taillent la part du lion. Si l'on se base sur les ménages ayant reçu un courrier, on en enregistre 40% à Bruxelles, 39% en Flandre et 44% en Wallonie. Si l'on regarde uniquement les adresses atteintes, on parle de 60%, 44% et 52%. Il s'agit là d'emblée de la plus grande différence que l'on puisse enregistrer.

**Tableau 1. Relevé de l'évolution des contacts et des résultats, pour la Belgique et par région**

	<b>Bruxelles</b>	<b>Flandres</b>	<b>Wallonie</b>	<b>Belgique</b>
<b>0. Nombre total d'adresses</b>	7500	10000	10000	27500
<b>1. Auxquelles un courrier a été adressé</b>	2588	3813	4540	10941
<b>2. Adresses valables</b>	2551	3755	4505	10811
<b>3. Pas atteintes</b>	835	384	655	1874
<b>4. Refus</b>	1032	1471	1995	4498
<b>5. Participation</b>	684	1900	1855	4439
<i>Taux de réponse :</i>				
<b>5/2 (%)</b>	26,8	50,6	41,2	41,0
<b>5/{2-3} (%)</b>	39,9	56,4	48,2	49,7
<i>Couverture :</i>				
<b>5/objectif (%)</b>	68,4	95,0	92,7	88,8

Les autres influences étudiées étaient le sexe, l'âge, la position au sein du ménage, l'état civil, le niveau d'enseignement et les revenus. L'impact des différents facteurs est présenté dans le Tableau 2, étant donné que ces facteurs ont été repris dans le modèle de régression.

Si l'on part de l'hypothèse que l'impact sur une seule vague est limité, la succession de vagues fait que la non-réponse, qui semble être non-aléatoire, a un impact non-négligeable sur la représentativité des vagues. La littérature décrit différentes approches permettant de gérer la non-réponse non-aléatoire (Groves, 1989). Dans ce cas, on suppose que certaines catégories de personnes auront plus vite ou moins vite tendance à collaborer et/ou à répondre à toutes les questions. Dans cet article, nous nous attachons uniquement à la non-réponse globale, c'est-à-dire à la non-réponse qui indique combien de personnes n'ont plus pu être contactées et combien de personnes parmi les personnes contactées ont refusé de participer. L'item non-réponse, la non-réponse qui indique dans quelle mesure tout le monde a répondu aux questions, n'est pas abordé ici.

La méthode choisie pour le PSBH, c'est-à-dire une pondération, n'est qu'une des stratégies éventuelles. Des alternatives éventuelles consistent à ne rien faire, à imputer, à appliquer la méthode « bootstrap » ou à utiliser des techniques d'analyse appropriées qui tiennent compte de la spécificité

des données, par exemple, des «mixed models ». Ne rien faire est manifestement la moins bonne solution.

Une pondération présente le grand avantage que les utilisateurs de la base de données peuvent eux-même choisir, de façon relativement simple, d'adapter les distributions marginales à ce que l'on attend au sein de la population. L'imputation semble surtout être utile en ce qui concerne l'item de non-réponse. De plus, elle est plus difficile à tracer (en fonction de la méthode). Les meilleures méthodes semblent être le «bootstrapping » (la méthode «bootstrap ») et les «mixed models » (les modèles mixtes). Cependant, ces techniques requièrent pour chaque analyse/paramètre, un nouveau modèle et sont, de ce fait, très fastidieuses. Le grand avantage est qu'elles font un usage optimal des informations présentées dans l'ensemble de données. Par conséquent, opter pour la pondération en tant que méthode n'est certainement pas opter pour la méthode la plus précise mais probablement pour la méthode la plus conviviale, un aspect que, vu la mission du PSBH, l'on ne doit nullement perdre de vue.

#### 4. La pondération : description de la méthode

Une fois que l'on a opté pour la pondération, vu le cadre d'échantillonnage utilisé, deux options s'ouvrent à nous. D'une part, on peut opter pour le « weight halving » (division des paramètres), sur la base des coefficients de pondération des ménages et, de l'autre, pour un « weight sharing » (partage des paramètres), sur la base des coefficients de pondération individuels. Cette dernière méthode est recommandée par Eurostat pour le European Community Household Panel (Panel communautaire des ménages), alors que pour la Belgique, on utilise également le PSBH. Ici également, on applique cette méthode.

L'« assortative mating » que nous avons mentionné précédemment joue ici un rôle important. Que l'on opte pour le « weight halving » ou pour le « weight sharing », on part de l'hypothèse que la probabilité de sélection de personnes ne faisant pas partie de l'échantillonnage est la même que celle des ménages auxquels elles sont liées. Même si Rendtel (1992) décrit une méthode selon laquelle il est possible d'estimer la probabilité de sélection originale de personnes ne faisant pas partie de l'échantillonnage sur la base de leurs caractéristiques personnelles, en règle générale, le principe de l'« assortative mating » est accepté (Dewilde et al., 2000). Une analyse du Panel Study of Income Dynamics (Enquête par panel de la dynamique des revenus) menée aux Etats-Unis par Duncan et Kalton (1987) a démontré que, d'un point de vue statistique, les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage ne se distinguent pas des sujets d'échantillonnage en ce qui concerne bon nombre de caractéristiques et de modèles de comportement.

La procédure de pondération est basée sur l'*Estimateur de Horvitz-Thompson*: les coefficients de pondération permettant d'obtenir un échantillon, à la fois de ménages et d'individus, représentatif d'un point de vue transversal équivalent à l'inverse des probabilités d'inclusion (*inclusion probability*). Dans la première vague, les probabilités d'inclusion dépendent du concept d'échantillonnage. En d'autres termes, les pondérations de base pour l'étude PSBH sont équivalentes aux pondérations de calcul, étant donné que la validation externe a démontré que la pondération pour la non-réponse en ce qui concerne l'échantillon initial était superflue (Van Dam, 1996). Les probabilités d'inclusion dans les vagues ultérieures dépendent, non seulement du concept, mais également de la probabilité de contact et de réponse et des changements intervenus en ce qui concerne la composition des ménages. A cet effet, on utilise la méthode de « *weight sharing* » telle qu'elle est recommandée et appliquée par Eurostat (Verma, 1995b). Cette procédure part des pondérations individuelles permettant de calculer ensuite les pondérations du ménage. De plus, on tient compte du nombre de sujets d'échantillonnage et de sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage, par opposition à la méthode de « *weight halving* » qui, quant à elle, est basée sur les ménages et tient uniquement compte de leur nombre dont sont issus les membres (Demaris, 1992).

Dans la première vague, les pondérations individuelles équivalent aux pondérations des ménages. Dans les vagues suivantes, la pondération part de l'adaptation des pondérations individuelles pour la non-réponse différentielle. Lors d'une étape ultérieure, on en déduit les pondérations des ménages, les « *shared weights* », et l'on tient compte des sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage. Par conséquent, on opère une correction pour les chances de sélection transversales différentielles des ménages. Ces « *shared weights* » peuvent ensuite être attribués à tous les membres du ménage. En d'autres termes, ils fournissent des pondérations transversales à la fois pour les ménages et pour les individus, y compris pour les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage.

#### 4.1. Les pondérations de base

Dans chaque vague, la procédure de pondération commence par déterminer les pondérations de base permettant ensuite de déduire toutes les autres pondérations. A cet effet, les pondérations des sujets d'échantillonnage de la vague précédente t-1 sont multipliées par un facteur de correction f. Ce facteur de correction dépend des changements au niveau de l'échantillon entre les vagues t-1 et t et équivaut à l'inverse de la chance que l'on a d'obtenir une interview personnelle fructueuse lors de la vague t, vu la collaboration du répondant au cours des vagues précédentes. La pondération de base pour les sujets d'échantillonnage doit, en principe, toujours être supérieure à 0 et reflète l'adaptation vis-à-vis de la non-réponse différentielle au travers des différentes vagues (Riebschlaeger, 1995).

Pondération de base  $t$  = pondération de base  $t-1$  \* facteur de correction  $f_{t-1 \rightarrow t}$

Après la première vague cependant, dans le panel, on trouve un nombre croissant de sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage à qui l'on attribue une pondération de base 0.

Les nouveau-nés entre la vague t-1 et la vague t se voient attribuer une pondération de base basée sur celles de leurs parents. Dans le PSBH, les enfants dont au moins un des parents est un sujet d'échantillonnage sont considérés comme tels également. Lorsque les deux parents sont des sujets d'échantillonnage, une pondération « pleine » est attribuée à l'enfant (total des pondérations de base  $t$  des deux parents divisé par 2). Lorsqu'un seul des parents est un sujet d'échantillonnage, l'enfant reçoit une « demi- » pondération (pondération de base du parent-sujet d'échantillonnage divisée par 2). Cette méthode de travail a pour effet que, dans l'enquête PSBH, le nombre absolu de nouveau-nés sera supérieur à ce à quoi l'on peut s'attendre sur la base du rapport d'échantillonnage<sup>11</sup>. Cela est cependant corrigé via la pondération et présente en outre l'avantage que plus d'enfants reçoivent une pondération de base. Par conséquent, plus d'enfants peuvent être impliqués dans les analyses longitudinales. Les sujets d'échantillonnage, pondérés par leur pondération de base, forment ainsi, dans chaque vague, un échantillon représentatif de la population. Dès lors, pour les analyses au niveau individuel, les pondérations de base peuvent également être utilisées à la fois pour les analyses transversales et longitudinales.

Les changements intervenus en ce qui concerne la composition des ménages engendrent des chances de sélection transversales différentielles, étant donné que les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage, que ce soit à titre temporaire ou non, vont eux aussi faire partie du panel, ce qui se reflète dans la méthode des « *shared weights* ».

---

<sup>11</sup> La procédure suivie par Eurostat s'en écarte. Les enfants reçoivent la pondération de base de la mère et sont, par conséquent, uniquement considérés comme sujets d'échantillonnage lorsque la pondération de la mère est supérieure à 0.



La procédure de pondération telle qu'elle a été appliquée lors de la pondération initiale est cependant caractérisée par une certaine forme de perte d'informations. Les sujets d'échantillonnage à qui il arrive, une seule fois, de ne pas participer perdent, en effet, définitivement leur pondération de base. Bien qu'il n'en résulte aucun problème de représentativité (les sujets d'échantillonnage sans pondération sont, en effet, pondérés correctement), il est néanmoins un fait qu'une multitude d'informations disponibles ne sont pas utilisées. On implique proportionnellement trop peu de sujets d'échantillonnage dans les analyses longitudinales, ce qui amène des estimations moins efficaces. Dans la nouvelle repondération récemment lancée, on en crée de nouvelles sur la base d'une nouvelle procédure (Eurostat, 1998). Cette nouvelle procédure présente le grand avantage que les personnes à qui il n'arrive qu'une seule fois de ne pas participer sont reprises dans le calcul des pondérations. On y arrive en modelant les chances de contact et de réponse en deux étapes distinctes, de telle sorte que le nombre de sujets d'échantillonnage qui perd sa pondération de base est plus petit.

#### 4.2. Pondérations transversales : shared weights

Les « *shared weights* » sont essentiellement les pondérations des ménages et ils sont calculés comme étant la moyenne des pondérations de base des membres de la famille adultes, c'est-à-dire des sujets d'échantillonnage et des sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage. Comme la pondération de base de ces derniers est, en fait, égale à 0, l'utilisation des « *shared weights* » permet de corriger les chances de sélection transversales différentielles des ménages. Les ménages dans la vague  $t$ , pondérés sur la base des « *shared weights* », constituent, en principe, un échantillon représentatif des ménages au sein de la population au même moment.

$$\text{shared weight}_{\text{vague } t} = \frac{\sum \text{pondération de base}_{\text{vague } t} \text{ membres du ménage adultes}}{\text{n sujets d'échantillonnage adultes} + \text{n sujets adultes ne faisant pas partie de l'échantillonnage}}$$

Le « *shared weight* » peut également être attribué aux membres du ménage : toutes les personnes (interviewées) auxquelles un « *shared weight* » a été attribué équivalent, en effet, à tous les sujets d'échantillonnage (interviewés) ayant une pondération de base au même moment. Par conséquent, l'utilisation des « *shared weights* » permet d'étendre la base d'échantillonnage, étant donné que la pondération est répartie entre les sujets d'échantillonnage et les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage. Dès lors, nous pouvons affirmer que tous les membres du panel, au cours d'une vague déterminée, pondérés sur la base de « *shared weights* », sont représentatifs de la population au même moment.

#### 4.3. Pondérations longitudinales

Les analyses longitudinales peuvent, en première instance, être basées sur les sujets d'échantillonnage, pondérés avec leurs pondérations de base. Plusieurs pondérations longitudinales sont possibles : pour les différentes combinaisons de vagues, dont les données sont analysées conjointement, on peut définir une pondération longitudinale : pour un panel avec des  $t$  vagues, il existe, en d'autres termes 2-1 pondérations. Ce nombre peut cependant être réduit si nous ne tenons pas compte de certaines formes de « *wave non response* » (non-réponse par vague) et si l'on suppose uniquement une « attrition », c'est-à-dire une perte (une unité d'échantillonnage qui ne collabore pas au cours d'une seule vague ne revient plus dans le panel). Pour  $t$  vagues, il faut dès lors avoir  $t$  jeux de pondérations avec  $t-1$  de nouvelles pondérations par vague (Duncan & Kalton, 1987).

Bien que, pour les analyses longitudinales effectuées sur des périodes plus courtes, et qui débutent après la vague 1, l'on puisse se limiter aux sujets d'échantillonnage, il est néanmoins préférable de prendre également en compte les informations longitudinales dont on dispose en ce qui concerne les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage. Des informations de ce type s'avèrent plus importantes à mesure que l'on dispose de plus de vagues et que les intervalles de temps considérés s'amenuisent.

Ces pondérations longitudinales complémentaires sont basées sur le principe du « *weight sharing* » et peuvent être calculées relativement facilement (Verma, 1995b). Le point de départ est l'échantillon obtenu sur le point final T de l'intervalle de temps considéré. Les sujets d'échantillonnage, au moment T, constituent un échantillon représentatif de la population longitudinale pour la période  $t \Rightarrow T$  considérée. Pour également reprendre, dans la mesure du possible, les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage dans l'analyse longitudinale, il faut définir un groupe dans lequel les pondérations de base des sujets d'échantillonnage (adultes) peuvent être distribuées au moment T. Pour ce faire, nous vérifions quels sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage (adultes) ont, pendant tout l'intervalle  $t \Rightarrow T$ , fait partie du même ménage que les sujets d'échantillonnage. Les pondérations de base des sujets d'échantillonnage sont, ensuite, réparties équitablement entre tous les adultes faisant partie de ce ménage. Les adultes dans le ménage qui n'ont pas été présents pendant toute la période se voient attribuer une pondération de 0 pour l'analyse longitudinale de la période étudiée.

Pondération longitudinale  $\text{vague } t \Rightarrow \text{vague } T =$

$$\frac{\sum \text{pondération de base}_{\text{vague } T}}{n \text{ sujets d'échantillonnage adultes}_{\text{vague } T} + n \text{ sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage adultes}_{\text{vague } t \Rightarrow \text{vague } T}}$$

Bien que, théoriquement, il ne soit pas possible d'imposer des restrictions aux pondérations, en pratique, il faut éviter une grande variation en ce qui concerne les pondérations. Généralement, on recommande d'élaguer les facteurs de correction extrêmes, ce qui correspond à un recodage du facteur de correction vers un intervalle préalablement déterminé (0,5 – 2,0). Ce faisant, on évite que la variance des estimations d'échantillonnage n'augmente trop fort (Verma, 1995c).

#### 4.4. Estimation du modèle de régression

Dans la pondération existante, les chances de contact et de réponse sont estimées en une seule étape. De plus, les variables ayant un impact sur les chances de contact sont reprises dans le modèle logit. La probabilité de réponse est estimée sur la base d'une régression logistique concernant l'ensemble des sujets d'échantillonnage présents lors de la vague précédente. La variable dépendante est dichotomique et indique si les sujets d'échantillonnage qui ont toujours collaboré jusqu'à la vague actuelle répondent ou non au cours d'une vague. Les personnes qui, entre la vague t-1 et la vague t, sont décédées, ont été admises dans une institution ou ont déménagé vers un pays situé en dehors de l'Union européenne ont été retirées du modèle tandis qu'une pondération a été attribuée aux enfants nés entre la vague t-1 et la vague t.

La stratégie consistant à développer un modèle a été empruntée à Hosmer et Lemeshow (1989) et à Menard (1995) et l'on y recherche le modèle le « mieux approprié ». A cet effet, on suit un plan à étapes afin de sélectionner les variables pour le modèle et d'évaluer l'adéquation de ce modèle tant en ce qui concerne les variables pertinentes qu'en termes de *fit* (*d'ajustement*) général. De plus, on recherche le modèle le plus économique qui fournisse néanmoins une explication suffisante de la variation dans la variable dépendante. En effet, un modèle de ce type est plus stable et moins sensible à l'« overfitting » (le surajustement).

Le processus de sélection commence par une analyse bivariée dans le cadre de laquelle les tableaux croisés des différentes variables catégorielles sont analysés conjointement aux variables de réponse en ce qui concerne les cellules nulles ou les cellules comprenant un trop petit nombre d'observations. Si cela est possible d'un point de vue théorique, les variables comprenant des catégories avec un  $n$  trop petit, sont recodées en fonction du plus petit nombre de catégories. Ensuite, pour les différentes variables indépendantes, on teste le modèle avec un seul effet principal. L'importance des prédicteurs est, en première instance, évaluée sur la base du « *likelihood ratio test* »<sup>12</sup>. Le test qu'un coefficient soit 0 peut, pour de grands échantillons, également être basé sur la statistique *Wald*. Ici, cette dernière s'utilise essentiellement pour estimer les paramètres des variables rendues fictives. Les observations fictives d'une variable catégorielle peuvent, en effet, être considérées comme un seul groupe. Si trop de paramètres ne sont pas significatifs, il est préférable de laisser la variable concernée en dehors du modèle (Dewilde et al., 2000).

Ensuite, nous sélectionnons les variables pour l'analyse multivariée. Chacune des variables dont la valeur  $p$ , dans le cadre du *likelihood ratio test* réalisé lors de l'étape précédente, est plus petite ou identique à 0,25<sup>13</sup> est prise en considération. Ce modèle se construit étape par étape. La variable présentant la plus petite valeur  $p$  est reprise dans le modèle en tant que prédicteur le plus important et, ensuite, les modèles sont évalués alternativement en fonction des variables qui restent afin d'apprécier leur importance. La variable présentant la plus petite valeur  $p$ , basée sur le *likelihood ratio test*, devient par conséquent la deuxième variable la plus importante. Les modèles sont à nouveau évalués, cette fois avec les deux variables les plus importantes et, chaque fois, un des prédicteurs qui restent, jusqu'à ce que nous ayons déterminé la troisième variable la plus importante. Cette procédure continue jusqu'à ce que la reprise d'une variable supplémentaire n'engendre plus de réduction significative dans le  $-2LL$ . A chaque étape, nous devons en outre tenir compte du fait qu'il arrive que certaines variables déterminées perdent leur effet significatif. Dans ce cas, on évalue un modèle avec et sans la variable concernée afin de vérifier si le fait d'abandonner cette variable engendre une modification significative dans le  $-2LL$ . Vu la taille de l'échantillon et comme tester des modèles à plusieurs reprises enclenche un mécanisme de « capitalisation sur chance » (Taq, 1997), on reprend uniquement les effets qui sont significatifs au niveau 0.01 dans le modèle.

Pour l'analyse bivariée initiale et le modèle de régression qui a suivi, au fil des vagues, on tient compte de la nationalité, de l'âge, du type de ménage, du statut de l'enquêteur, du nombre d'enfants, de l'état civil, du statut professionnel, de la profession du chef de ménage, du niveau d'enseignement du chef de ménage, du type de logement, du fait que l'on possède son propre logement ou non, que l'on ait déménagé ou non et de la région. La répartition exacte en catégories diffère pour les vagues successives. Comme nous l'avons déjà signalé précédemment, il faut rassembler différentes catégories afin de limiter le nombre de cellules contenant trop peu d'observations. Pour un relevé détaillé des analyses bivariées, les rapports méthodologiques doivent être consultés.

---

<sup>12</sup> La *likelihood* d'un modèle indique dans quelle mesure les résultats observés sont « probables » eu égard aux estimations des paramètres. Comme la « *likelihood* » équivaut à un nombre inférieur à 1, généralement, on utilise  $-2$  fois le log *likelihood* ( $-2LL$ ). Un modèle valable se traduit par une *likelihood* élevée des résultats observés, ce qui, à son tour, implique une valeur réduite pour le  $-2LL$ . En première instance, on calcule le  $-2LL$  uniquement pour l'intercept, ensuite pour l'intercept, les covariables et les facteurs conjointement. La diminution du  $-2LL$  doit, par conséquent, être aussi grande que possible et, si cette valeur est significative, nous pouvons rejeter l'hypothèse zéro selon laquelle les coefficients pour les variables indépendantes équivalent à 0. Pour vérifier si un modèle subit une amélioration significative suite à la reprise d'une variable supplémentaire, nous évaluons la différence entre le  $-2LL$  pour le modèle avec et sans la variable concernée. Cette différence a une distribution chi-carrée et peut, par conséquent, être testée quant à sa signification. Cette méthode de travail s'appelle le *likelihood ratio test*. Selon Menard (1995), c'est là la meilleure façon d'évaluer la contribution d'une variable indépendante.

<sup>13</sup> Le choix d'une valeur  $p$  suffisamment élevée lors de l'appréciation des variables à reprendre est déterminé par la possibilité selon laquelle quelques variables ne deviennent des prédicteurs importants que lorsque d'autres variables déterminées sont présentes dans le modèle. Le niveau de signification doit, par conséquent, être suffisant pour que les variables « opprimées » soient candidates pour le modèle.

La procédure étape par étape engendre finalement un modèle de régression. L'appréciation de la « *goodness of fit* »<sup>14</sup> (validité de l'ajustement) du modèle que l'on a obtenu se fait sur la base des statistiques *Hosmer & Lemeshow*. Ce test a, en fait, été mis sur pied pour un modèle contenant des variables continues mais peut également s'utiliser en vue de l'évaluation d'un modèle contenant de nombreux prédicteurs. Dans ce cas-là, le nombre de schémas covariés est, en effet, trop important et le test de *Deviance* et de *Pearson* ne suit plus la répartition chi-carrée. C'est la raison pour laquelle, pour le calcul des statistiques *Hosmer & Lemeshow*, les observations ont été réparties en déciles sur la base des probabilités estimées en fonction de quoi le chi-carré de *Pearson* a ensuite été déterminé. Le tableau ci-dessous présente, par vague, un relevé des variables qui ont été reprises.

**Tableau 2. Relevé des facteurs significatifs dans la régression logistique**

	Caractéristique individuelle	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nationalité	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Age	✓	✓	✓	✓		✓					
Statut de l'enquêteur				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Type de famille			✓		✓						
Nombre d'enfants			✓	✓							
Etat civil	✓	✓	✓	✓							
Statut professionnel	✓	✓	✓	✓				✓			
Profession du chef de ménage		✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓
Type de logement		✓			✓						✓
Statut de propriétaire du logement			✓						✓		
Niveau d'enseignement du chef de ménage		✓	✓				✓		✓	✓	
Quintiles standardisés en ce qui concerne les revenus du ménage		✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	
Statut en termes de résidence		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Région		✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	
Environnement de vie		✓									
Détermination des revenus		✓									

De ce relevé, il ressort clairement que, au fil des années, certaines caractéristiques ont joué un rôle important. La région où les enquêtes ont eu lieu, le fait que l'on ait déménagé ou non, d'avoir ou non le même enquêteur et le niveau des revenus de la famille étaient des effets récurrents à peu près chaque année. En ce qui concerne les autres caractéristiques, on remarque que la profession et le niveau d'enseignement du chef de ménage sont complémentaires vis-à-vis les uns des autres, ce qui indique probablement un «construct» sous-jacent. Néanmoins, on peut conclure qu'il existe une consistance marquée dans le cadre des caractéristiques pertinentes.

<sup>14</sup> Les mesures « Goodness of fit » indiquent dans quelle mesure les valeurs estimées pour Y s'écartent des valeurs observées en ce qui concerne Y.

Sur la base de ces modèles, les différentes pondérations sont ensuite attribuées aux ménages et aux répondants de sorte que, pondérés, ils sont plus ou moins représentatifs de la population actuelle, à l'exception des situations mentionnées précédemment.

## 5. L'utilisation de pondérations

Pour pouvoir effectuer des analyses adéquates, il faut utiliser la pondération appropriée pour les différentes populations que l'on peut étudier au moyen du panel. A cet effet, on distingue deux dimensions. Tout d'abord, il convient de choisir entre une analyse transversale ou longitudinale. De plus, on a le choix entre les sujets d'échantillonnage et toutes les personnes sondées. Comme règle de base dans ce cas-ci, l'on peut dire que, pour les analyses transversales, on doit appliquer les « *shared weights* » étant donné qu'ils contiennent également les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage. Par contre, pour les analyses longitudinales, les pondérations de base sont tout à fait indiquées. Si l'on souhaite impliquer uniquement les sujets d'échantillonnage dans l'analyse, on peut utiliser les pondérations de base. Cependant, l'utilisation du « *shared weight* » présente l'avantage de reprendre également des sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage et, ce faisant, d'augmenter la base d'échantillonnage ce qui, engendre un effet secondaire favorable, à savoir que l'efficacité des estimations s'en trouve renforcée.

## 6. Echelles

Il est recommandé d'utiliser des pondérations graduées afin que le total des pondérations figurant dans l'échantillon corresponde plus ou moins au nombre effectif d'individus ou de ménages d'une pondération supérieure à 0. La différence entre les fréquences pondérées et non pondérées est ainsi minimalisée de sorte que les fréquences pondérées reflètent fidèlement les tailles d'échantillons non pondérées concernées dans l'analyse, ce qui est surtout important dans le cas de contrôles de la signification où un *n* virtuellement supérieur peut engendrer plus rapidement une signification (à tort). Si l'on gradue les « *shared weights* », ces totaux comprennent à la fois les sujets d'échantillonnage et les sujets ne faisant pas partie de l'échantillonnage. La graduation des pondérations de base a uniquement trait aux sujets d'échantillonnage<sup>15</sup>.

## 7. Conclusion

La base de données du PSBH est, comme toute autre base de données longitudinale, confrontée à des failles. Le fait que ces failles ne se soient pas produites qu'une seule fois nécessite des mesures appropriées afin de compenser leur effet cumulatif.

La méthode choisie dans le cadre du PSBH consiste en une pondération et n'est qu'une des stratégies possibles. D'autres alternatives éventuelles consistent à ne rien faire, à imputer, à appliquer la technique du « *bootstrap* » ou à utiliser des techniques d'analyse adéquates tenant compte de la spécificité des données, par exemple des « *mixed models* ».

---

<sup>15</sup> Les sujets d'échantillonnage qui ont perdu leur pondération de base parce qu'ils avaient sauté une vague ne sont pas repris dans ce calcul.

Par conséquent, opter pour la pondération en tant que méthode n'est certainement pas opter pour la méthode la plus précise mais probablement pour la méthode la plus conviviale, un aspect que, vu la mission du PSBH, l'on ne doit nullement perdre de vue.

Dès lors, on utilise différents coefficients de pondération utiles à l'utilisateur. D'une part, il existe des pondérations de base qui permettent un suivi longitudinal des sujets d'échantillonnage. De l'autre, on dispose également de «shared weights» qui tentent de concrétiser la représentativité des analyses transversales. Les deux types de coefficients de pondération sont en outre gradués en fonction du ménage et de l'individu afin de faciliter une utilisation correcte.

L'utilisation de coefficients de pondération renforce dans une large mesure la justesse avec laquelle des analyses statistiques peuvent être réalisées sans que l'on doive se pencher sur des techniques statistiques complexes. Les utilisateurs de techniques complexes gagnent à utiliser les données non pondérées et une technique qui tient compte de la spécificité des données manquantes dans leur analyse. Les autres, par contre, peuvent sans aucun problème utiliser des coefficients de pondération afin d'obtenir des résultats fiables. En témoignent les nombreuses publications qui utilisent les données PSBH.

## 8. Bibliographie

DE BRUYN, S., JACOBS, T., MARYNISSEN, R., VAN DAM, R., *Methodebericht golf 3 (1994)*, Wilrijk, PSBH-UIA, 1996.

DEMARIS, A., *Logit Modelling. Practical Applications*, Newbury Park, London, Sage, 1992.

DEWILDE, C., BAUWENS, A., MARYNISSEN, R., LAUWERS, J., *Methodebericht golf 6 (1998)*, Wilrijk, PSBH-UIA, 2002.

DUNCAN, G., KALTON, G., «Issues of design and analysis of surveys across time», in *International Statistical Review*, n° 55(1), pp. 97-117, 1987.

DUNCAN, G., *Weighting and quality control measures in the EC Panel Project*, Eurostat, Working Group «Household Panel», Doc. PAN 6 rev, 1994.

EUROSTAT, *Weighting for Wave 3: technical specifications*, Eurostat, Working Group «European Community Household Panel», Doc. PAN 109/99, 1998.

GROVES, R., *Survey errors and survey costs*, New York, Wiley, 1989.

HOSMER, D., LEMESHOW, S., *Applied logistic regression*, New York, Wiley, 1989.

KALMIJN, M., «Status homogamy in the United States», in *American Journal of Sociology*, n° 97, pp. 496-523, 1991.

MENARD, S., *Applied logistic regression analysis*, Newbury Park, London, Sage, 1995.

NIS, *Bevolkingsstatistieken*, Brussel, NIS, 1998.

RENDTEL, U., *Weighting procedures and sampling variance in Household Panels*, Berlin, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, 1992.

RIEBSCHLAEGER, M., *A weighting procedure for the Europanel (wave  $t > 1$ )*, Eurostat, 1995.

TACQ, J., *Multivariate analysis in social science research. From problem to analysis*, London, Thousand Oaks, New Dehli, Sage, 1997.

VAN DAM, R., «De longitudinale weging van de PSBH 1992-1993-1994», in DE BRUYN, S., JACOBS, T., MARYNISSEN, R., VAN DAM, R. (Eds.), *Methodebericht golf 3 (1994)*, Wilrijk., UIA, pp. 52-65, 1996.

VERMA, V., *Longitudinal Weighting*, Eurostat, Working Group «European Community Household Panel», Doc. PAN 51/95, 1995b.

VERMA, V., *Weighting for Wave 1*, Eurostat, Working Group «European Community Household Panel», Doc. PAN 36/95, 1995c.

## **Annexe 2. Fréquence des contacts avec la mère pour les enfants vivant avec le père.**

**Pourcentages des enfants vivant avec leur père selon la fréquence de visite à la mère  
Belgique 1992-2002**

	Tous les jours	min 1x/sem	1 ou 2 x/mois	au + 4 x/an	décès
1992	29%	10%	26%	25%	10%
1993	19%	25%	29%	18%	9%
1994	25%	18%	13%	26%	18%
1995	6%	33%	18%	30%	13%
1996	10%	31%	26%	19%	14%
1997	17%	40%	19%	7%	17%
1998	34%	21%	17%	12%	16%
1999	37%	21%	14%	22%	4%
2000	28%	39%	16%	14%	2%
2001	30%	40%	17%	14%	0%
2002	33%	40%	13%	6%	8%

**Pourcentages des enfants vivant avec leur père selon la fréquence de visite à la mère  
Communauté française 1992-2002**

	Tous les jours	min 1x/sem	1 ou 2 x/mois	au + 4 x/an	décès
1992	28%	8%	18%	29%	18%
1993	25%	36%	11%	12%	16%
1994	16%	60%	8%	16%	31%
1995	10%	34%	14%	18%	23%
1996	24%	11%	17%	14%	33%
1997	21%	19%	30%	4%	26%
1998	30%	3%	33%	16%	18%
1999	35%	4%	26%	26%	10%
2000	40%	0%	38%	23%	0%
2001	40%	19%	23%	17%	0%
2002	33%	28%	19%	6%	15%

**Pourcentages des enfants vivant avec leur père selon la fréquence de visite à la mère  
Communauté flamande 1992-2002**

	Tous les jours	min 1x/sem	1 ou 2 x/mois	au + 4 x/an	décès
1992	29%	14%	36%	21%	0%
1993	12%	11%	52%	25%	0%
1994	39%	0%	21%	40%	0%
1995	0%	32%	24%	45%	0%
1996	0%	47%	32%	21%	0%
1997	9%	78%	0%	12%	0%
1998	38%	35%	4%	9%	14%
1999	40%	36%	4%	20%	0%
2000	21%	62%	4%	9%	4%
2001	16%	67%	9%	10%	0%
2002	33%	54%	6%	7%	0%



### Annexe 3 Les revenus du ménage au prix de 2002.

Distribution du nombre d'enfants âgés de 0 à 16 ans suivant le revenu total du ménage (au prix de 2002). Belgique

	N	0- 999€	1000- 1499€	1500- 1999€	2000- 2499€	2500- 2999€	3000- 3499€	3500- 3999€	4000- 4499€	4500€ et plus	Missing
1992	2590	2,7%	12,6%	18,7%	19,7%	19,5%	11,1%	7,1%	1,0%	3,5%	4,0%
1993	2221	3,3%	11,6%	15,1%	25,2%	16,0%	13,4%	5,2%	1,9%	5,3%	3,0%
1994	2086	4,7%	12,8%	19,4%	12,5%	21,6%	14,1%	3,1%	1,3%	8,2%	2,4%
1995	2073	3,3%	13,6%	18,6%	10,5%	21,1%	15,2%	4,8%	7,7%	2,7%	2,5%
1996	1960	4,2%	11,4%	19,1%	22,1%	11,5%	15,3%	4,7%	7,5%	2,6%	1,6%
1997	1811	2,5%	12,1%	20,0%	22,6%	18,4%	6,5%	6,0%	8,0%	2,5%	1,4%
1998	2247	2,5%	10,4%	19,3%	22,5%	19,3%	7,9%	4,5%	7,9%	3,6%	2,1%
1999	2063	3,2%	10,3%	19,2%	18,5%	19,8%	13,4%	7,6%	1,2%	4,7%	1,9%
2000	1947	4,0%	11,2%	14,8%	20,4%	21,1%	11,3%	8,5%	3,5%	3,4%	2,0%
2001	1757	2,5%	8,7%	13,1%	20,3%	23,0%	13,4%	9,7%	2,9%	3,7%	2,6%
2002	1683	0,9%	12,6%	13,6%	21,5%	18,5%	13,1%	9,1%	5,2%	3,1%	2,4%

## **Annexe 4 Nombres d'heures pendant lesquelles les enfants regardent la télévision.**

Temps passé devant la télévision par les enfants âgés entre 0 et 16 ans.

**Belgique 1992-2002**

	N	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures
1992	2590	18%	18%	32%	20%	12%
1993	2221	19%	18%	32%	20%	12%
1994	2086	19%	17%	32%	20%	12%
1995	2073	18%	18%	32%	21%	12%
1996	1960	13%	17%	34%	23%	12%
1997	1811	14%	17%	36%	22%	11%
1998	2247	14%	14%	36%	24%	13%
1999	2063	12%	13%	37%	24%	13%
2000	1947	13%	13%	34%	26%	13%
2001	1757	13%	14%	32%	27%	14%
2002	1683	11%	14%	34%	27%	14%

Temps passé devant la télévision par les enfants âgés entre 0 et 16 ans.

**Communauté française 1992-2002**

	N	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures
1992	1465	20%	14%	32%	20%	13%
1993	1248	20%	16%	32%	21%	12%
1994	1175	18%	16%	33%	20%	12%
1995	1218	21%	13%	30%	21%	15%
1996	1164	13%	11%	34%	26%	15%
1997	1048	15%	15%	33%	24%	13%
1998	1033	14%	12%	38%	21%	14%
1999	978	14%	13%	36%	23%	14%
2000	906	13%	11%	35%	29%	12%
2001	778	14%	13%	34%	26%	12%
2002	727	11%	13%	36%	26%	14%

Temps passé devant la télévision par les enfants âgés entre 0 et 16 ans.

**Communauté flamande 1992-2002**

	N	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures
1992	1125	17%	21%	31%	20%	12%
1993	973	19%	19%	31%	19%	12%
1994	911	19%	18%	32%	20%	11%
1995	855	16%	21%	33%	20%	10%
1996	796	13%	21%	34%	21%	10%
1997	763	13%	18%	39%	21%	9%
1998	1214	13%	15%	35%	26%	12%
1999	1085	11%	14%	37%	25%	13%
2000	1041	14%	14%	33%	25%	14%
2001	979	12%	14%	30%	28%	16%
2002	956	11%	15%	32%	28%	13%

### Temps passé devant la télévision. Communauté française 1992-2002

	0-2 ans					3-6 ans					7-12 ans			
	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures
1992	83%	6%	6%	2%	3%	11%	25%	38%	21%	6%	5%	14%	41%	24%
1993	80%	8%	8%	1%	3%	15%	27%	35%	14%	9%	6%	16%	38%	26%
1994	82%	11%	5%	2%	0%	13%	27%	35%	16%	10%	5%	14%	43%	25%
1995	78%	11%	6%	5%	1%	19%	23%	33%	15%	11%	8%	11%	37%	27%
1996	75%	13%	4%	7%	1%	15%	19%	37%	21%	8%	7%	10%	41%	28%
1997	79%	16%	2%	2%	1%	10%	22%	39%	19%	10%	5%	13%	39%	30%
1998	78%	8%	9%	3%	2%	9%	19%	49%	11%	12%	4%	11%	46%	25%
1999	64%	12%	19%	2%	3%	11%	19%	36%	20%	15%	4%	15%	43%	24%
2000	65%	9%	18%	7%	1%	8%	18%	44%	21%	9%	4%	9%	42%	30%
2001	82%	8%	8%	0%	3%	9%	25%	41%	16%	9%	2%	11%	40%	34%
2002	82%	2%	7%	7%	3%	8%	23%	38%	27%	4%	2%	13%	46%	22%

### Temps passé devant la télévision. Communauté flamande 1992-2002

	0-2 ans					3-6 ans					7-12 ans			
	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures	Ne regarde pas	Moins d'une heure	Entre une et deux heures	Entre deux et trois heures
1992	69%	24%	5%	2%	1%	11%	42%	34%	8%	5%	4%	13%	40%	28%
1993	70%	24%	5%	1%	0%	12%	40%	36%	7%	5%	7%	9%	40%	30%
1994	66%	22%	7%	4%	1%	13%	34%	35%	12%	6%	6%	12%	43%	27%
1995	62%	29%	8%	0%	1%	9%	34%	38%	13%	6%	5%	15%	40%	26%
1996	67%	24%	6%	1%	2%	9%	34%	37%	15%	6%	4%	18%	39%	28%
1997	69%	19%	5%	2%	4%	7%	31%	43%	16%	3%	4%	13%	48%	25%
1998	59%	29%	5%	6%	2%	9%	21%	41%	22%	8%	5%	12%	42%	29%
1999	55%	26%	12%	5%	3%	9%	22%	45%	19%	6%	5%	11%	40%	29%
2000	58%	22%	14%	3%	2%	9%	22%	35%	24%	10%	6%	13%	38%	27%
2001	61%	26%	9%	5%	0%	9%	27%	30%	24%	10%	4%	8%	35%	32%
2002	59%	30%	7%	2%	2%	9%	27%	37%	21%	6%	5%	10%	36%	34%

## Annexe 5 Nombre d'heures consacrées aux différentes activités extra-scolaires

### Nombre d'heures consacrées aux mouvements de jeunesse. Belgique

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	98%	76%	80%	98%	77%	79%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	1%	2%	0%	2%	1%
Entre 2 et 3 heures	1%	4%	2%	0%	3%	3%
Plus de 3 heures	1%	19%	17%	2%	19%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

### Nombre d'heures consacrées aux mouvements de jeunesse. Communauté française

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	98%	81%	85%	98%	85%	87%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Entre 2 et 3 heures	0%	2%	1%	0%	0%	0%
Plus de 3 heures	2%	16%	14%	2%	15%	13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

### Nombre d'heures consacrées aux mouvements de jeunesse. Communauté flamande

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	99%	72%	76%	99%	72%	73%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	2%	2%	0%	3%	1%
Entre 2 et 3 heures	1%	5%	3%	0%	4%	6%
Plus de 3 heures	0%	22%	18%	1%	21%	19%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à la danse. Belgique**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	97%	91%	92%	96%	89%	93%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	2%	6%	6%	4%	7%	4%
Entre 2 et 3 heures	0%	2%	1%	0%	3%	2%
Plus de 3 heures	0%	1%	1%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à la danse. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	97%	90%	92%	97%	92%	95%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	3%	7%	5%	3%	5%	2%
Entre 2 et 3 heures	0%	2%	2%	0%	2%	1%
Plus de 3 heures	0%	1%	1%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à la danse. Communauté flamande**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	98%	91%	92%	94%	87%	90%
Moins d'une heure	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	2%	5%	6%	6%	8%	6%
Entre 2 et 3 heures	0%	3%	1%	0%	4%	3%
Plus de 3 heures	0%	1%	1%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées au dessin par semaine. Belgique**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	91%	88%	90%	92%	89%	94%
Moins d'une heure	0%	0%	1%	1%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	3%	4%	5%	3%	4%	1%
Entre 2 et 3 heures	1%	4%	3%	2%	5%	2%
Plus de 3 heures	4%	4%	2%	2%	2%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées au dessin par semaine. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	84%	85%	86%	87%	89%	91%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	2%	1%	0%
Entre 1 et 2 heures	5%	7%	8%	5%	6%	1%
Entre 2 et 3 heures	2%	3%	4%	4%	2%	4%
Plus de 3 heures	8%	4%	2%	2%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées au dessin par semaine. Communauté flamande**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	98%	90%	92%	97%	88%	97%
Moins d'une heure	1%	0%	2%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	2%	3%	1%	3%	0%
Entre 2 et 3 heures	0%	4%	2%	0%	6%	0%
Plus de 3 heures	1%	4%	2%	2%	3%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à la musique par semaine. Belgique**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	98%	86%	85%	99%	83%	88%
Moins d'une heure	0%	0%	1%	0%	1%	0%
Entre 1 et 2 heures	2%	4%	5%	1%	5%	2%
Entre 2 et 3 heures	0%	5%	2%	0%	3%	3%
Plus de 3 heures	0%	5%	7%	0%	8%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à la musique par semaine. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	96%	87%	83%	99%	83%	88%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	1%	0%
Entre 1 et 2 heures	3%	5%	8%	1%	5%	2%
Entre 2 et 3 heures	1%	4%	2%	0%	3%	3%
Plus de 3 heures	1%	4%	7%	0%	8%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à la musique par semaine. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	99%	85%	86%	100%	83%	88%
Moins d'une heure	0%	0%	2%	0%	1%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	3%	3%	0%	4%	1%
Entre 2 et 3 heures	0%	6%	2%	0%	2%	3%
Plus de 3 heures	0%	5%	7%	0%	10%	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées au bénévolat. Belgique**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	100%	99%	97%	100%	100%	98%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	1%	3%	0%	0%	1%
Entre 2 et 3 heures	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Plus de 3 heures	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées au bénévolat. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	100%	99%	98%	100%	100%	99%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	1%	2%	0%	0%	1%
Entre 2 et 3 heures	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Plus de 3 heures	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées au bénévolat. Communauté flamande**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	100%	99%	97%	100%	100%	97%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	1%	2%	0%	0%	2%
Entre 2 et 3 heures	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Plus de 3 heures	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%



**Nombre d'heures consacrées à un job par semaine. Belgique**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	100%	99%	95%	100%	100%	96%
Moins d'une heure	0%	1%	0%	0%	0%	1%
Entre 1 et 2 heures	0%	0%	2%	0%	0%	1%
Entre 2 et 3 heures	0%	0%	1%	0%	0%	1%
Plus de 3 heures	0%	0%	2%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à un job par semaine. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	100%	99%	96%	100%	100%	99%
Moins d'une heure	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	0%	0%	2%	0%	0%	1%
Entre 2 et 3 heures	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Plus de 3 heures	0%	0%	2%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à un job par semaine. Communauté flamande**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	100%	99%	95%	100%	100%	93%
Moins d'une heure	0%	1%	0%	0%	0%	2%
Entre 1 et 2 heures	0%	0%	2%	0%	0%	2%
Entre 2 et 3 heures	0%	0%	1%	0%	0%	1%
Plus de 3 heures	0%	0%	2%	0%	0%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à une autre activité extra-scolaire par semaine. Belgique**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	98%	95%	96%	98%	97%	98%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	1%	2%	1%	0%	1%	0%
Entre 2 et 3 heures	0%	1%	1%	0%	1%	1%
Plus de 3 heures	0%	2%	2%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à une autre activité extra-scolaire par semaine. Communauté française**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	97%	93%	94%	98%	96%	98%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	1%	0%	1%
Entre 1 et 2 heures	2%	2%	1%	0%	1%	1%
Entre 2 et 3 heures	1%	2%	1%	0%	2%	0%
Plus de 3 heures	1%	4%	3%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Nombre d'heures consacrées à une autre activité extra-scolaire par semaine. Communauté flamande**

	1992			2002		
	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans	3-6 ans	7-12 ans	13-16 ans
Pas du tout	99%	98%	97%	99%	98%	97%
Moins d'une heure	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 1 et 2 heures	1%	1%	1%	0%	1%	0%
Entre 2 et 3 heures	0%	1%	0%	0%	1%	1%
Plus de 3 heures	0%	0%	2%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%